

Sommaire



- **Éditorial: Et s'il fallait apprendre à mieux savoir dire non?...** _____ **p. 3**
Par le Général de corps d'armée Alain BOUQUIN
- **L'adresse du Commandant de l'ESORSEM** _____ **p. 5**
Le Colonel Guy ROCHET
- **L'adresse du Commandant de l'EMSST** _____ **p. 7**
Le Colonel Wallerand de MADRE
- **.. Histoire militaire et modernité**
- Avertissement** _____ **p. 9**
- Foch et l'établissement d'une nouvelle doctrine défensive sur le Rhin (2^{ème} partie)** _____ **p. 10**
Par le Lieutenant-colonel Olivier LAHAIE
- **Articles d'intérêt général**
- Union européenne - Russie: le dialogue impossible?** _____ **p. 17**
Par le Général (2s) Jacques FAVIN LÉVÉQUE
- Collège des forces canadiennes de Toronto** _____ **p. 19**
Par le Chef de bataillon (R) Gauthier de GENTILE DUQUESNE
- Attention: cyber!** _____ **p. 22**
Par le Lieutenant-colonel Stéphane DOSSÉ
- **Libres opinions¹**
- Les fusillés de la Grande Guerre entre histoire et mémoire** _____ **p. 26**
Par le Capitaine Romain CHORON
- L'Iran sous la présidence Rohani: faux espoirs?** _____ **p. 30**
Par le Chef de bataillon Thomas GRASSER
- L'influence: un outil de puissance à développer au sein des forces armées** _____ **p. 33**
Par le Chef de bataillon Grégory CHARVIEUX
- Le numérique au quotidien du ministère de la Défense** _____ **p. 36**
Par le Chef d'escadron Hugues HELIE
- Chronos, dieu de la guerre?** _____ **p. 39**
Par le chef de bataillon Geoffroy RONDET
- Protection de la force en contre insurrection** _____ **p. 42**
Par le Capitaine Blaise SEGUIN

¹ Comme son nom l'indique, cette rubrique comporte des articles qui n'engagent que leurs auteurs.

La compréhension culturelle, multiplicateur d'efficacité	_____	p. 46
<i>Par le Chef de bataillon Emmanuel LE ROUX</i>		
Devoir de mémoire, besoin d'oubli	_____	p. 50
<i>Par l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU</i>		

➤ **Nouvelles d'Amérique**

La composante réserve de l'US Army	_____	p. 54
<i>Par le lieutenant-colonel Paul GUYOT</i>		

➤ **On a aimé**

Le Service de santé 1914-1918	_____	p. 63
<i>De Marc MORILLON et Jean-François FALABREGUES</i>		
De l'Algérie à l'Afghanistan, après Tazalt, avons-nous pacifié Tagab?	_____	p. 64
<i>Du Lieutenant-colonel GAILLOT</i>		
Attention: Cyber! Vers le combat cyber-électronique	_____	p. 65
<i>De Stéphane DOSSÉ et Aymeric BONNEMAISON</i>		
L'espoir meurt en dernier	_____	p. 65
<i>Du Colonel Bernard GRUÉ</i>		

Directeur de la publication:
Gca (2^{ts}) HOUBRON (Association MINERVE)

Comité éditorial:
Col ROCHET,
Col TROISTORFF,
Col de MADRE,
Col (H) MAZEL (Association MINERVE),
Lcl RIO
Lcl (R) MISSET

Rédacteur en chef:
Lcl RIO

Rédacteur en chef adjoint:
Lcl (R) MISSET

Rédacteur en chef adjoint technique:
Col (H) MAZEL

Et s'il fallait apprendre à mieux savoir dire non?...

*Par le Général de corps d'armée Alain BOUQUIN,
Inspecteur de l'armée de Terre*

«La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement sans hésitation ni murmure...». Qui ne connaît cet extrait de l'ancien règlement de discipline générale? Ce texte a certes vieilli; peut-être même «mal vieilli»; il n'est d'ailleurs plus en vigueur depuis 1966. Et pourtant... on peut se féliciter, d'une certaine manière, au sein de l'armée de Terre, que son esprit soit demeuré très prégnant.

Car jusqu'ici la culture du «terrien», et son honneur, ont toujours consisté à «faire ce qui est dû» (ou ce qui est ordonné) et à assumer ses obligations en dépit des obstacles, voire des impossibilités. Bref à obéir «sans hésitation ni murmure»...

C'est le culte de la mission, ancré dans nos tripes. C'est une question de dignité, ou d'orgueil, partagée par l'ensemble du personnel de l'armée de Terre. C'est aussi une question de volonté, qui est souvent la marque de nos décideurs. C'est enfin une question de logique opérationnelle, car au combat on n'a jamais le droit de dire «je refuse», même quand les éléments sont contre soi: on dit «je vais faire le maximum»! Parce que des vies en dépendent, parce que la réussite de la mission va conditionner le succès de la manœuvre...

C'est la logique de la détermination affichée. C'est la logique des éléments que l'on veut à tout prix dominer, de l'adversité vaincue. C'est aussi la logique très gauloise de la «démerde», celle qui fait trouver des solutions aux situations les plus inextricables; au point que le verbe démerder se conjugue sur le mode transitif dans certaines de nos formations: je *démerde* un camion, je *démerde* un pot de peinture, je *démerde* une carte d'autoroute...

Or le constat de ces derniers mois, au sein des unités de l'armée de Terre, est celui d'une inadéquation croissante entre missions et ressources. Ce constat est souvent aggravé par le fait que celui qui est chargé de la mission n'est pas celui qui exerce la maîtrise des moyens nécessaires à sa réalisation, une partie des leviers appartenant désormais à la chaîne des soutiens. C'est une situation qui, de plus en plus, met nos cadres en difficulté. La démerde est en train de montrer ses limites: elle ne permet plus de résoudre la totalité des impossibilités; elle se heurte aux faits les plus têtus.

Ainsi, les moyens qui nous sont aujourd'hui alloués pour la préparation opérationnelle ou dans la vie courante, mais aussi parfois en opérations, ne sont malheureusement plus toujours correctement dimensionnés au regard des tâches à accomplir. Tous les types de ressources sont affectés par ce phénomène: ressources humaines et financières en premier lieu, mais aussi moyens matériels, véhicules, fournitures diverses, produits courants, carburant ou munitions...

Et tous nous en souffrons, car nous ne sommes plus en mesure d'adopter cette attitude de «bon élève» à laquelle nous sommes tant attachés: celle qui consiste à tout faire pour donner satisfaction à son chef, même quand il faut pour cela imaginer des expédients.

Mais à la réflexion, cette attitude de «bon élève» est-elle toujours la plus raisonnable? Elle peut en effet se révéler particulièrement contre-productive. Car à force de toujours dire oui à tout, on donne l'impression que l'on n'a pas encore atteint ses limites. Et on s'expose ainsi à subir toujours plus de réductions, de déflations. On donne aussi le sentiment que le «terrien» est bonne pâte: un peu râleur, vaguement pessimiste, mais discipliné et «facile»: il gueule, mais il fait! Certains peuvent être ainsi tentés de profiter de notre nature généreuse et volontaire...

On notera que d'autres administrations, y compris au sein du ministère de la Défense, n'affichent pas les mêmes dispositions, ni les mêmes facultés d'adaptation... et qu'elles ne paraissent pas s'en porter plus mal, bien au contraire! De notoriété publique, on sait qu'on ne peut pas impunément tout leur demander, et personne ne songe à abuser de leur candeur!

On doit donc aujourd'hui se poser la question de savoir s'il ne faut pas, à notre tour, rentrer dans ce jeu subtil de l'opposition raisonnée et de la négociation des objectifs. En clair, changer de «modèle», et devenir capable de dire non chaque fois que cela se justifie.

Savoir dire non à son chef n'est-il pas d'une certaine manière un devoir? Bien entendu, ce n'est jamais un non sec qui s'apparenterait à une fin de non-recevoir; c'est un non argumenté et motivé: «je ne peux pas remplir ma mission parce que des moyens indispensables ne m'ont pas été accordés» ou «les délais impartis pour cette tâche ne sont pas suffisants» ou encore «les contraintes qui me sont imposées ne sont pas compatibles avec les objectifs fixés pour cette mission».

Les seules conditions pour exercer ce «droit d'opposition» sont en général:

- d'abord de ne pas le faire au combat, bien sûr;
- d'avoir fait le maximum de ce qui était en son pouvoir;
- d'alerter son chef à temps;
- d'être en mesure d'expliquer clairement le refus;
- d'y mettre les formes, pour éviter de paraître en situation d'indiscipline.

Cette attitude ne doit pas être réservée aux plus hautes sphères de décision de nos forces. Elle doit désormais irriguer l'ensemble des niveaux de la hiérarchie. Car elle peut concerner aussi bien un capitaine vis-à-vis de son chef de corps qu'un officier d'état-major.

Dans cette perspective, il y a un évident devoir d'éducation à soutenir. Il s'agit d'enseigner à nos cadres, dès leur formation initiale, et plus tard lors de leur formation de cursus, un esprit de discernement qui leur permette d'identifier les situations pour lesquelles le «non» s'impose. Par exemple:

- lorsqu'un «oui» aura des conséquences plus négatives qu'un «non»;
- quand le manque de moyens accordés à une mission va générer une fragilité en matière de sécurité ou conduire à une charge de travail non supportable;
- si la réussite de la mission devient aléatoire du fait d'un manque de ressources...

C'est une pédagogie du «non» légitime qui doit s'instaurer.

Cette pédagogie est d'autant plus nécessaire que l'attitude à adopter est tout sauf naturelle. Elle risque même de rebuter les plus anciens: cesser de considérer la mission comme sacrée pour en faire un objet de négociation ne va pas de soi. Cela heurte la culture inscrite dans les gènes du «terrien».

Mais cette attitude est-elle si nouvelle qu'il y paraît? Cette possibilité du «non» n'est-elle pas inscrite depuis fort longtemps dans les replis de la discipline militaire bien comprise? Quand on parle de la loyauté due au chef, de la nécessaire transparence, de la confiance qui doit irriguer la chaîne hiérarchique, de la notion d'intérêt général et de la discipline intellectuelle, on sous-entend de manière implicite une relation dans laquelle le subordonné a un devoir de vérité vis-à-vis de son chef. L'indépendance d'esprit et le courage intellectuel y trouvent leur pleine place et ont d'ailleurs toujours été favorisés, et même enseignés. La subsidiarité, quand elle est sainement pratiquée, suppose elle aussi une part d'appréciation de situation et d'initiative qui ouvre la porte à la remise en cause de ses ordres par le subordonné. Enfin, la distinction entre la lettre et l'esprit de la mission ménage la possibilité pour ce subordonné de modifier l'exécution des ordres reçus pourvu qu'il sache rester dans l'esprit de l'objectif fixé. Il n'y a donc rien de fondamentalement nouveau.

Ce qui est nouveau en revanche, c'est que cette «aptitude au non» est probablement appelée à être utilisée beaucoup plus couramment dans un environnement économique difficile: elle a vocation à devenir le réflexe quasi-automatique de celui qui reçoit une mission et se pose d'emblée la question des moyens. C'est en ce sens qu'il faut que tous au sein de l'armée de Terre se l'approprient.

Elle peut en effet s'avérer de nature existentielle dans le contexte du moment. Pour préserver l'armée de Terre de la suractivité mais aussi pour lui éviter de nouvelles réductions de ressources. En démontrant au quotidien que des seuils ont été atteints. En faisant rentrer dans les esprits que le maintien de certaines missions ne pourra pas se faire si les ressources continuent à diminuer.

Certains au sein de notre ministère ont déjà compris l'intérêt de cette démarche, qu'ils savent pratiquer avec une grande force de persuasion; et ils ont obtenus des résultats probants. Pourquoi nous, «terriens», ne saurions-nous pas à notre tour rentrer dans ce jeu?

Savoir dire non ne relève pas de la désobéissance, mais au contraire d'une saine et vraie discipline, celle qui doit la vérité à son chef. C'est l'attitude responsable du militaire qui connaît depuis toujours la pertinence du triptyque «un chef, une mission, des moyens». C'est celle de relations de commandement conçues avant tout comme des liens de confiance. C'est surtout une nécessité dans les temps difficiles que nous traversons. Nos personnels attendent de nous ce courage, non seulement pour les protéger d'une certaine forme de surchauffe, mais surtout comme un témoignage de la reconnaissance que nous leur devons.



[Retour Sommaire](#)

L'adresse du Commandant de l'ESORSEM



Le Colonel Guy ROCHET



«Ils s'instruisent pour mieux servir»

Malgré une année 2013 marquée par une nouvelle loi de programmation militaire et de nouvelles contraintes budgétaires, les écoles de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de Terre ont poursuivi leur mission de formation auprès de nos jeunes officiers d'active et de réserve afin de les préparer à relever les défis de demain.

Faisant suite à l'initiative de création à l'automne 1899 de la «Réunion des officiers de complément du service d'état-major» par le Commandant de réserve Mariotti au cercle national des armées de Paris, l'École d'instruction des réserves est créée officiellement en 1900 par le ministère de la Guerre, puis est rattachée en 1911 à la prestigieuse École supérieure de guerre. Depuis cette date, elle forme les officiers de réserve spécialistes d'état-major dont l'armée de Terre a besoin.

À l'École militaire, aux côtés de la DESTIA et de l'EMSST, l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major (ESORSEM) a elle aussi poursuivi sa transformation en 2013, en finalisant à l'été son défusionnement avec la Délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT). Cette dernière, repositionnée aux ordres directs du général MGAT, s'est recentrée sur l'organisation, l'emploi et la gestion de la réserve tandis que l'école, au sein du Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de Terre (CESAT), se concentrait spécifiquement sur la formation des ORSEM.

L'école des ORSEM organise et conduit chaque année la formation de plus de 200 stagiaires réservistes au cours de six stages spécifiques (trois stages de formation de cursus et trois stages de formation d'adaptation).

Les trois stages de cursus sont, par essence, les stages «phares» de l'école puisqu'ils participent directement à la formation d'état-major des ORSEM:

- le stage d'initiation aux techniques d'état-major (**SITEM**), ouvert aux sous-lieutenants et lieutenants, visant à maîtriser les outils fondamentaux nécessaires pour évoluer en état-major;
- le stage de certification d'état-major (**SCEM**), ouvert aux lieutenants et aux capitaines en poste EM, visant à acquérir les connaissances nécessaires pour tenir un poste de rédacteur dans un poste de commandement (PC) de groupement tactique interarmes (GTIA) par la maîtrise des méthodes d'analyse et de restitution de dossiers tactiques;
- le cours supérieur des ORSEM (**CSORSEM**), ouvert aux capitaines détenteurs du CEM pour la voie état-major ou de l'attestation du CFCU pour la voie commandement, visant à acquérir les savoir-faire et savoir-être pour tenir un poste de rédacteur en état-major de division ou de brigade OTAN.

À côté de ces formations de cursus, l'école dispense également trois formations d'adaptation rendues nécessaires par les besoins des formations d'emploi:

- le stage officier adjoint réserve (**SOAR**), qui a pour but de former les officiers à tenir leur rôle de conseiller du commandement et à assurer une interface efficace avec le monde civil;
- le stage officier de réserve de la chaîne «organisation territoriale interarmées de défense» (**SOTIAD**), qui vise à faire acquérir les connaissances et les techniques de travail nécessaires pour tenir un emploi d'officier traitant au sein d'un état-major de la chaîne OTIAD (EMIAZD-S, CO DMD);
- le stage national des sous-officiers d'état-major (**SOFEM**), visant à acquérir les méthodes de rédaction de documents d'état-major opérationnel ou organique et maîtriser les outils et techniques permettant de tenir un poste d'officier traitant en état-major.

Aujourd'hui, et malgré l'existence et la mise en œuvre de moyens d'information redondants, la formation des réservistes souffre encore d'un déficit de connaissance, tant de la part de l'armée d'active que du monde civil.

En effet, pour l'armée d'active, et malgré la mise en place de «relais réserve» auprès des commandements et des formations comme les conseillers réserve ou les officiers adjoint réserve, beaucoup de formations n'ont pas une vision claire et une connaissance exacte des possibilités de formation offertes pour leurs réservistes. Ainsi, par exemple, encore beaucoup de corps s'imaginent à tort que l'inscription de leurs cadres de réserve aux stages inscrits au CAF (catalogue des actions de formation) sera imputée à leur budget et se privent ainsi de la possibilité de disposer de réservistes mieux formés aux techniques d'état-major qui leur seront bien utiles comme officiers traitants dans leur PC soit en projection soit en base arrière. Mais surtout, c'est l'absence d'un modèle RH réserve, l'absence d'un parcours professionnel clair du réserviste qui fait particulièrement défaut. Combien de réservistes? Pour quoi faire? Pour occuper quel poste? Avec quelles perspectives? Voilà autant de questions simples

qui nous sont posées régulièrement et qui mériteraient une réponse. Car, à défaut de formaliser tout cela, nous perdrons l'adhésion de ces volontaires.

De l'autre côté, celui du monde civil, la suspension du service militaire commence à tarir le réservoir des jeunes officiers ayant eu l'expérience du commandement et ayant une connaissance de l'intérieur de notre institution. Si les motivations pour le service de notre pays restent les mêmes, l'ESORSEM doit aujourd'hui adapter ses formations à ce nouveau défi et donner à ces jeunes officiers volontaires les connaissances minimales nécessaires de l'interarmes qu'ils mettront en œuvre dès le niveau du SGTIA. La participation aux journées de présentation du camp interarmes des divisions d'application (CIADA) à Mourmelon, actée par la DRHAT/SDF, est un des moyens retenus pour donner cette expérience qui fait défaut.

L'ESORSEM a une mission unique au sein de notre armée de Terre, mais une mission méconnue voire inconnue. Elle forme comme spécialistes d'état-major les officiers de réserve de l'armée de Terre, mais également des officiers du commissariat des armées et du service de santé des armées, des élèves de l'École polytechnique et parfois des réservistes volontaires de la Marine et de l'armée de l'Air. Son rayonnement ne se limite pas seulement à l'hexagone puisque des stagiaires sont également formés outremer et que des stagiaires des pays amis viennent aussi y recevoir leur formation à Paris. Enfin, les stagiaires ont la chance de pouvoir bénéficier de l'encadrement de cadres-professeurs de pays alliés qui viennent participer à l'encadrement du CSORSEM chaque année en y amenant leur riche expérience.

Alors que notre armée de Terre va vivre un nouveau resserrement de ses effectifs, alors que le niveau d'engagement de nos unités d'active sur les théâtres extérieurs et le théâtre national ne faiblit pas, il est de plus en plus important de pouvoir disposer d'officiers de réserve formés, aptes à compléter ou renforcer nos états-majors. C'est la mission donnée à l'école, que reflète bien sa devise «Ils s'instruisent pour mieux servir».



[Retour Sommaire](#)

Le mot du Commandant de l'EMSST



Par le Colonel Wallerand de MADRE

Je vous propose un court focus sur cette école qui fête ses 67 ans d'existence. Sa mission est d'ajouter à la formation tactique et à l'expérience opérationnelle de quelques officiers de haut niveau une formation académique les rendant capables de maîtriser un large spectre de compétences technico-opérationnelles indispensables à la conception, à la préparation et à l'engagement des forces dans un environnement global en constante évolution, et en interaction avec nos alliés. Cette orientation fondatrice mérite d'être analysée: il ne s'agit en effet pas de former des experts que pourront consulter les autres officiers cantonnés aux considérations tactico-opérationnelles. Une expertise aussi exclusive aurait d'ailleurs toutes les raisons d'être un jour externalisée dans une démarche de rationalisation. Il ne s'agit pas non plus de former des experts dans des fonctions annexes du ministère de la Défense. Il s'agit bien d'ajouter une expertise à un officier des armes pour que sa double compétence lui permette de faire la meilleure synthèse des deux registres, y compris pour la conception, la préparation et la conduite de l'outil de défense ou d'opérations comme Sangaris en RCA. Cette double compétence doit permettre de parler sur un pied d'égalité avec le diplomate, le responsable de programme à la DGA, l'expert RH du ministère, le dirigeant humanitaire sur un théâtre. Loin d'une conception étriquée du cœur de métier, l'EMSST s'inscrit dans l'approche globale de l'OTAN¹ et de son équivalent dans l'UE². La France y ayant souscrit, le concept s'impose et sa mise en œuvre opérationnelle sera facilitée par des officiers éveillés à d'autres réalités que celles du seul registre tactique militaire.

Véritable prestataire de service au profit de l'armée de Terre (AdT), l'EMSST honore une facture exprimée par la DRHAT en participant à l'orientation des lauréats de concours, en choisissant les scolarités les plus adaptées dans la large palette proposée par le marché international, en préparant les lauréats à ces scolarités et en assumant le commandement des officiers pendant leur scolarité. À l'heure de la réduction de format de nos armées, il se justifie de former moins de brevetés. Cependant, on constate qu'en dix ans, l'AdT a divisé par deux la proportion de brevetés passés sur les bancs de l'EMSST³. Qualitativement, les formations non-scientifiques (sciences humaines et sociales, relations internationales et langues) sont sacrifiées, comme si chacun maîtrisait ces registres tel Monsieur Jourdain pratiquant la prose! Ces évolutions s'expliquent sans doute dans un contexte budgétaire difficile, mais elles engagent l'avenir de l'institution, sa capacité à s'inscrire dans une approche globale, sa ressource pour exprimer ses besoins dans l'intérêt non corporatiste de la France. Quand l'Allemagne a dû limiter drastiquement les effectifs de ses forces armées⁴, elle a compensé cette contrainte en jouant sur la qualité par augmentation du taux d'encadrement et en formant ses cadres au commandement deux niveaux au-dessus de leur grade. Sans remettre en cause la suprématie du politique sur le militaire, il ne faudrait pas que par une évolution rampante, la qualité de nos chefs de demain compromette notre avenir à tous.



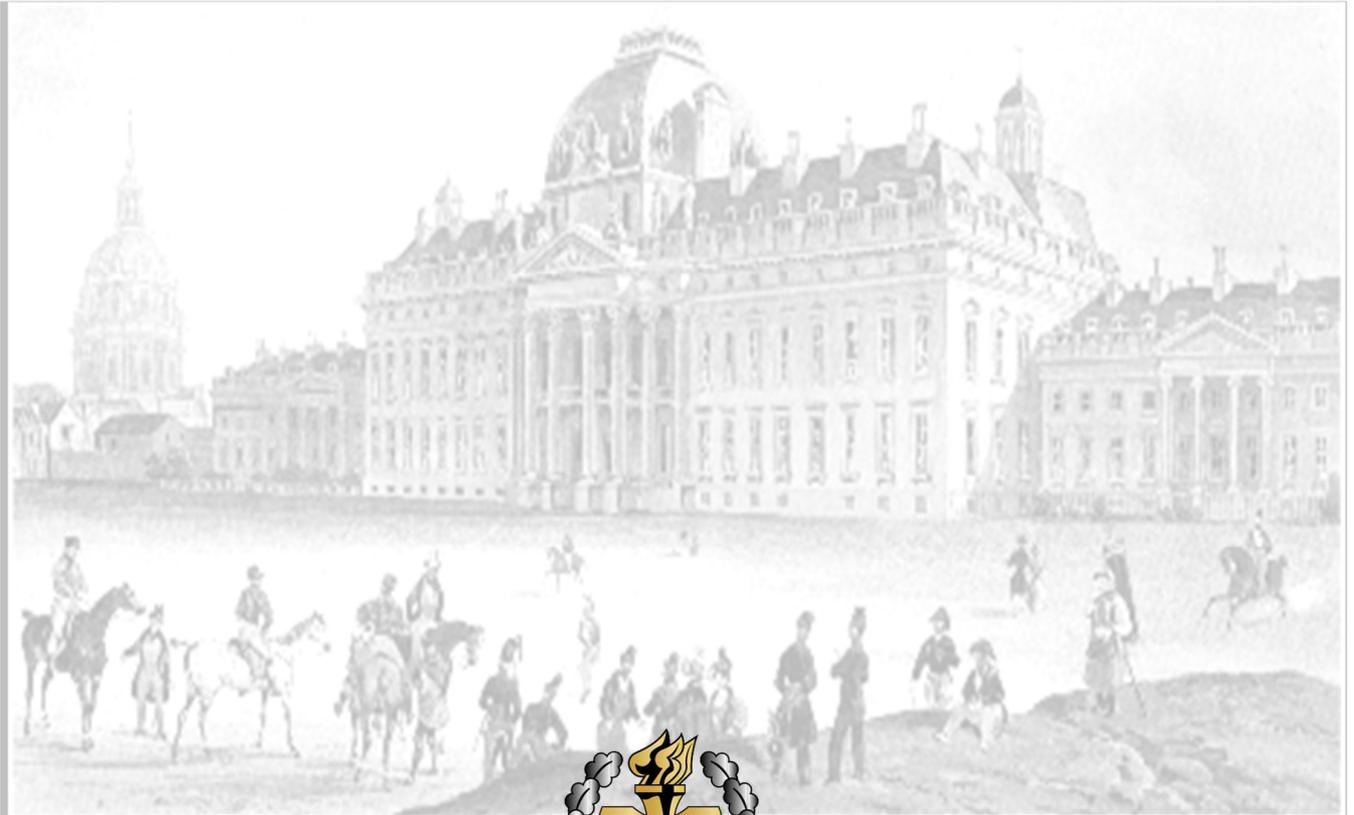
¹ Sommet de Bucarest en 2008 et sommet de Strasbourg en 2009.

² Conseil de l'UE du 9 mars 2010 «*Towards a comprehensive approach*» faisant suite à «*Military implications of a comprehensive approach (Mica)*» et «*Operating implications of a comprehensive approach (Oica)*» DR.

³ Sur la cohorte de 85 lauréats de l'armée de Terre au concours de l'École de guerre en 2013, seuls 20 sont orientés vers l'EMSST alors qu'en 2004 il y eut 56 BT sur 109 brevetés.

⁴ Le traité de Versailles de 1919 limitait les effectifs de la *Reichswehr* à 100.000 hommes.

Histoire militaire et modernité



AVERTISSEMENT

Les Cahiers évoluent dans leur part consacrée à l'histoire militaire. En lieu et place des anciennes rubriques «Un penseur militaire» et «Un chef dans l'action», les lecteurs vont en découvrir désormais une nouvelle, «Histoire militaire et modernité», dans laquelle seront regroupés indifféremment des articles traitant de sujets diversifiés, se rapportant à toute époque. Avec néanmoins l'ambition de montrer, autant que faire se peut, que l'histoire militaire n'est pas une science poussiéreuse réservée à quelques passionnés, mais qu'au contraire elle contribue à la formation de tout honnête officier, et qu'elle peut même éclairer certaines réflexions opérationnelles très actuelles.

Cette directive de l'État-major des armées, parue il y a quelques années, décrit parfaitement cette ambition:

«L'histoire militaire doit être considérée comme un élément indispensable et fécond, non seulement de la culture générale, mais aussi de la culture professionnelle des officiers.

La plupart des chefs qui ont illustré l'état militaire ont formé leur caractère et leur jugement par la méditation des faits historiques [...].

Cet enseignement s'attachera à l'exploitation des faits placés dans leur cadre. Il fera ressortir, à travers les grandes étapes de l'Histoire, le caractère évolutif de l'organisation militaire, la psychologie du chef et du combattant ».

La direction de la publication des Cahiers

Foch et l'établissement d'une nouvelle doctrine défensive française sur le Rhin (2^{ème} partie)

Par le Lieutenant-colonel Olivier LAHAIE

Le Lieutenant-colonel Olivier Lahaie, affecté à l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major et docteur en histoire, nous a livré dans le numéro de décembre 2013 des Cahiers la première partie de son étude sur le Maréchal Foch relative à un pan peu connu, voire méconnu, de son action. On connaît en effet bien le chef militaire, le généralissime, celui qui a brillé dans ce domaine sensible de ce qu'on appelle aujourd'hui le «politico-militaire». Mais on sait moins que cette action a aussi concerné en grande partie l'après-guerre et les conditions de l'occupation et du désarmement de l'Allemagne, sur lesquelles Foch avait des vues très strictes, s'opposant parfois violemment à ce sujet aux gouvernants des pays vainqueurs. C'est cette action de Foch dans l'immédiat après-guerre que nous décrit le Lieutenant-colonel Lahaie dans la deuxième partie de son étude.

Le 15 avril, Wilson annonce brusquement que les Allemands vont être convoqués à Versailles dix jours plus tard. Foch demande de développer son point de vue devant le Conseil des ministres renforcé de la délégation français¹.

«Je faisais connaître, de la manière la plus nette, ma désapprobation formelle du compromis qui se préparait: l'occupation des pays rhénans pour une durée de quinze ans, avec des retraits successifs, me paraissait, du point de vue militaire, impossible à accepter par la France. Elle nous laisserait dans la plus complète insécurité, aussi bien pour la défense du territoire que pour le paiement des indemnités»². Le 18, Poincaré lui transmet une réponse de Clemenceau: impossible de convoquer le Conseil dans l'immédiat. «Or c'était le moment où il discutait avec Wilson et Lloyd George les modalités de notre occupation temporaire en Rhénanie»³.

Le lendemain, un article anonyme du *Matin* présente les avantages à considérer le Rhin comme frontière militaire de l'Europe occidentale et, le même jour, le *Daily Mail* publie une interview de Foch présentant l'argumentaire que celui-ci a développé devant les Quatre. Mécontent de ces indiscretions comme du refus d'obtempérer du commandant suprême des forces alliées, Lloyd George se tourne vers Clemenceau pour lui demander des explications; ce dernier convoque alors Foch. Le maréchal fait la sourde oreille puis finit par exprimer des regrets pour s'être confié à la presse⁴.

Le 25 avril, Clemenceau aboutit péniblement au compromis suivant: l'occupation de la rive gauche du Rhin ne sera que «temporaire» et organisée comme suit: dans la zone sud, la plus proche de la France, l'occupation durera quinze ans; en Rhénanie moyenne, elle sera de dix ans et de cinq ans dans la région de Cologne. La rive droite sera démilitarisée sur une largeur de 50 km et les Allemands ne devront y construire aucune fortification. Les Anglo-saxons interdisent en revanche à la France de favoriser le séparatisme rhénan, exigence qui provoquera le limogeage du Général Mangin, commandant la 10^{ème} armée en Rhénanie⁵, jugé trop favorable aux idées du Dr. Dorten⁶.

Le même jour, Foch passe enfin devant le Conseil des ministres et la délégation française à Versailles⁷ avant le débat sur les propositions anglo-saxonnes. Clemenceau introduit la séance et annonce qu'il s'agit seulement d'entendre le maréchal et pas de discuter les engagements pris devant nos Alliés, dont la nature doit rester secrète. De toute manière, la délibération est affaire de gouvernement.

Foch réclame qu'un procès-verbal soit rédigé ou menace de se retirer. Le *Tigre* refuse pourtant, sous prétexte que cela est contraire au règlement du Conseil. Poincaré fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une séance ordinaire (puisque'elle est ouverte à la délégation française) et qu'il peut être fait une exception. Clemenceau tolère alors une prise de notes, effectuée par son chef

¹ Cf. Commandant Lhôpital, «**Foch, l'armistice et la paix**», Paris, Plon, 1938, p. 197.

² Cité dans R. Recouly, «**Le Mémorial de Foch. Mes entretiens avec le Maréchal**», éd. de France, 1929, p. 206.

³ Idem p. 207.

⁴ A. Tardieu, «**La Paix**», Paris, Payot, 1921, p. 208.

⁵ Il semble que Foch ait utilisé Mangin pour favoriser la création d'un État indépendant sur le Rhin pendant les débats de la Conférence de la Paix, ceci afin de forcer la main aux négociateurs et les contraindre à valider *de facto* ses thèses sur l'avenir de la Rhénanie.

⁶ En février, l'indépendantiste a réclamé aux Alliés l'application des principes wilsoniens d'autodétermination des peuples aux Rhénans; le 9 juin, il proclame la République autonome rhénane (capitale Cologne), sans réaction des troupes françaises. Clemenceau le considérait comme un fauteur de troubles. A. Tardieu, op. cit. p. 417.

⁷ Cf. Commandant Lhôpital, op. cit. pp. 199-213.

d'état-major, mais menace de démissionner si l'on procède à une délibération en présence de Foch⁸. Il rappelle sa position: conservation de nos anciennes frontières et acceptation du pacte offert par les Anglo-saxons, puis cède la parole au maréchal. Foch déclare qu'on n'a pas voulu lui communiquer le projet de traité de paix, puis donne lecture de sa «note sur le Rhin» du 10 janvier dans laquelle il tire la sonnette d'alarme: «La fortune des armes a mis entre nos mains la ligne du Rhin. Abandonner cette solide barrière naturelle sans autre garantie que des institutions morales et d'un effet lointain et inconnu, c'est, dans le domaine militaire, courir au-devant des plus grands risques. Les armées savent d'ailleurs le sang qu'elle leur a coûté». Pour lui, le Rhin demeurera toujours un enjeu stratégique pour la France et l'Allemagne.

Il lit ensuite sa note du 31 mars. Poincaré lui demande ce que vaut l'alliance défensive avec les Anglo-saxons, et si elle peut suppléer les garanties offertes par une défense établie sur le Rhin. Foch fait état du temps que prendrait une intervention anglaise à notre profit, sans parler de celle des troupes américaines, en s'appuyant sur les événements de 1914 et de 1917. Poincaré demande encore si la neutralisation de la rive gauche peut compenser l'occupation du fleuve. Sans hésiter, Foch déclare: «Cette garantie est égale à zéro!».

Il insiste sur la facilité qu'il y a à garder facilement le fleuve, puis souligne le caractère forcément «provisoire» du contrôle du désarmement allemand. Il ne fait aucun doute que la défense de la France – mais aussi de l'Angleterre – soit au Rhin, et que le paiement des réparations soit conditionné à l'avenir par la présence alliée en Allemagne. Lorsque des ministres lui demandent comment il conçoit l'occupation du Rhin, il recentre le débat sur les intérêts français: pour la sécurité du pays, pour son relèvement économique aussi, l'occupation des têtes de pont est vitale. «Mon idée est de maintenir l'occupation tant que les paiements ne seront pas effectués et tant que l'état des esprits en Allemagne ne nous donnera pas une entière sécurité. Les alliances sont insuffisantes pour assurer à la France les garanties qu'elle a le droit et le devoir d'exiger de ses Alliés comme de ses ennemis. Il faut l'occupation du Rhin. Y renoncer, c'est placer, c'est faire vivre la France sous la menace d'un immense danger, c'est mettre en jeu son existence. Je n'y consentirai jamais»⁹.

Clemenceau invite alors tous ceux qui ne sont pas ministres à sortir puis exprime son opinion: la France ne risque rien à accepter les propositions alliées car elle garde la possibilité de réoccuper ou de prolonger l'occupation en Allemagne. Il se dit persuadé de la faillite de l'ennemi, prétexte pouvant servir à maintenir indéfiniment l'occupation en toute légalité. Le Conseil approuve le pacte et les garanties du traité¹⁰. Dehors, Foch, qui s'est retrouvé avec Tardieu et Cambon et qu'on met au courant du résultat de la délibération, leur jette: «Nous passerons tous en haute cour parce que le pays ne comprendra jamais que de notre victoire, on ait fait sortir la faillite!». Excédé, Tardieu lui lance: «Vous parlez comme un général factieux!».

Le 28, Foch se plaint par écrit à Clemenceau de n'avoir toujours pas pu lire le projet de traité allant être remis aux Allemands: «Personne n'avait pris soin de m'en informer officiellement et avec quelques précisions. Ce que je savais, je ne le connaissais que par bribes, même en ce qui touchait au côté militaire, qui me concernait particulièrement. Pour donner plus de force et surtout plus de précision à ma critique, il fallait tout au moins que j'eusse le traité sous les yeux. Or, je ne l'avais pas encore»¹¹.

On lui donne enfin à lire...

«Il m'apparut très vite que touchant le problème capital de la sécurité sur lequel j'avais le droit et le devoir d'exprimer mon avis, la France n'obtiendrait aucune des garanties solides qui lui étaient indispensables, notamment la fixation immédiate des frontières de l'Allemagne, celle d'une indemnité de 100 milliards de marks garantie par des gages solides, payable dans un délai assez court»¹². Il demande à être entendu en séance plénière de la Conférence de la Paix. Il menace également de démissionner de son poste de commandant en chef des armées alliées si les clauses militaires et le calendrier d'occupation de la Rhénanie ne sont pas modifiés. Envisageant cette éventualité, Clemenceau choisit Pétain comme successeur éventuel de Foch, recevant l'approbation de Lloyd George et de Wilson¹³. Mais Foch retire sa menace et Clemenceau abandonne son projet.

Le lendemain, Clemenceau et Wilson finissent par s'entendre sur le contenu des articles du futur traité de paix réglant l'occupation en Allemagne. Ils mettent au point l'article 428 qui établit les têtes de pont sur la rive droite pour quinze ans, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'obtention des garanties exigées par les Alliés. Quant à l'article 429, il donne à la France la possibilité de retarder l'évacuation de la rive gauche du Rhin si l'Allemagne n'honore pas ses engagements en matière de sécurité¹⁴.

En séance plénière de la Conférence de la paix, organisée le 6 mai au Quai d'Orsay, Foch proteste contre le contenu du traité qui doit être remis le lendemain aux Allemands¹⁵. «J'essayai d'être bref, nerveux, empoignant. Les arguments n'étaient pas exposés mais assésés comme des coups de poing», dit-il¹⁶. Après avoir rappelé qu'il n'a pas lu le traité définitif¹⁷, il déclare encore vouloir tenir le Rhin sans limitation de durée afin de protéger la France et contraindre l'Allemagne à payer les réparations en menaçant la Ruhr¹⁸.

Foch jette «un froid», faisant naître «une certaine gêne, mêlée d'étonnement», mais continue, voulant «lutter jusqu'au bout et prendre position devant l'histoire»¹⁹. Obstination? Manque de discernement? C'est plutôt la haute idée qu'il se fait du devoir qui l'aiguillonne. «Qu'aurait pensé de lui le pays si, se reposant à l'abri de ses lauriers, il se fût contenté de défilé sous les arcs de triomphe et d'être applaudi par les foules de tous les continents?».

Tardieu donne lecture des clauses concernant l'occupation et l'évacuation des territoires rhénans. Foch précise «que certaines contiennent des dispositions dangereuses auxquelles il ne peut souscrire»²⁰. Il demande à ce que les dispositions militaires du traité soient relues par des experts avant que les Allemands en prennent connaissance. Foch n'est pas au courant des acquis

⁸ Foch à R. Recouly, op. cit. p. 212.

⁹ Idem pp. 217, 218.

¹⁰ Idem p. 220 et A. Tardieu, op. cit. p. 467.

¹¹ Foch à Recouly, op. cit. p. 223.

¹² Idem p.173.

¹³ SHD-Terre 1K106.

¹⁴ Maintien d'une capacité d'agression.

¹⁵ Cf. A. Tardieu, op. cit. pp. 209-213.

¹⁶ Foch à Recouly, op. cit. p. 225.

¹⁷ Le 5, son ami, le Maréchal Sir Henry Wilson, lui a cependant fait parvenir les clauses militaires.

¹⁸ Général Mordacq in «L'évacuation anticipée de la Rhénanie», *Revue des Deux Mondes* 1929-3, p. 774 et J. Nobécourt, «**Une histoire politique de l'Armée**», t.1, Paris, Seuil, 1967, p. 31.

¹⁹ Général E. Requin, «**D'une guerre à l'autre; souvenirs (1919-1939)**», Paris, Lavauzelle, 1949, p. 17.

²⁰ Général M. Weygand, «**Foch**», Paris, Flammarion, 1947, pp. 293, 300.

obtenus par Clemenceau, ce qui a forcément réduit la pertinence de son argumentation²¹. Les Quatre sont en revanche abasourdis par sa demande finale et se retirent pour délibérer. Doit-on faire réexaminer le titre XIV par les experts militaires? Peuvent-ils en modifier le contenu? Cela créerait assurément un précédent, même si cela semble de leur compétence. On décide de ne rien faire...

Alors que Clemenceau, Lloyd George et Wilson prennent le thé, Foch demande assez abruptement au premier: «J'ai l'honneur de poser une question, je voudrais bien une réponse»²². Clemenceau lui répond: «Notre réponse est qu'il n'y a pas de réponse. Vous croyez que le monde tourne autour de vous, monsieur le maréchal. C'était bien pendant la guerre, mais c'est fini!». Piqué au vif, Foch réplique: «Je me demande si je vous accompagnerai demain à Versailles. Je me trouve devant le cas de conscience le plus grave que j'ai connu dans mon existence. Ce traité, je le répudie et je ne veux pas, en m'asseyant à vos côtés, en partager la responsabilité»²³. Après cette altercation, Bonar Law déclare à Clemenceau: «Si un général anglais adoptait contre son gouvernement une telle attitude, il ne resterait pas cinq minutes en fonction». Le *Tigre* lui répond: «Vous connaissez mon opinion. Quelque regret que m'inspire son attitude, nous ne devons pas oublier qu'il a mené nos soldats à la victoire»²⁴. Plus tard, Clemenceau envoie Jean Dupuy chez Foch pour le convaincre de venir à la remise des conditions de paix.

Le lendemain, en présence de Foch, c'est une version non modifiée du traité qui est remis aux plénipotentiaires germaniques. Le généralissime est visiblement ému par ce qu'il considère comme une capitulation française face aux Anglo-saxons. «Les plénipotentiaires français ont d'abord exigé, sous mon influence, la frontière militaire du Rhin, à quoi ils ont renoncé bien fâcheusement contre un pacte d'alliance qui ne valait rien»²⁵. Lui n'a pas varié dans ses opinions, malgré les assurances prodiguées. «La première fois qu'on m'a parlé du pacte, j'ai répondu: c'est de la monnaie de singe»²⁶. Des certitudes échangées contre des promesses. Car trois invasions (1815, 1870, 1914) l'ont convaincu qu'il fallait à la France une frontière stratégique. «Nos Alliés nous ont dit: «En échange de la frontière militaire du Rhin que vous demandez, nous allons désarmer, neutraliser au point de vue militaire la rive gauche du fleuve, ainsi qu'une bande de 50 km sur la rive droite». Je réponds: «cette garantie-là est purement illusoire. L'essentiel, ce sont les ponts du Rhin. Qui les tient est le maître. Or si la Prusse en est à 50 km, une fois la Rhénanie évacuée nous en sommes à 150. Voilà pourquoi j'avais demandé la garde militaire du Rhin»²⁷.

Foch et la signature du traité de Versailles

Pendant un séjour à Mayence, Foch se confie au *Daily Mail* et porte un regard critique sur le traité. Revenu à Paris, il déclare à Poincaré: «Clemenceau est un criminel! Je demanderai à comparaître avec lui devant la haute cour. Il sera flétri et je sortirai la tête haute!»²⁸.

Le 29, la délégation germanique remet aux Alliés un contre-traité; Berlin se refuse à accepter les conditions relatives à la Rhénanie. Français et Américains décident de contraindre l'Allemagne à signer. Le même jour, un comité intergouvernemental est créé à Paris pour participer aux débats de la Commission interalliée de la rive gauche du Rhin, dont la mission est de rédiger un projet de convention relatif à l'occupation²⁹. Foch est associé aux travaux en tant qu'expert militaire. Les Français pensent imposer un régime semblable à la convention de 1871 appliquée par la Prusse à la France, mais les Britanniques penchent pour la création d'une haute-commission interalliée civile impliquant la suppression de l'état de siège³⁰. Coblenz est d'ores et déjà choisie pour l'héberger, occupant une position centrale dans le dispositif interallié.

Le gouvernement allemand ayant fait savoir qu'il considérerait les conditions de paix comme «un odieux abus de la force»³¹, le 17 juin, Clemenceau demande à Foch de prévoir pour le 23 une marche sur Berlin. Le maréchal, se sachant approuvé par Poincaré³², profite de l'opportunité pour qu'on favorise le plan des séparatistes rhénans en haut lieu: «Nous n'avons plus que 39 divisions. La marche directe n'est pas possible, nous devons passer par la vallée du Main, mener une «stratégie de séparation» aidée par une politique séparatiste, mettre l'Allemagne du sud hors de cause par un traitement spécial et une paix définitive». En tendant la main aux Tchèques, on pourrait dès lors couper l'Allemagne en deux. Clemenceau lui répond: «Il ne faut pas mêler la politique avec la stratégie. La politique n'a pas à se mêler aux prévisions militaires, pas plus que la stratégie n'est intervenue ici dans nos conseils. Il ne s'agit pas de rejeter les responsabilités sur l'un ou l'autre». À côté de Foch, Weygand s'insurge: «Vous dénaturez sciemment les paroles du maréchal!»³³.

Un ultimatum est finalement adressé à Berlin le 20: l'Allemagne dispose de trois jours pour se plier aux exigences des vainqueurs, ou bien le Maréchal Foch reprend l'offensive. Le 23, l'Allemagne fait savoir qu'elle accepte de signer et annonce l'envoi de cinq plénipotentiaires à Versailles le 28. Le 26, les Alliés trouvent un arrangement à propos du Rhin: une haute-commission Interalliée des pays rhénans, organisme civil établi à Coblenz qu'on fait présider par Tirard. Celle-ci va régler le détail et la répartition de l'occupation militaire quadripartite de la rive gauche, donnera également ses directives d'ordre économique et administratif aux armées mais toujours sous couvert de l'autorité de Foch, commandant en chef des Armées alliées³⁴.

*

²¹ A. Tardieu, op. cit. p. 213.

²² Cité dans Commandant Lhôpital, op. cit. p. 232.

²³ Cité dans J. Nobecourt, op. cit. p. 31.

²⁴ Cités dans A. Tardieu, op. cit. p. 215.

²⁵ Cité dans R. Recouly, op. cit. p. 37.

²⁶ Idem p. 243 (1924).

²⁷ Idem pp. 241-242.

²⁸ Cité dans J. Nobecourt, op. cit. p. 29, note 1.

²⁹ Ministère des Affaires Étrangères, Recueil des actes de la Conférence; commission interalliée de la rive gauche du Rhin, P.V., rapports, documents. La commission travaille jusqu'au 9 juin 1919.

³⁰ «La France sur le Rhin», *Revue des Deux mondes* 1921-1.

³¹ Cité par le Commandant P. Lyet, «1918-1945», *Revue historique des Armées*, «La France et le Rhin», H.S. 1947, p. 74.

³² G. Clemenceau, «*Grandeurs et misères d'une victoire*», Paris, Plon, 1930, p. 188.

³³ Cit. dans J. Nobecourt, op. cit. p. 32.

³⁴ «La France sur le Rhin» op. cit. p. 125.

* *

1919-1939. À la lecture du texte final du traité, Foch a dit de manière prémonitoire: «Ce n'est pas la paix, c'est un armistice de vingt ans»³⁵. Dans son for intérieur, il avait le sentiment que d'une paix mal faite pouvait naître la guerre; il était également persuadé que les garanties proposées par la SDN procuraient à la France «une fausse sécurité»³⁶.

Foch qualifiait ce traité de «drame», accusant en privé les hommes d'État et les diplomates alliés (mais surtout français) de lui avoir «saboté» sa victoire en amoindissant ses résultats³⁷. «Le 11 novembre, j'avais mis entre les mains des négociateurs un outil avec lequel ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Ils n'ont pas su s'en servir. Ils ont abîmé ce que je leur avais donné. Ils ont perdu l'occasion. Leur traité? Je n'ai pas voulu le signer. Il ne nous assurait aucune des deux choses auxquelles nous avions droit: réparations et sécurité. Je l'ai dit à qui voulait l'entendre, ou plutôt à qui ne voulait pas; je l'ai répété sur tous les tons; je l'ai crié, non pas après comme d'autres, mais pendant les négociations. J'ai fait tout ce qui était humainement possible de faire pour qu'il fût modifié. J'ai adressé trois notes au gouvernement. J'ai fait plus. J'ai demandé et obtenu, non sans peine, d'être entendu par le Conseil des ministres spécialement réuni à cet effet. J'ai montré, preuve en main, dans quelle voie dangereuse, désastreuse, on s'engageait. On ne m'a pas écouté. Que pouvais-je faire de plus? Rien, malheureusement. Si la victoire n'a pas donné tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre, ce n'est pas la faute aux militaires, mais uniquement aux hommes d'État»³⁸.

Jean Galtier-Boissière a écrit ces phrases terribles «La paix de 1919 pouvait, soit par des dispositions d'une extrême rigueur, assurer à la France une trêve de très longue durée, soit, par des mesures généreuses à l'égard de l'Allemagne, permettre la réconciliation prochaine des deux premiers peuples de l'Europe. Versailles a réussi cette véritable gageure de ne pas assurer la sécurité de la France et d'empêcher la réconciliation franco-allemande»³⁹. Mais ce traité mérite-t-il vraiment la mauvaise presse qui lui a été faite, notamment par Foch⁴⁰?

En toute honnêteté, on ne peut rester insensible aux arguments de Tardieu pour la défense de son contenu et pour celle de ses contemporains: «Pas plus qu'aucun homme vivant en ce monde, Foch, fils du passé, n'était père de l'avenir. Avec la politique qu'ont faite, sauf de rares exceptions, les trois grands vainqueurs de 1918 à 1939, ni armistice, ni traité ne pouvaient tenir. Et l'entrée des Alliés à Berlin n'aurait rien empêché, ni même retardé. L'Allemagne, en 1920, était totalement désarmée, et en 1939, elle met l'Europe en transes à la seule menace de faire la guerre. Rien de cela n'est imputable à Foch. Les traités ne valent que ce que vaut la main qui les applique. Si les vainqueurs en sont venus où l'on sait, c'est qu'ils ont, vingt ans durant, pour des raisons de politique parlementaire, capitulé. Aucun texte, aucun homme de 1919 n'en est fautif»⁴¹.

Foch était-il «en avance» ou «en retard» sur son temps? Plus que toute autre personnalité de son époque, il a pris soin de se démarquer du traité de Versailles pour que la postérité ne pût jamais l'associer à sa prévisible faillite. «Foch ne croyait pas à l'efficacité du traité et me disait quelquefois: ceux qui l'ont fait devaient en répondre un jour devant le pays... Nous irons devant la haute cour; mais j'irai la tête haute, avec mes papiers en règle»⁴². Ce n'était pas qu'une façon de parler, car le maréchal avait gardé des copies des pièces se rapportant à la question du Rhin. Exposant ses prises de position, elles étaient méticuleusement classées, comme autant de preuves à charge contre la délégation française à Versailles et son chef Georges Clemenceau, et remplissaient une série de cahiers que Foch remit à Raymond Recouly en prévision de son *Mémorial* en lui disant: «J'ai la conscience parfaitement tranquille. Je me suis mis en règle vis-à-vis de la postérité. Mes notes, le P.V. des séances où j'ai tenté de faire prévaloir mes vues sont là pour attester devant l'histoire que j'ai accompli tout mon devoir. Je souhaite que tout le monde puisse en dire autant. Un jour, sans doute, vous écrirez tout ce que je vous ai raconté. Faites-le de la façon la plus précise, la plus objective. Ceux qui vous liront verront si j'ai négligé quoi que ce soit pour défendre les intérêts essentiels de mon pays»⁴³.

Atteint au cœur par cet ouvrage posthume, le *Tigre* donnera un dernier coup de griffe dans «*Grandeurs et misères d'une victoire*» à ce maréchal encore bien récalcitrant: «Confiant dans la grandeur de l'entreprise que nous avons la témérité d'engager pour obtenir une paix durable en mettant la force au service du droit, nous poursuivîmes notre tâche parmi les criaileries de ceux qui avaient manqué l'occasion de vaincre et ne nous le pardonnaient pas. Foch vivait dans l'amertume de sa déconvenue, [et] quand le maréchal s'avise d'une protestation de la tombe, ce n'est pas pour élever la voix contre les scandaleuses mutilations du traité, c'est pour satisfaire ses rancunes privées qui sont le résultat de ses insuffisances». Il l'accuse de n'avoir rien fait pour inclure l'obstacle du Rhin dans un système défensif visant à stopper une offensive germanique, d'avoir parlé sans arrêt de la «frontière du Rhin» sans avoir jamais œuvré à transformer le fleuve en instrument de défense, et de ne pas avoir protesté devant les insuffisances de la défense française auprès des ministres de la Guerre successifs depuis 1920, préférant laisser pourrir une situation en optant pour la politique du «tout ou rien» uniquement parce qu'il n'avait pas eu la satisfaction de voir valider ses considérations stratégiques⁴⁴. Ces arguments sont en partie fallacieux et injustes, car que pouvait réellement faire Foch, ayant été progressivement écarté des postes de responsabilité à cause de son irascibilité? «Les seules armes dont je pouvais me servir étaient mon autorité, mon prestige, la force de mes arguments; or, ces armes-là furent insuffisantes»⁴⁵.

Comme à son habitude, il n'avait pas lâché prise devant l'adversité et avait décidé de faire front là où d'autres auraient connu le découragement et se seraient éclipsés. Il avait exercé les fonctions qu'on avait bien voulu lui confier et avait tenté de corriger ce qui pouvait l'être⁴⁶, tout en ayant soin de marquer son opposition aux décisions successives, souvent prises sans qu'on tienne compte de ses avis.

³⁵ Cité par Weygand devant les officiers de la place de Bizerte, 1940.

³⁶ Cité dans Général Requin, op. cit. p. 16.

³⁷ R. Recouly, op. cit. p. 170.

³⁸ Foch cité dans Commandant C. Bugnet, «*En écoutant le maréchal Foch*», Paris, Grasset, 1929, p. 237 et R. Recouly, op. cit. pp. 32, 35.

³⁹ *Le Crapouillot*, mai 1933, p. 84.

⁴⁰ «- *Le traité est mauvais, très mauvais*», dit Foch à sa lecture. G. Clemenceau, op. cit. p. 244.

⁴¹ Tardieu, op. cit. p. 36. C'est aussi l'argumentaire de Clemenceau dans son livre.

⁴² Gal Requin, op. cit. p. 17.

⁴³ Cité dans R. Recouly, op. cit. p. 171.

⁴⁴ G. Clemenceau, op. cit. pp. 223, 310, 311, 345.

⁴⁵ Foch à Recouly, op. cit. p. 180.

⁴⁶ L. Madelin, «*Foch*», Paris, Plon, 1929, p. 268.

«Foch ne se payait jamais de mots et avait coutume de rappeler que les réalités l'emportaient sur tous les raisonnements»⁴⁷. Dès 1919, les Alliés lui avaient reproché de «vouloir ameuter les gens contre l'Allemagne»⁴⁸; devant le Conseil des ministres, Foch avait «adjuré une dernière fois les membres du gouvernement de ne pas consentir à une paix qui mutilait les droits essentiels de la France»⁴⁹. À l'heure où l'internationalisme et le pacifisme étaient en vogue, il avait voulu continuer à mener des relations bilatérales, «vainqueur-vaincu» avec l'Allemagne. Refusant d'adapter son discours à la mode du temps, il s'était discrédité aux yeux du plus grand nombre, paraissant obtus voire dépassé par les événements.

Parce qu'il revenait toujours aux mêmes conclusions et faisait fi d'un contexte international en constante mutation, Clemenceau reprocha à Foch d'être un être limité, admirable chef de guerre certes, mais incapable de sortir de son domaine de compétence; «Le maréchal, dont les inspirations simplistes ne permettaient d'envisager que l'aspect militaire du problème de la paix, tenait pour une solution décisive l'annexion de la Rhénanie. Tout absorbé par ses préoccupations militaires, il ne se cassait pas la tête pour savoir ce que deviendrait 5,5 millions d'habitants. Il n'a pas rédigé le traité à sa guise: voilà son grand sujet de plainte», dirait-il encore méchamment de lui⁵⁰. Il ne s'agit pas ici de commenter ce jugement. Ce qu'on peut dire, en revanche, c'est qu'au-dessus du cadre militaire dans lequel Foch voyait perdurer des relations franco-allemandes conflictuelles, existait un autre espace, celui de Wilson (et plus tard de Briand) où l'on rêvait de poser les bases d'une paix universelle et définitive. Or l'entente entre le premier univers (qui représentait le lien avec le passé) et le second (qui se voulait garant de l'avenir) n'était pas possible. Pragmatique et réaliste, Foch considérait Versailles comme une *pax americana* où dominaient les conceptions «nuageuses» de Wilson⁵¹. Le désaveu que ce dernier avait connu devant son propre sénat n'avait pas tué son rêve idéaliste. Alors même que la menace germanique avait semblé s'estomper, ce rêve avait fait partout des émules. Confiant dans son propre jugement, Foch avait «campé sur ses positions», cultivant l'intransigeance sur la question du Rhin. Sa conception exacerbée du patriotisme l'avait empêché de manifester l'ouverture d'esprit instamment réclamée par le gouvernement.

C'est incontestable, Foch ne pensait qu'à la ligne du Rhin, souvenir d'un passé napoléonien tant admiré. «Toute autre solution que la frontière des Alliés sur le Rhin est mauvaise: elle ne nous donne que des semblants de garantie, nullement une garantie véritable. Cette frontière a l'immense avantage de pouvoir être solidement gardée par des effectifs très réduits, ce qui permet à la France et à la Belgique de diminuer d'autant leur effort militaire. Tels sont les points essentiels de cette doctrine que j'essayai vainement de faire adopter par le gouvernement français. Ces divers éléments se tiennent très étroitement. Ils constituent un tout. Elle est à la fois une, simple et claire»⁵². On peut évidemment s'interroger sur l'évolution de la situation en Europe si le maréchal l'avait finalement emporté et si la France avait obtenu le fleuve comme frontière stratégique avec l'Allemagne. Mais entre 1919 et 1929, la situation diplomatique internationale avait évolué et pas forcément en faveur de ses thèses, et si «en octobre 1918, tous avaient besoin de lui, on croyait, en janvier 1919, qu'on en avait moins besoin. Un jour vint où il parut vraiment un gêneur. On ne le consulta plus».

«On ne me demande pas mon avis», disait-il. «Je le donne quand même, je mets les pieds dans le plat»⁵³.

Après sa mort en 1929, Raymond Recouly écrit: «Quant à savoir qui, de Foch ou de ses contradicteurs, avait raison, l'histoire le dira, si tant est qu'elle ne l'ait pas déjà dit»⁵⁴, interrogation que Poincaré s'était déjà posé le 5 février 1920 lors de la réception du maréchal à l'académie française: «Ce n'était pas à vous de faire la paix. Vous aviez cependant le droit de dire ce que, d'après vous, la paix devait être pour mieux empêcher la guerre. Souhaitons que le monde n'ait jamais à se repentir de ne s'être qu'incomplètement inspiré de votre avis». Observateur privilégié, le Général Réquin est catégorique: «Foch avait raison: il manquait au traité de Versailles une garantie «physique», exclusive de toute discussion ultérieure: le Rhin était une barrière; il n'y en avait pas d'autre où l'on pût contenir les débordements germaniques dans l'avenir. Pour faire appliquer le traité, il ne fallait pas renoncer à l'emploi de la force et l'on faisait beaucoup trop appel à la SDN qui n'en avait pas». En décembre 1929, les accords de La Haye «comme ceux de Locarno, n'opposaient aucune action efficace en cas d'agression le plus à craindre: la violation de la frontière»⁵⁵.

«Liée» à la France – ou «indépendante» – la Rhénanie aurait-elle constituée une «nouvelle Alsace-Lorraine» pour les Allemands, ainsi que le craignaient les Anglo-saxons ? Peut-être. Aurait-elle affaibli l'unité allemande en encourageant les États du sud de l'Allemagne à se libérer de la tutelle instaurée par Bismarck? Difficile de l'affirmer. Aurait-elle aussi amélioré la sécurité de la France, ainsi que certains observateurs avisés le pensaient? C'est possible, mais les Rhénans n'étaient pas aussi francophiles que les Français le pensaient. «Partout, en Rhénanie, le Français, après cette longue guerre, était resté l'ennemi. Croire que les Rhénans, ou tout au moins la plus grande partie, pouvait venir à nous, après s'être tournés contre Berlin, c'était pure folie. Quant à croire que l'on en arriverait à détacher les Rhénans de la Prusse, c'était là une idée qui n'avait pu prendre naissance que chez les politiciens n'ayant jamais mis les pieds en Allemagne»⁵⁶.

Admettons pourtant qu'un État rhénan fût créé. Son territoire et son régime, de nature républicaine et démocratique, auraient-ils dissuadé une agression venant de l'Est? Foch en était persuadé, à condition de mener une défense ferme sur le Rhin, le temps d'envoyer en Rhénanie des renforts pour contre-attaquer. La solution préconisée par le maréchal, c'est-à-dire cette «fatidique thèse du canon français sur le Rhin» tant décriée par Clemenceau⁵⁷, si elle avait été mise en œuvre, aurait peut-être définitivement ôté à l'Allemagne toute possibilité de reprendre un jour les armes. «Ce qu'il faut avant tout, c'est empêcher la guerre d'éclater, ôter à l'adversaire la possible envie, la tentation de vous la déclarer. Le meilleur moyen pour cela, le seul, est de posséder une

⁴⁷ Général Requin, op. cit. p. 18.

⁴⁸ Commandant C. Bugnet, op. cit. p. 49.

⁴⁹ Foch à Recouly, op. cit. p. 181.

⁵⁰ G. Clemenceau, op. cit. pp. 154, 199, 201, 219.

⁵¹ R. Recouly, op. cit. p. 55.

⁵² Cité dans R. Recouly, p. 180.

⁵³ Cité dans L. Madelin, op. cit. p. 223.

⁵⁴ R. Recouly, op. cit. p. VII.

⁵⁵ Foch à Recouly, op. cit. p. 180.

⁵⁶ Déclaration du général du 32^{ème} CA (avril 1920). Général Mordacq, «*La mentalité allemande, 5 ans de commandement sur le Rhin*», Paris, Plon, 1926, pp. 43, 49. Précisons néanmoins que Mordacq a été chef du cabinet militaire du *Tigre* et qu'il ne partage pas forcément toutes les opinions de Foch.

⁵⁷ G. Clemenceau, op. cit. p. 111.

frontière solide et une excellente armée»⁵⁸. C'était pour Foch un moyen de la contraindre au pacifisme – et non de l'y convertir, chose qu'il croyait irréalisable du fait de sa nature – en rendant physiquement impossible toute guerre future contre la France⁵⁹.

Que dire maintenant de ses conceptions défensives, lui le stratège de la Grande Guerre, si elles s'étaient concrétisées pendant l'entre-deux-guerres? Elles s'appuyaient invariablement sur l'obstacle naturel constitué par le Rhin et consistaient à «vanter la vertu intangible du fameux glacis stratégique à tout faire»⁶⁰ formé par la Rhénanie. Certes, en 1918-1929, un fleuve comme le Rhin demeurait un obstacle sérieux, toujours problématique à franchir. Mais l'évolution des moyens de franchissement ou de projection par voie aérienne aurait permis chaque jour un peu plus de s'en affranchir. Ses conceptions n'auraient-elles pas été «dépassées», avec l'apparition de techniques de guerre nouvelles et surtout l'extraordinaire capacité agressive des armées hitlériennes? Cette défense statique n'aurait-elle pas été tournée, comme le furent – déjà – nos forts de l'est en 1914, ou la ligne Maginot en 1940? C'est plus que probable. On ne peut pas dire qu'en 1945 le Rhin ait constitué un obstacle très dissuasif pour les Alliés, ni même qu'il se soit révélé d'une importance majeure pour la défense du *Reich* hitlérien aux abois...

Le Lieutenant-colonel Olivier LAHAIE est affecté à l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major. Il est diplômé technique de l'enseignement militaire supérieur et docteur en histoire. Il est chercheur associé au Service historique de la Défense – département de l'armée de Terre. Il a également été membre du corps professoral aux Écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, en tant que chef du cours d'histoire militaire (2005 à 2009), puis chef du département histoire et géographie (2009-2013). Il est toujours chercheur associé au centre de recherches des Écoles. Nombre de ses travaux ont été consacrés à la Grande Guerre.



[Retour Sommaire](#)

⁵⁸ Foch à Recouly, op. cit. p. 125.

⁵⁹ Jacques Mortane dit que Foch a été, inconsciemment, «un acteur du rapprochement franco-allemand».

⁶⁰ G. Clemenceau, op. cit. p. 231.

Articles d'intérêt général



Union européenne - Russie: le dialogue impossible?

Par le Général (2s) Jacques FAVIN LÉVÊQUE¹

Comment évoluera la crise ukrainienne: guerre ouverte avec la Russie? Annexion définitive de la Crimée par la Russie? Partition de l'Ukraine? Guerre civile ukrainienne? Réconciliation et cohabitation au sein d'une structure fédérative ou confédérative? Ou toute autre issue encore? À la date du 15 mars 2014, personne n'a encore la réponse à ces questions. À défaut, le Général Jacques Favin Levêque nous apporte ces remarquables éléments d'analyse, dans lesquels l'histoire, récente comme plus ancienne, joue un rôle majeur.

En fait, l'histoire se construit au jour le jour, au gré des circonstances et des événements, en fonction de telle ou telle décision des hommes de pouvoir dans chacune des parties prenantes, et il est tentant de ne voir aucun déterminisme dans leur évolution et leurs rapports mutuels.

Mais peut-on pour autant nier la capacité des hommes à orienter l'avenir? Pour prendre un exemple, si le nouveau pouvoir ukrainien n'avait pas, dans l'euphorie de son succès sur la place Maïdan, décidé en urgence le déclassement de la langue russe et supprimé son statut de langue officielle, la réaction des Ukrainiens russophones aurait-elle été aussi brutale et aussi décisive pour la suite de la crise?

L'histoire peut-elle dans une certaine mesure se construire par la volonté de quelques-uns ou, du moins, se prédire avec quelque chance de ne pas être démentie par les faits?

Si tel n'était pas le cas, il ne servirait à rien d'élaborer dans les sphères les plus élevées de nos gouvernements des politiques et des stratégies pour atteindre les objectifs qu'ils espèrent réaliser.

À la lumière de ces réflexions, reprenons l'affaire ukrainienne et resituons là dans le contexte géopolitique de la décennie 90. La réunification de l'Allemagne avait alors fait l'objet, de la part des dirigeants occidentaux de l'époque, de promesses relatives à l'absence de bases de l'OTAN sur les territoires des anciens pays satellites et de garanties pour l'autonomie d'une Crimée partie intégrante de l'Ukraine.

Nonobstant ces engagements, les États-Unis n'ont eu de cesse depuis plus de 20 ans de pousser l'élargissement de l'OTAN jusqu'aux marches de la Russie. Il aura fallu en 2008 un brutal coup de semonce de Moscou pour stopper leurs velléités d'intégration de la Géorgie et de l'Ukraine dans l'Alliance atlantique. L'Union européenne a suivi sans état d'âme et sans aucun discernement cette politique d'expansion qui portait pourtant en elle le germe prévisible d'une tension Est-Ouest, sinon de *casus belli*, au sein du continent européen. Cette extension de l'Alliance atlantique n'a pas abouti à l'intégration de l'Ukraine. Mais imaginons un instant ce que serait la situation présente si l'Ukraine, devenue membre de l'Otan, agressée militairement en Crimée, demandait de faire jouer l'article 5 du traité de l'Atlantique nord, garantie suprême de la solidarité atlantique... C'est ainsi que naissent les guerres et l'Europe s'en souvient, un siècle après avoir été au cœur de l'apocalypse du 1^{er} conflit mondial.

En fait, l'Ukraine n'est pas entrée dans l'OTAN et, bien évidemment, nous n'en sommes pas à voir l'Alliance riposter au coup de force russe en Crimée. Ce n'est pas pour autant que la situation n'est pas dangereuse pour la paix sur notre continent.

Celui-ci retrouve depuis quelques semaines non pas les conditions de la guerre froide, mais tout au moins le climat tour à tour glacial et caniculaire qui la caractérisait. Nous avons une longue expérience de cette pratique russe qui consiste à souffler le chaud et le froid, à aller jusqu'au bord de la guerre chaude pour atteindre l'objectif stratégique qu'elle s'est fixé et s'en tenir en définitive à la guerre de l'intimidation. Cette dialectique était celle des décennies 50 à 90 et nous savons combien elle peut être efficace si elle n'est pas contrée par une diplomatie déterminée et réaliste.

Et c'est bien là l'une des lacunes viscérales de l'Union européenne. Y-a-t-il réellement une politique européenne vis-à-vis de la Fédération de Russie? L'UE a-t-elle une vision claire et réaliste des rapports qu'elle se doit d'entretenir avec cette puissance qu'elle n'a en fait cessé d'ignorer ou d'humilier inutilement depuis deux décennies, le dernier affront en date n'étant pas le moindre: le boycott des jeux de Sochi par les chefs d'État européens, sur fond de sarcasmes de la presse à l'encontre de l'engagement personnel de Poutine pour leur réussite, n'était pas, c'est le moins que l'on puisse dire, de nature à créer les conditions d'un apaisement des relations au moment où le drame de Maïdan commençait à se nouer.

La clé de cette crise en plein cœur de l'Europe est en fait dans l'apaisement et la normalisation des relations entre l'UE et la Russie. Contrairement à l'emballage médiatique, elle n'est pas dans l'exaltation romantique d'un peuple en révolution pour sa liberté et son indépendance. Elle est encore moins dans la diabolisation d'un Poutine, qui, pour n'avoir pas les réflexes d'un démocrate à l'européenne, n'est pas le tsar dictatorial et machiavélique que certains nous dépeignent. La solution n'est pas non

¹ Membre du bureau d'EuroDéfense-France

plus dans la condamnation d'un peuple russe ou des populations ukrainiennes russophones et russophiles qui ne se reconnaissent pas dans l'évolution libertaire des sociétés européennes et qui, revenues de l'endoctrinement idéologique des régimes totalitaires, aspirent à un retour aux racines culturelles et religieuses de leur histoire.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la Crimée, qui est russe depuis plus de deux siècles, souhaite le redevenir ou du moins rester dans la mouvance russe? Qu'y a-t-il d'anormal à ce que des Ukrainiens se souviennent que c'est à Kiev qu'est née, il y a plus de trois siècles, la Russie tsariste et souhaitent demeurer dans la zone d'influence économique et culturelle de Moscou?

Ce ne sont pas les réalités ethniques et les aspirations nationales elles-mêmes qui sont contestables, c'est la manière que le Kremlin a prise pour les renverser qui est inacceptable. L'Union européenne ne saurait accepter que de tels bouleversements dans les frontières et les nationalités se fassent par la force, comme c'est actuellement le cas en Crimée et comme on peut craindre que cela le devienne demain dans l'est ukrainien.

C'est pourquoi la fermeté doit être de rigueur dans les négociations qui devraient s'engager au plus vite entre l'Union européenne, puissance économique, sinon politique, et une Fédération de Russie qui, en dépit de sa dépendance à l'export de ses richesses minières, est bien la deuxième puissance de notre continent.

Les négociateurs européens, loin de céder à la mode d'anti-russisme relativement primaire et superficiel qui sévit ces temps-ci en Europe, se devront d'œuvrer dans un climat de respect et de compréhension mutuelle. Il revient aux instances dirigeantes de l'UE de trouver dans les arcanes de sa diplomatie les hommes ou les femmes susceptibles d'apaiser les passions. Cette négociation ne doit évidemment pas se faire sur le dos d'une Ukraine enflammée par sa révolution et déchirée dans sa population. Tout en donnant des garanties aux Ukrainiens sur un soutien de principe à leurs aspirations démocratiques, l'Union européenne doit énoncer clairement sa position sur l'inopportunité d'une intégration dans l'Union même à terme visible. L'intérêt de chacune des parties prenantes est de trouver pour ce pays un statut de pont, de trait d'union entre les deux puissances économiques et politiques qui se partagent l'espace européen. Le choix de l'Ukraine ne peut-être binaire. Ce n'est pas, ce ne peut pas être la Russie *ou* l'Europe. Cela doit être la Russie *et* l'Europe. L'Ukraine a besoin des deux pour sa prospérité, et le continent européen aussi pour la sauvegarde de la paix.

Il se trouve que les ministres des Affaires étrangères des pays du triangle de Weimar ont joué un rôle indéniable dans l'apaisement de la crise sur la place Maïdan, sauvant au moins provisoirement l'honneur d'une diplomatie européenne peut-être présente dans l'ombre, mais peu perceptible.

Pourquoi ne pas capitaliser sur un premier succès de ce trio symbole de réconciliation au sein de l'Europe continentale? Certes, ce succès a été rapidement obscurci par la suite des événements et il faut en relativiser la portée. Mais le triangle de Weimar n'est-il pas à l'origine de nombreuses initiatives lancées dès 2010 pour une relance de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)? Cette volonté commune à l'Allemagne, la France et la Pologne de rendre l'Union européenne plus responsable au plan diplomatique, plus visible en matière de défense, avait du reste été rejointe par l'Italie et par l'Espagne, mais s'était heurtée aux réticences de la Grande-Bretagne, dans sa crainte obsessionnelle de voir l'Europe de la défense concurrencer l'OTAN. On mesure du reste aujourd'hui combien il pourrait être dangereux d'impliquer l'OTAN dans le règlement de la crise présente, et combien il serait bénéfique pour la paix sur notre continent d'avoir au niveau de l'Union européenne une politique étrangère et de sécurité commune, ce rêve à peine ébauché de la PESD, et de disposer des structures et des moyens de cette politique de défense et de sécurité commune, cette PSDC que le sommet européen de décembre dernier a tenté timidement de réanimer après plusieurs années d'hibernation.

Donner à la PSDC une réalité plus tangible, susceptible d'apporter un soutien crédible à une véritable politique étrangère européenne dont le besoin se fait si puissamment sentir en ces jours où la diplomatie doit jouer pleinement son rôle, tel est le vœu du réseau des associations EuroDéfense qui couvre treize pays de l'Union européenne et qui, s'appuyant sur l'expertise et la compétence de ses membres, propose aux instances européennes et aux citoyens de l'Union les éléments d'une réflexion sur l'équilibre géopolitique et géostratégique de notre continent. C'est du reste en cela que, dès 2012, EuroDéfense-France², bénéficiant des conseils de Philippe de Suremain, ancien ambassadeur de France à Kiev, analysait l'état des relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie en matière de défense et de sécurité et rédigeait, en liaison avec l'ANAJ-IHEDN, un rapport³ qui mérite probablement d'être consulté dans le contexte présent.

C'est dans ce sens que je signe cet article qui n'est qu'une illustration parmi d'autres des réflexions qui peuvent aider à la compréhension et à la résolution de la crise actuelle.

Le Général (2s) FAVIN LÉVÊQUE a longuement servi dans les Forces Françaises d'Allemagne. Il a quitté l'uniforme en 1993 pour les fonctions de Délégué Général du GICAT alors qu'il dirigeait l'EMSST. La situation présente n'est pas sans lui rappeler les heures sombres de la guerre froide.



[Retour Sommaire](#)

² Euro-Défense France est une association [française](#) regroupant des [hauts fonctionnaires](#) civils et militaires ainsi que des personnes du milieu de l'entreprise ayant le même intérêt pour la [défense européenne](#). Elle a été créée en [1994](#) par [Pierre Schwed](#).

³ Voir sur le site [eurodefense.fr](#) l'étude intitulée «Quelles perspectives pour une coopération Union européenne-Russie en matière de défense?»

Témoignage sur la formation du programme de commandement et d'état-major interarmées au Collège des forces canadiennes de Toronto

Par le Chef de bataillon (R) Gauthier de GENTILE DUQUESNE¹

Le programme de commandement et d'état-major interarmées a pour but de préparer des officiers supérieurs sélectionnés de la défense à remplir des fonctions de commandement ou d'état-major dans un environnement opérationnel contemporain, dans l'éventail complet des opérations².

Gâce au partenariat entre l'École militaire et le Collège des forces canadiennes (CFC), j'ai eu la chance de pouvoir suivre la formation d'officier d'état major canadien. Ce cursus s'est déroulé en trois étapes: juillet 2010, l'année scolaire 2010/2011 et l'année scolaire 2011/2012.

Tout a commencé pour moi par la diffusion d'un message de l'ESORSEM recherchant des candidats voulant suivre le stage d'état major de Kingston dans l'Ontario puis la formation interarmées à Toronto. Après avoir demandé conseil au chef d'état major des forces armées aux Antilles, j'ai posé ma candidature pour ces deux formations. À cette époque, je revenais de la mission en Haïti, suite au séisme, et j'avais vraiment envie d'apprendre à travailler encore plus avec nos alliés.

Le stage à Kingston a duré trois semaines et m'a beaucoup rappelé la formation DEM que nous avons suivie en tant que réserviste, si ce n'est la découverte de leur PPO, processus de planification opérationnelle (OPP en anglais).

En août 2010, je reçois un courriel me confirmant l'inscription au CFC complété par les codes d'accès à une plate-forme d'échange. Début septembre, je reçois une première série de livres et de documents en anglais et en français, suivi d'un courriel de notre tuteur qui nous donne le programme de l'année. Pour faire simple, pendant les 18 mois qui ont suivi, cela n'a pas arrêté.

Le Canada organise cette formation de deux façons:

- un cours d'un an, en résidence, réservé au personnel d'active;
- un cours à distance, sur deux ans, destiné à ceux qui ne peuvent pas être sédentarisés pendant un an. Cela concerne aussi bien le personnel d'active, affecté à une autre mission (OPEX), que le personnel de réserve.

Cet effort marqué pour l'enseignement à distance s'explique pour deux raisons:

- pour l'active: il s'agit de donner à tous les officiers sélectionnés l'opportunité de passer leur brevet alors que les contraintes de carrière et les contraintes opérationnelles ne permettent pas à tous de venir à Toronto dans le créneau de stage qui leur est proposé.
- pour la réserve: le Canada a besoin, comme la France, d'une réserve bien formée en complément de l'active dans les missions intérieures et extérieures. En allant au bout de cette logique, le Canada considère que toutes les formations doivent tendre à l'identique.

Ce cours est ouvert aux étudiants étrangers et 16 pays étaient représentés avec des réservistes ou du personnel d'active. Deux stagiaires (un d'active et un de réserve) et un instructeur avaient été envoyés par la France.

¹ Le Chef de bataillon (R) Gauthier de Gentile Duquesne avait déjà témoigné, dans les Cahiers n°21, de sa mission d'urgence humanitaire en Haïti.

² extrait du rapport du programme du PCEMI (JCSP en anglais).

Ce programme est exigeant en ce qui concerne la quantité de temps de travail avec, selon le tableau ci-dessous, un peu plus de 616 heures théoriques de travail à distance et deux périodes bloquées de 15 jours au collège de Toronto.

JCSP DL Course Hours

Joint Command and Staff Programme DL1		
JCSP DL1 Courses	Title	Hours
DS 541	Leadership and Ethics	101.0
DS 542	Command and Management	71.0
DS 543	War and Society	80.0
DS 544	Basic Joint Operational Planning	73.5
Distance Learning Total Hours		325.5
DS 544 On-Site	Basic Joint Operational Planning (specific dates will be promulgated separately)	Approx 16 days
Joint Command and Staff Programme DL2		
JCSP DL2 Courses	Title	Hours
DS 545	Component Capabilities	76.5
DS 546	Advanced Joint Operational Planning	50.0
DS 547	National Security and International Affairs	164.0
Distance Learning Total Hours		290.5
DS 546 On-Site	Advanced Joint Operational Planning (specific dates will be promulgated separately)	Approx 16 days

Les formations sont découpées en modules. Si les réservistes suivent le cursus sur une plus longue période, au bout du compte le programme est identique.

Pour témoigner de cette équivalence de formation, le stage final regroupe les deux cursus et la remise des diplômes est commune à tous.

Au Canada, les frontières entre active et réserve sont plus perméables qu'en France. Nos OSC ont au Canada un statut de réserviste à temps plein, et il est possible sous certaines conditions de passer de la réserve à l'active. Cette équivalence de formation va dans ce sens.

Au Canada, il n'y a pas de concours donnant accès à cette formation. La sélection se fait au fil de l'eau sachant que chaque module doit être validé avec une moyenne de 15/20. Toute note inférieure est éliminatoire.

La clef de la réussite à ce stage repose, à mon sens, sur deux facteurs:

- une bonne maîtrise de l'anglais: en effet, s'il est possible de rendre les travaux en français, de travailler et d'échanger des idées au sein d'un groupe francophone, la majorité des textes de référence et des documents de travail sont en anglais et leur volume impose une lecture et une compréhension aussi rapide dans cette langue qu'en français. Lors des périodes en résidence, les groupes sont internationaux et la langue de travail est l'anglais. Tous les exposés de planification sont faits par défaut en anglais.
- une discipline de travail afin de ne pas se laisser dépasser dès la première semaine. Toutes les échéances sont connues dès le début de chaque cours et les jours passent inexorablement. Les lectures imposées et les recherches individuelles d'approfondissement consomment le plus clair du temps.

Pendant la phase d'enseignement à distance, chaque groupe d'élèves est dirigé par un tuteur, mentor militaire, officier de réserve ou officier supérieur en retraite, qui rappelle les échéances et donne l'évaluation individuelle à la fin de l'année. Il garde un contact régulier par courriel ou par téléphone.

D'autre part, chaque module est dirigé par un universitaire spécialiste de la question ou un militaire possédant au moins une maîtrise qui anime les discussions, attribue les questions et corrige les réponses et les travaux écrits. C'est lui le noteur.

Ce programme permet d'accéder à un master universitaire du Collège royal militaire de Kingston, reconnu par le ministère de l'éducation de l'Ontario. Ainsi, les critères d'évaluation académique sont ceux des universités canadiennes.

Les travaux écrits sont envoyés par courriel au tuteur qui les transmet à l'universitaire. Le tuteur reçoit en retour les travaux corrigés et les renvoie aux stagiaires. Il peut ainsi suivre de près les résultats, les forces et les faiblesses de chacun et gérer les éventuels conflits.

Les périodes de discussions/débats autour de thèmes imposés se font par Internet sur une plate-forme partagée de type réseau social sécurisé. Contrairement aux débats oraux dans une salle de cours, et aux dires d'un correcteur, ils imposent plus de travail car «si les paroles s'envolent, les écrits restent». Conduits sur une durée de plusieurs jours, ces échanges incitent les participants à effectuer des recherches complémentaires et à approfondir les sujets.

Les périodes en résidence sont axées sur des exercices d'état-major et la pratique du processus de planification opérationnel (OPP en anglais) En fin de première année, ces exercices se situent au niveau de la planification tactique et opérative, alors qu'en fin de deuxième année ils se placent au niveau stratégique (conception des opérations pour un déploiement de 70.000 hommes d'une alliance calquée sur l'OTAN dans une région fictive d'Afrique sur fond d'enjeux énergétiques, ethniques, de gouvernements défaillants, de contre-insurrection et d'adversaire conventionnel).

Les groupes de planification avaient pour mentors des binômes formés par des officiers généraux en retraite (ancien CEMM, ancien responsable de la planification du déploiement canadien en Afghanistan) et des hauts fonctionnaires des Affaires

étrangères spécialistes des aspects humanitaires et des organisations gouvernementales et internationales sur les théâtres d'opération.

Pour ces exercices, nous avons travaillé par groupes de planification de 18 officiers, panachant toutes les composantes et toutes les origines: air-terre-mer, active-réserve, résidence-EAD, Canada-international. L'objectif était de gommer toute différence liée au style de formation suivie. Les brevets de l'enseignement militaire supérieur canadien ont été remis par le Général de brigade Hilton, commandant le CFC, en présence du Général Natynczyk, chef d'état-major de la Défense (CEMA).

Un autre intérêt de ce stage a été de permettre de créer des contacts et de nouer des relations, logiquement fort utiles, pour la suite de la carrière.

Parlant couramment l'espagnol et le brésilien, j'ai pu avoir des discussions tant pendant les séances de travail que lors de soirées au mess avec les stagiaires brésiliens et mexicains qui ont été surpris de pouvoir s'entretenir dans leurs langues natales, tout comme un officier observateur lituanien, heureux de pratiquer son espagnol.

Le contexte du cours ayant été décrit, j'aborderai maintenant les points qui me semblent importants:

- une formation interarmées et interalliée qui s'est avérée très utile dans mon affectation au sein de l'EM des FAA³;
- un cursus d'enseignement en anglais opérationnel;
- la découverte et la pratique de l'OPP (procédure OTAN) qui est pratiquée dans tous les états-majors internationaux. Il existe d'ailleurs un module OPP sur SICEF;
- des relations amicales avec des membres choisis des forces alliées.

Pour conclure, je recommanderai cette formation à tous les officiers de réserve affectés en état-major. Ce stage vient compléter la formation reçue à l'ESORSEM qui nous prépare au niveau tactique de la manœuvre terrestre au sein d'une brigade interarmes. Le souhait du Canada d'accueillir des réservistes français démontre leur besoin de cultiver leurs racines françaises et leur attachement à la culture européenne. Il est dommage que, depuis un an, il n'y ait plus de réserviste qui suive ce cours.

En deux ans, j'ai pu ressentir un accroissement de la pensée américaine dans leur doctrine. Les Canadiens francophones sont de plus en plus minoritaires dans ce cours et la présence des non-Américains illustre le souhait du Canada de se démarquer de son grand voisin. En envoyant des officiers d'état-major, réservistes, à ce cours, c'est un faible investissement qui profite autant aux formations d'emploi qu'au rayonnement de la France.

Le dernier point, très personnel, est que je regrette que cette formation ne soit pas complètement reconnue par l'institution. Nous sommes maintenant quatre officiers de réserve à avoir suivi l'ensemble du cursus au Canada, mais notre diplôme, contrairement à celui de nos camarades d'active, n'a toujours pas reçu d'équivalence avec le brevet d'études militaires supérieures françaises. J'ose espérer que cette lacune sera un jour réparée.

Le Chef de bataillon Gauthier de GENTILE DUQUESNE est issu de la conscription et a suivi la formation initiale des élèves officiers de réserve en 1992. Il est diplômé ORSEM depuis 2004. Il a été affecté successivement au CIPM de LYON, au 33^{ème} RIMA, au 1^{er} RSMA, puis à l'état-major des forces armées aux Antilles, où il est officier traitant. Au sein de la société civile, il est chef d'entreprise du BTP en Martinique.



[Retour Sommaire](#)

³ Forces armées aux Antilles

Attention: cyber!



Par le Lieutenant-colonel Stéphane DOSSÉ

Actuellement, il n'existe pratiquement plus aucune opération militaire sérieuse sans dimension cyber. Pourtant, la guerre sur les réseaux de télécommunications n'est franchement pas une nouveauté. Les conflits actuels dans le cyberspace ne sont que la continuation de conflits plus anciens datant de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Pour le combat cyber-électronique, il convient aussi de connaître les fondements d'un passé qui permet d'appréhender correctement le présent.

La préhistoire des conflits numériques actuels

Les télécommunications modernes naissent avec le télégraphe électrique, qui permet de s'affranchir de la contrainte de la météo et de la nuit, contrairement au télégraphe optique. En à peine plus d'un siècle et demi, à partir de 1850, la révolution cyber-électronique transforme le champ de bataille. Ce que certains perçoivent comme des tactiques inédites, par méconnaissance, ne sont bien souvent que les versions actualisées de tactiques, techniques ou procédures bien plus anciennes, adaptées à la nouveauté technologique du moment. Les conflits contemporains, depuis la guerre de Sécession, ont ainsi montré que le combat sur les réseaux est indissociable de toute opération aéroterrestre ou aéro-maritime. L'élaboration d'une analyse objective et surtout complète de la contribution du combat cyber-électronique¹ à ces nouveaux engagements s'avère souvent difficile compte-tenu de la classification des documents et de l'accès aux archives. Il reste néanmoins possible de tirer des enseignements à partir des sources ouvertes existantes.

Le télégraphe entre dans l'art de la guerre

La première utilisation militaire (en zone arrière) du télégraphe électrique date de la guerre américano-mexicaine (1846-1848). Il est utilisé entre différents états-majors (Washington, Baltimore, Philadelphie, New York). La prédominance des États-Unis, sur le plan militaire, dans le domaine des télécommunications, commence dès cette époque.

Le combat sur le réseau a conduit à une révolution dans l'art de la guerre, le cyber actuel n'en constituant qu'une évolution. La mise en réseau de l'espace de bataille commence à l'époque de la guerre de Crimée (1853-1856), mais les télécommunications sont peu attaquées. Des stations mobiles de télégraphie électrique ont été engagées par les forces impériales françaises (simultanément à des stations de télégraphie aérienne) pour relier le corps expéditionnaire à Paris. Ceci permet de relier en permanence ou presque le niveau stratégique au niveau tactique.

La guerre de Sécession voit émerger les premiers combats sur les réseaux avec le développement d'un niveau de commandement opératif et d'attaques contre les communications dans la profondeur. Le télégraphe électrique est utilisé au niveau stratégique (nationalisation des lignes privées par le président Lincoln pour la guerre) au niveau tactique (guidage de tirs d'artillerie). Dès 1861, le télégraphe arrive sur le champ de bataille grâce à des stations déplaçables. De manière empirique apparaissent les notions de déception sur les télécommunications, de codage, de renseignement, de censure, de surveillance physique des réseaux vitaux, etc. Le codage est développé pour protéger les communications, et les lignes sont surveillées par des patrouilles pour contrer les attaques confédérées et les détériorations diverses effectuées par les troupes fédérales. Des unités spécialisées sont même mises sur pied par les armées confédérées pour détruire des lignes ou mener des opérations de déception et d'écoute – innovation de cette guerre – dans le territoire contrôlé par l'Union. En définitive, presque tous les procédés tactiques actuels de combat sur les réseaux ont une proto-forme dans ce conflit.

La guerre franco-prussienne de 1870 marque une nouvelle étape du combat sur les réseaux de télécommunications au niveau tactique. À la préparation rigoureuse des Prussiens et de leurs alliés Allemands, il est possible d'opposer l'inventivité française. Cette dernière évite sans doute une déroute totale de l'ensemble de l'armée. Les actions pour couper les câbles puis pour les réutiliser sont systématisées par les Allemands, au niveau opératif. La télégraphie est déployée à grande échelle dans les deux camps, y compris pour mener des actions de renseignement et de déception (simulation, intrusion, intoxication) qui se limitent encore au niveau tactique. Au fur et à mesure de leur progression, les reconnaissances allemandes coupent les lignes télégraphiques, qui sont réhabilitées par leurs services télégraphiques dès que les stations rejoignent la zone. Le principe de neutralisation des moyens de transmissions ennemis les plus coûteux apparaît alors plus efficace, pour les phases ultérieures de

¹ Affrontement militaire dans un cyberspace défini comme le maillage de l'ensemble des réseaux permettant l'interconnexion informationnelle des êtres vivants et des machines.

la guerre, que leur destruction pure et simple². L'insuffisance de la télégraphie militaire française (une compagnie de télégraphistes pour l'armée) est palliée par le courage, le professionnalisme et le patriotisme des civils du service télégraphique. Durant l'automne, certains opérateurs civils servent d'observateur au contact et s'infiltrèrent même au-delà des lignes ennemies soit pour renseigner, soit pour rétablir les communications avec Paris, soit pour les saboter. Il faut citer en exemple les missions de Lemerrier de Jauville autour de Paris.

Les premiers combats de niveau stratégique, maritimes et terrestres, pour le contrôle de la télégraphie ont lieu lors de la guerre hispano-américaine de 1898 sur les théâtres philippins et cubains. La coupure des câbles et le filtrage des communications deviennent des modes opératoires à part entière. Le premier cas répertorié de destruction majeure de câble dans un but militaire serait celui réalisé durant la bataille de la baie de Manille. Le 1^{er} mai 1898, le Commodore George Dewey engage sa flotte contre la flotte espagnole qu'il coule en quelques heures. Comprenant que le gouverneur espagnol utilise l'unique câble télégraphique pour communiquer avec sa métropole, il décide de couper ce moyen stratégique pour isoler son adversaire et favoriser la suite des opérations, après avoir proposé au gouverneur espagnol Primo de Rivera de le considérer comme neutre. Les cas suivants surviennent sur le second théâtre situé dans la région de Cuba. Entre le 11 mai et le 17 juillet, une opération – véritable succession d'attaques contre les infrastructures télégraphiques – est conduite par les Américains. Durant cette période, des câbles sont également dégradés entre Haïti et Guantanamo. Le 11 juillet, le dernier câble reliant Santiago et Cienfuegos est lui aussi détruit, finissant d'isoler les forces espagnoles.

La censure britannique sur les câbles lors de la guerre des Boers (1899-1902) a aussi contribué à montrer au monde l'intérêt stratégique et tactique que constitue la guerre sur les réseaux. Ce conflit et la guerre hispano-américaine font véritablement entrer de plain-pied les télécommunications dans les conflits internationaux. Le rôle des puissances neutres n'est alors plus négligeable. Il doit alors être pris en compte. Une géopolitique des télécommunications apparaît ainsi et révolutionne au plan mondial tant la diplomatie que la stratégie militaire.

L'apparition de nouvelles composantes du combat cyber-électronique

Le professeur Adolf Slaby, dès 1897, prédit l'utilisation du brouillage, dont le premier usage au combat date de 1904 lors de la guerre russo-japonaise, tout comme celui des écoutes radio. Le 14 avril 1904, les cuirassés japonais *Kasuga* et *Nisshin* bombardent la base navale russe de Port-Arthur, guidés par de plus petits navires grâce à une liaison radio. Un opérateur russe s'en aperçoit et décide d'utiliser son émetteur comme brouilleur. Il neutralise ainsi l'action nipponne. Lors de la bataille navale de Tsushima, les 27 et 28 mai 1905, l'exploitation japonaise des écoutes des radiocommunications russes, ajoutée à la détection visuelle par un réseau de guet relié par radio, permet de repérer la flotte russe et participe ainsi directement à la victoire décisive japonaise³. En moins de sept ans, la guerre électronique est passée d'une éventualité académique à un emploi opérationnel efficace.

Les deux guerres mondiales sont l'occasion d'améliorer toutes les tactiques de guerre sur les réseaux à partir de techniques plus anciennes (guerre des câbles, écoute, censure, déception, etc.), et de développer les techniques de localisation (de soi ou de l'ennemi): radiogoniométrie (Première Guerre mondiale), puis radar (Deuxième Guerre mondiale). Par exemple, les écoutes ont un rôle fondamental dans la victoire de la bataille de la Marne⁴ ou dans l'arrêt de la grande offensive allemande du 9 juin 1918⁵. La guerre électronique tactique se développe durant la guerre des tranchées. À la fin de la guerre, une armée française dispose de 10 à 18 postes d'écoute. La sécurité des communications devient naturellement un véritable enjeu à partir de la Première Guerre mondiale, les enseignements des guerres des deux décennies précédentes n'ayant pas été pleinement tirés. La Seconde Guerre mondiale confirme l'importance prise par la guerre électronique. Le décryptage des codes *Enigma*⁶, l'utilisation massive de radars et de radiogoniomètres H.F. contribue à obtenir une victoire stratégique lors de la bataille de l'Atlantique. Des victoires tactiques sur terre, sur mer et dans les airs sont liées directement à la maîtrise du spectre électromagnétique. Les besoins en automatisation des opérations de déchiffrement et le développement du projet Manhattan mènent au développement des premiers ordinateurs qui permettent le calcul et le stockage d'un nombre de plus en plus important de données. Le monde entre alors lentement dans l'ère du numérique.

Après la Seconde Guerre mondiale, les vainqueurs réorganisent leurs services dans l'optique de la guerre froide et, pour certains, dans celle des guerres de décolonisation. La multiplication des conflits et le développement des télécommunications impliquent une explosion des besoins en renseignement d'origine électromagnétique et en écoutes internationales. Ponctuellement, des engagements militaires nécessitent de regrouper l'ensemble des capacités de combat sur les réseaux, qui prend le nom de guerre électronique dans les années 1960. La numérisation des forces qui débute timidement dans les années 1970, se généralise dans les années 1990 et impose progressivement d'adapter les tactiques de guerre électronique aux techniques nouvelles. Simultanément, la lutte informatique se développe sans que ces deux domaines soient intégrés malgré des similitudes criantes.

Qu'en déduire?

Les conflits contemporains, depuis la guerre de Sécession jusqu'à aujourd'hui, ont montré que le combat sur les réseaux est indissociable de toute opération aéroterrestre ou aéromaritime. En outre, la technologie des télécommunications apparaît clairement comme un moyen et non une fin en soi. Le phénomène cyber n'y déroge pas. Les défaites et les victoires sont d'abord

² Steenackers F-F, « *Les télégraphes et les postes pendant la guerre de 1870-1871* », Charpentier éditeur, 1883, 620 pages.

³ Price Alfred, « *The history of US electronic warfare* », The association of Old Crows, 1984, Volume 1, chap 1.

⁴ Les articles du Général Degoulange sur le site de l'association de la guerre électronique de l'armée de Terre illustrent bien le sujet. ageat.asso.fr, consulté le 7 septembre 2013.

⁵ Général de corps d'armée Desfemmes, conférence à l'École spéciale militaire de Coëtquidan « Réflexions sur la guerre électronique », parue dans la *Revue de l'armée* (n°24 de décembre 62).

⁶ Machines de codage de messages, utilisées par les forces allemandes.

les conséquences de décisions prises par des chefs et ne peuvent être imputées aux seuls moyens techniques. Cependant, ne pas prendre en compte pleinement l'utilisation de la technologie de son époque peut s'avérer rapidement désastreux. Les organisations de début de guerre déficientes dans ce domaine sont souvent une des causes de défaite ou traduisent plus largement une inadaptation intellectuelle et structurelle à la guerre du moment. Les nations ou armées qui ont, à un moment donné, su intégrer rapidement les télécommunications dans leur art de la guerre ont eu un avantage significatif, même s'il est rarement décisif à lui seul sur leurs ennemis. Les nouvelles techniques de télécommunications à leur apparition sont systématiquement contournées et combattues par la destruction physique des supports (1^{ère} phase), puis par une recherche de renseignement (2^{ème} phase), et enfin par une recherche d'action sur l'ennemi et de protection des réseaux amis (3^{ème} phase). Elles n'induisent que très rarement de nouvelles tactiques militaires.

L'heure est à la numérisation de l'espace des opérations et à l'explosion des moyens de télécommunications et informatiques mis à disposition des populations. La démocratisation de la téléphonie, de l'informatique, et le développement de l'Internet civil permettront une interaction croissante entre les individus. L'enjeu actuel n'est donc pas uniquement de développer de nouvelles tactiques de guerre sur les réseaux, mais bien de suivre l'évolution des technologies de l'information et surtout la démocratisation de l'usage des télécommunications qui a induit la démocratisation de l'usage de la force guerrière dans les cinquante dernières années. Les dernières attaques de Stuxnet à Careto, en passant par les révélations Snowden et l'affaire Aramco, montrent que cette conflictualité reste bien réelle. L'actuelle convergence de l'informatique et des télécommunications constitue une nouvelle étape d'un long processus. Les domaines de combat sur les réseaux (guerre électronique et guerre des câbles) étaient anciennement séparés pour des raisons historiques et de formation du personnel – cyber, d'une part, et électronique, d'autre part. Dans le temps long, force est de constater que la convergence des réseaux filaires et radio, associés aux chiffrements, implique aussi une convergence de la guerre électronique et du combat cyber⁷. L'appui cyber-électronique doit donc être pleinement intégré dans les réflexions tactiques et stratégiques qui l'évitent parfois par méconnaissance...

Stéphane DOSSÉ, Saint-cyrien, est officier des transmissions de l'armée de Terre et breveté de l'École de guerre. Spécialisé dans le domaine de la maîtrise de l'information, il s'appuie sur une riche expérience opérationnelle. Également ingénieur, titulaire d'un mastère spécialisé en architecture des réseaux de Télécom Paris Tech et d'un master de droit en sécurité internationale et défense de l'université de Grenoble (UPMF), il vient de publier «Attention: cyber!»⁸ avec Aymeric Bonnemaïson. Il avait auparavant publié avec Joffrey Guerry dans DSI magazine (octobre 2011) «Combat dans le cyberspace: la bataille des câbles au XXI^{ème} siècle?»



[Retour Sommaire](#)

⁷ Army looks to blend cyber, electronic warfare capabilities on battlefield, 29 octobre 2013, American Forces Press Service. FM 3-38 Cyber electromagnetic activities, www.fas.org/irp/doddir/army/fm3-38.pdf, 12 février 2014.

⁸ Bonnemaïson, Dossé, *Attention: cyber! Vers le combat cyber-électronique*, Economica, 2013. (voir note de lecture page 65)

Libres opinions¹



¹ Le Comité éditorial rappelle que, dans cette rubrique, les articles sont de la seule responsabilité des auteurs, mais acceptera tout article en réponse à ceux publiés ici.

Les fusillés de la Grande Guerre entre histoire et mémoire



Par le Capitaine Romain CHORON

À l'approche du centenaire de la Première Guerre mondiale, la question de la réhabilitation des soldats fusillés au cours du conflit devient un enjeu mémoriel, notamment depuis le discours de novembre 1998 du Premier ministre Lionel Jospin à la mémoire des mutins du Chemin des Dames exécutés en 1917. La montée dans notre société d'un individualisme indifférent ou hostile à la primauté du groupe sur l'individu, ainsi que le recours à des référents culturels différents de ceux de la période 1914-1918, tendent à faire des fusillés des victimes d'une autorité arbitraire, aujourd'hui jugée inacceptable. L'auteur propose de déterminer la place occupée par les fusillés dans notre mémoire collective en resituant l'exécution de ces soldats dans le contexte de la Grande Guerre.

« **E**t puis il s'est passé des choses et encore des choses, qu'il n'est pas facile de raconter à présent, à cause que ceux d'aujourd'hui ne comprendraient déjà plus... », écrit Louis-Ferdinand Céline¹ en 1932, soulignant ainsi la difficulté d'appréhender l'atmosphère de ces quatre années de guerre au cours desquelles l'armée va exécuter quelques 740 soldats, dont 650 pour désobéissance, parmi les 8,5 millions de combattants mobilisés.

Or le contexte de cette période de 1914-1918 est déterminant pour comprendre l'histoire des fusillés de la Grande Guerre. Et ce d'autant plus que la multiplication contemporaine de productions cinématographiques ou littéraires consacrées aux combattants exécutés par erreur tend à construire une figure du fusillé bien différente de celle du traître ou du déserteur. Présentée comme la victime malheureuse d'un pouvoir arbitraire, cette figure du condamné suscite la compassion.

Dès lors, il est légitime de s'interroger sur les fondements de cette volonté de réhabiliter, sur les critères qui seraient retenus pour mener cette révision de l'histoire, et sur le fait que cette réhabilitation se limite aux seuls fusillés.

L'étude des faits montre qu'une réhabilitation globale n'est pas nécessairement souhaitable, car elle pourrait porter préjudice à la mémoire du million et demi de combattants tombés dans l'accomplissement de leur devoir. Une réhabilitation partielle, par ailleurs, n'est pas forcément synonyme d'équité.

Il convient en premier lieu de mieux connaître ces fusillés avant de s'intéresser aux moyens employés par l'armée pour justifier ces exécutions. Bien que, dès 1916, certaines familles aient obtenu, par des recours en justice, la reconnaissance au cas par cas de l'innocence de leurs enfants fusillés, la demande de réhabilitation collective n'est cependant devenue un enjeu mémoriel et politique que récemment.

Qui sont les militaires fusillés ?

Les combattants fusillés ont des origines beaucoup plus variées que les motifs pour lesquels ils ont été condamnés. Par ailleurs, le rythme annuel des exécutions n'est pas homogène.

D'abord, afin d'éviter tout amalgame «1917, mutins, fusillés», il est nécessaire de distinguer les soldats fusillés au cours des quatre années de guerre des soldats mutinés de 1917. Les termes de fusillés et de mutins ne sont pas synonymes. Certes, certains mutins furent fusillés, mais les soldats exécutés au cours de la guerre le furent pour des motifs divers, parfois très éloignés de la mutinerie.

Ensuite, des travaux ont tenté de cerner le profil des soldats fusillés. La question des origines sociales des condamnés a été étudiée récemment. Il en ressort que le profil et la répartition des catégories socio-professionnelles des hommes reconnus coupables sont identiques à ceux constatés dans la société civile en temps de paix. Les circonstances exceptionnelles de la

¹ Louis-Ferdinand Céline, « *Voyage au bout de la nuit* », Paris, Gallimard, 1932.

guerre ne constituent donc pas une grille de lecture pertinente. À partir de l'analyse des chiffres de la 1^{ère} division d'infanterie², il a été établi que 24% sont issus du monde ouvrier, 23% du monde paysan, 24% de l'artisanat. Sont ensuite représentés les commerçants et les fonctionnaires. En revanche, cette répartition ne reflète pas celle constatée des Français tombés au front, ruraux pour la plupart.

En outre, 96% des prévenus sont issus du rang. Cette proportion est comparable à celle des militaires jugés en temps de paix³.

Par ailleurs, les trois principaux motifs des exécutions sont⁴ les désertions (comprenant les abandons de poste), les différentes formes de désobéissance (mutilations, refus d'obéissance) et les crimes (homicide, vol, viol, ivresse).

Enfin, le rythme des exécutions varie d'une année à l'autre. Plus précisément, il dépend de l'intensité des combats, de l'évolution de la situation militaire et des droits des militaires inculpés. Ainsi, après les premiers échecs du début de la guerre, en 1914, environ 199 hommes furent fusillés (soit en cinq mois de combat près de 25% du total des exécutions sur la période 1914-1918). Le commandement, confronté à la défaite de la bataille des frontières, chercha à limiter toute idée de repli par des condamnations sans recours possible. En revanche, en 1915, alors que le front se stabilise, environ 300 exécutions sont recensées⁵. Lors des mutineries de 1917, le nombre d'exécutions des mutins s'élève à une trentaine sur les 30.000 mutins traduits devant les tribunaux⁶, ce qui permet de relativiser le poids des mutineries de 1917 dans le bilan des fusillés de la guerre. Qui plus est, ces 30 exécutions sont à comparer avec les 75 autres exécutions de 1917 pour d'autres motifs. Dans le cas précis des mutineries de 1917, la lassitude d'un conflit qui s'éternise, plus que la lâcheté, explique en partie le développement de l'insoumission à l'autorité militaire.

Dès lors, quels sont les moyens utilisés par l'armée pour exécuter ces hommes?

Les conseils de guerre: principal outil juridique pour condamner à mort

Les condamnations à mort furent prononcées par des conseils de guerre spéciaux, véritables outils d'une justice d'exception, légitimée par une volonté de rendre «une justice pour l'exemple», avant que le pouvoir politique ne finisse par reprendre en main cet outil juridique.

Des conseils de guerre furent mis en place dès le début de la guerre dans chaque division, conformément à l'article 33 du code de justice militaire⁷. Avant la guerre, des conseils de guerre permanents fonctionnaient déjà dans chaque région militaire pour juger les soldats les plus désobéissants. Dès le début du conflit, le Général Joffre réussit à imposer au pouvoir politique des instances spéciales qui pouvaient condamner à mort le prévenu, sans recours possible de sa part et avec exécution de la sentence sous 48 heures. Le conseil se réunissait à la demande du chef de corps après accord du général de division.

Au demeurant, il existait un autre moyen, plus direct mais mal connu des historiens, celui de l'exécution sommaire sur le champ en cas de désobéissance. Les seules traces en furent laissées par des témoignages d'anciens soldats⁸. Ce moyen remonte au décret du 2 octobre 1870: «Au feu, tout officier ou sous-officier est autorisé à tuer l'homme qui donne une preuve de lâcheté [...], ou en jette le désordre par sa fuite ou sa panique ou tout autre fait de nature à compromettre les opérations de la compagnie [...]»⁹.

Par ailleurs, le pouvoir politique finit par reprendre la main en encadrant davantage les pouvoirs des conseils de guerre spéciaux, en améliorant les droits des prévenus, en modifiant la composition des juges. En 1914, lors de la mise en place des conseils, formés de trois cadres, ces derniers furent le plus souvent choisis parmi les officiers du corps de troupe. En revanche, à partir de 1916, des cadres issus du monde de la justice investirent ces conseils. Avec la loi du 27 avril 1916 sur la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre, furent alors introduit le bénéfice de circonstances atténuantes, le recours à la grâce présidentielle, la présence obligatoire d'un défenseur¹⁰.

Enfin, il est légitime de s'interroger sur les motivations du commandement pour obtenir ce blanc-seing juridique et sur la notion de «justice pour l'exemple». Cette volonté tient à la conception de la discipline de la hiérarchie. En effet, avec l'avènement des armées de masse et les apports de la technologie, depuis la défaite contre la Prusse en 1871, le commandement avait souligné que la pierre angulaire de la victoire des grandes unités militaires composées de citoyens mobilisés résidait dans la discipline de ces masses. Dès lors, certains officiers considèrent qu'il fallait opposer au risque d'une mort aléatoire au combat la certitude de l'exécution en cas de désobéissance. Et avec les premières défaites, le commandement, en accord avec le gouvernement replié à Bordeaux, estima pertinent d'instituer une «justice de terreur»¹¹ pour sauver la Patrie en danger. Le citoyen mobilisé n'avait alors qu'une issue: l'obéissance ou la mort. Le 6 septembre 1914, l'ordre du Général Joffre fut clair: «Une troupe qui ne peut plus

² Emmanuel Saint-Fuscien, «*À vos ordres?: La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*», Paris, EHSS, 2011, p. 328-330.

³ Ministère de la Guerre, *Tableau des statistiques générales de l'administration de la justice militaire pour l'année 1912*, Paris, Imprimerie nationale, 1914.

⁴ Emmanuel Saint-Fuscien, *Op. cit.*, p. 141.

⁵ André Bach, *Op. cit.*, p. 415.

⁶ Guy Pédroncini, «*Les mutineries de 1917*», Paris, PUF, 1967, p. 66.

⁷ André Bach, *Op. cit.*, p. 41.

⁸ André Bach et Guy Pédroncini, «*Les poilus ont la parole*», Paris, Complexe, 2003, p. 26.

⁹ Nicolas Offenstadt, «*Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective 1914-1999*», Paris, Odile Jacob, 1999, p. 32

¹⁰ André Bach, «*Justice militaire 1915-1916*», Paris, Vendémiaire, 2013, p. 160.

¹¹ André Bach, «*Fusillés pour l'exemple*». *Op. cit.*, p. 189.

avancer devra garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer»¹². Le 14^{ème} corps d'armée de la 1^{ère} armée «Dubail» illustre cette politique de l'exemple en faisant fusiller dans le délai d'une semaine, début septembre, treize soldats accusés de chercher à quitter les combats par des mutilations volontaires¹³. Après le mythe de l'offensive à outrance s'installait la réalité de la défensive à outrance. Dans ce climat de justice parfois expéditive, des erreurs irréversibles furent commises¹⁴. Les exécutions par erreur suscitérent auprès des familles, dès 1916, un besoin légitime de justice pour la mémoire des victimes, avant de devenir un enjeu collectif plus politique. La nouveauté dans les demandes de réhabilitation pour les mutins fusillés en 1917 réside dans le fait que ces derniers ne furent pas fusillés par erreur.

Les enjeux mémoriels et historiques de la réhabilitation

Après la guerre, de longs combats de réhabilitation furent conduits par des familles, soutenues par des associations d'anciens combattants, telle l'Union nationale des combattants, très investie pour le cas des fusillés de Vingré, ainsi que par la Ligue des droits de l'homme (créée en 1898, dans le cadre de l'affaire Dreyfus). La Ligue appuya notamment Blanche Maupas, institutrice, qui consacra sa vie à obtenir la réhabilitation de son mari fusillé à Souain.

Ces engagements furent facilités par la loi d'amnistie du 29 avril 1921, qui créa la possibilité de recours contre les condamnations prononcées au cours de la guerre par les conseils de guerre spéciaux. Au préalable, un consensus destiné à pacifier le débat politique national sur la responsabilité des juges militaires fut trouvé : l'amendement Vidal du 28 juillet 1920 fit en sorte qu'ils ne seraient pas poursuivis.

Ainsi, les réhabilitations furent dans un premier temps un enjeu individuel, celui de la mémoire familiale, et furent traitées au cas par cas. Une quarantaine de soldats furent ainsi réhabilités¹⁵. Ainsi, la cour de cassation réhabilita, le 29 janvier 1921, les fusillés de Vingré : six militaires fusillés le 4 décembre 1914 après avoir été tirés au sort parmi les soldats ayant reculé devant une attaque allemande, alors qu'ils avaient en fait obéi à un ordre de repli. Le 12 juillet 1922 fut réhabilité le soldat Bersot, fusillé le 13 février 1915 pour refus d'obéissance à un supérieur qui lui ordonnait de revêtir le pantalon maculé de sang d'un mort. La condamnation était irrégulière, le refus n'ayant pas eu lieu en présence de l'ennemi. La cour spéciale de justice militaire (créée en mars 1932) réhabilita le 3 mars 1934 les quatre caporaux de Souain, dont Maupas, fusillés le 17 mars 1915 suite à un refus de sortir des tranchées. Puis le 29 juin 1934, cette cour réhabilita également les fusillés de Flirey. Ces derniers avaient été exécutés le 20 avril 1915 après avoir été tirés au sort parmi ceux qui refusaient d'attaquer.

Mais avec leur irruption dans l'espace public, notamment par la littérature (romans¹⁶, bande dessinée¹⁷) et le cinéma, la réhabilitation et son enjeu devinrent collectifs et politiques. En 1957, Stanley Kubrick réalise *Paths of Glory* (*Les sentiers de la gloire*)¹⁸, inspiré de plusieurs affaires de fusillés dans l'armée française (Flirey, les caporaux de Souain, le sous-lieutenant Chapelant). Suivent les films *Pour l'exemple*¹⁹ en 1964, *Capitaine Conan*²⁰ en 1996, *Un long dimanche de fiançailles*²¹ en 2004. L'approche des fusillés, souvent pathétique, en appelle à la fois à la fibre sensible et à la révolte spontanée du spectateur. Certains courants politiques et mouvements associatifs ont exploité ce sentiment d'injustice pour demander réparation.

Les voix qui s'élèvent alors en faveur d'une réhabilitation des fusillés rencontrent néanmoins une opposition, souvent issue des milieux de la droite, suscitant un débat analysé par l'historien Nicolas Offenstadt²². Pour les courants défavorables à la réintégration, les fusillés sont des traîtres qui ont menacé l'intégrité territoriale de la nation, voire son unité, dont le sort dans la guerre fut la réponse logique à leurs actes. Pour d'autres, ces soldats, en voulant échapper ou mettre fin à la tuerie, à la mort de masse, sont considérés comme des précurseurs des mouvements pacifistes et des héros visionnaires qui avaient compris l'inutilité de la boucherie. Ce qui explique en partie la focalisation médiatique sur les mutins de 1917, notamment au moment du discours²³ de 1998 de Lionel Jospin qui essaie de concilier les positions divergentes en honorant la mémoire des mutins fusillés en 1917.

La proposition de réintégrer dans la mémoire collective des hommes qui se montrèrent souvent courageux et qui manifestèrent ponctuellement leur volonté de ne plus mourir inutilement peut se comprendre d'un point de vue de la mémoire collective nationale. Ainsi, en 2008, le président Nicolas Sarkozy déclara au nom de la Nation²⁴ : «...que beaucoup de ceux qui furent exécutés alors ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches mais que simplement ils étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces». La République honore donc tous ses morts en se montrant compréhensive envers ceux qui firent preuve de faiblesse. Faut-il aller plus loin en réhabilitant ces fusillés, comme le demandent notamment la Fédération nationale de la libre

¹² Jean-Baptiste Duroselle, «*La Grande Guerre des Français, 1914-1918: l'incompréhensible*», Paris, Perrin, 1994, p. 84.

¹³ André Bach, «*Fusillés pour l'exemple*». *Op. cit.*, p. 378.

¹⁴ Jean-Yves Le Naour, «*Fusillés: enquête sur les crimes de la justice militaire*», Paris, Larousse, 2010, p. 52.

¹⁵ Frédéric Mathieu, «*14-18, les fusillés*». Malakoff, Sébirot, 2013, p. 60.

¹⁶ Roland Dorgelès, «*Les croix de bois*». Paris, Albin Michel, 1919.

¹⁷ Jacques Tardi, «*C'était la guerre des tranchées*», Paris, Casterman, 1993, p. 41-52.

¹⁸ Stanley Kubrick, *Les Sentiers de la gloire*, 1957, d'après le roman de Humphrey Cobb paru en 1935.

¹⁹ Joseph Losey, *Pour l'exemple*, 1964.

²⁰ Bertrand Tavernier, *Capitaine Conan*, 1996, d'après le roman de Roger Verdel.

²¹ Jean-Pierre Jeunet, *Un long dimanche de fiançailles*, 2004, d'après un roman de Sébastien Japrisot.

²² Nicolas Offenstadt, *Op. cit.*

²³ Lionel Jospin, Premier ministre, discours au Chemin des Dames, à l'occasion des commémorations de l'armistice de 1918, à Craonne (Aisne), le 5 novembre 1998

²⁴ Nicolas Sarkozy, président de la République, discours à Douaumont, en l'honneur des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 2008.

pensée et l'Association républicaine des anciens combattants? S'il s'agit, d'une part, de revisiter notre histoire à partir de valeurs contemporaines dans une logique de repentance condamnant le recours à la peine de mort dans notre passé, alors pourquoi se limiter aux seuls mutins de 1917, ou plus largement aux seuls insoumis de la 1^{ère} Guerre mondiale qui refusèrent cette hécatombe, alors qu'il y eut par exemple un certain nombre de cas similaires de déserteurs fusillés lors des guerres de l'Empire²⁵? D'autre part, si l'objectif est de casser des décisions de justice *a posteriori*, pourquoi se limiter aux seuls mutins fusillés, alors que la majorité des 30.000 mutins traduits devant un conseil de guerre furent condamnés à des peines allant de quelques jours d'arrêt aux travaux forcés²⁶? Enfin, le terme «réhabiliter» est très fort car il signifie reconnaître l'innocence de quelqu'un. Or, la réhabilitation des soldats mutins ou déserteurs constitue une négation du devoir militaire et signifie implicitement que la République admet que la défense nationale n'a pas été et n'est plus, aujourd'hui, une obligation de tous les citoyens.

Ainsi, dans le cadre d'une justice d'exception destinée à dissuader les soldats d'enfreindre la discipline en général et d'abandonner le combat en particulier, des militaires de toutes origines furent fusillés. Les conseils de guerre spéciaux furent progressivement mieux encadrés, de sorte que le nombre de fusillés français s'inscrit dans une moyenne basse européenne: 330 fusillés au Royaume-Uni et 750 dans l'armée italienne (proportion importante par rapport au nombre de mobilisés). Si les fusillés furent passés par les armes le plus souvent pour désertion ou désobéissance, certains le furent pour des crimes de droit commun. Une réhabilitation collective de tous les fusillés ne serait donc pas souhaitable. Une réhabilitation collective des seuls mutins fusillés de 1917 serait inéquitable. Une demande de réhabilitation individuelle paraît bien tardive alors que l'opportunité était offerte aux familles dès 1921, et soulève des difficultés juridiques épineuses. Quant à la médiatisation des mutineries de 1917, il est peut être sinon regrettable, du moins exagéré de se focaliser sur la trentaine de mutins fusillés plutôt que sur le million et demi de morts au combat. Dès lors, l'enjeu de la réhabilitation des mutins semble davantage relever de considérations idéologiques qu'historiques. Aussi, la solution la plus réaliste consisterait à privilégier une approche pédagogique pour expliquer aux nouvelles générations notre histoire plutôt qu'une révision de celle-ci. C'est ce que propose le rapport²⁷ sur les fusillés de la Grande Guerre de l'historien Antoine Prost.

En 2014, année anniversaire de commémoration de la Grande Guerre, deux types de commémorations seront donc possibles: soit des commémorations historiques à vocation pédagogique permettant de faire comprendre et connaître le passé, soit des commémorations mémorielles permettant de sélectionner subjectivement des souvenirs personnels ou collectifs. Histoire et mémoire gagneront, dans cet épisode comme dans tant d'autres circonstances, à se compléter plutôt qu'à s'opposer.

Officier saint-cyrien, lauréat du concours du diplôme technique en 2013, le Capitaine Romain CHORON suit sur le cycle 2013-2014 la scolarité du master 2 «Histoire et gestion du patrimoine culturel» à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Spécialiste de l'histoire militaire, il a effectué des travaux de recherche universitaires sur le thème des régiments de réfractaires et sur la répression de la désertion dans l'armée impériale (1808-1814). Auprès de l'université Paris 4 Sorbonne, il a également rédigé un mémoire sur le trafic d'armes pendant la guerre d'Algérie (1954-1962).



[Retour Sommaire](#)

²⁵ Mémoire de maîtrise sur *Les régiments de réfractaires et la répression de la désertion dans l'armée impériale (1808-1814)*, de l'auteur de cet article sous la direction de Catherine Duprat, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1998, p. 32.

²⁶ Guy Pédroncini, *Op. cit.*, p. 66.

²⁷ Antoine Prost. Rapport sur les fusillés de 1914-1918, présenté au Ministre délégué aux Anciens Combattants, octobre 2013.

L'Iran sous la présidence Rohani: faux espoirs?



Par le Chef de bataillon Thomas GRASSER

L'élection en juin 2013 d'Hassan Rohani à la présidence de la République islamique d'Iran (RII) contribue à renforcer l'emprise du régime en place. Ce régime, fondé sur le concept théocratique du velayat-e faqih¹, profite sur le plan extérieur de l'image majoritairement positive du nouveau président, en Occident comme en Iran. Sur le plan intérieur, Hassan Rohani risque toutefois de devenir le bouc émissaire du Guide suprême Ali Khameneï, tant les défis qui attendent le nouvel exécutif paraissent délicats à relever dans les quatre ans à venir.

Vers une normalisation des relations de l'Iran avec la communauté internationale, une tendance bénéfique pour le régime en place

L'élection d'Hassan Rohani coïncide avec une politique de détente qui ne doit toutefois pas occulter la réalité des ambitions de puissance régionale de l'Iran. Cette politique étrangère, mise en œuvre par le nouveau président, reste fondamentalement liée à la volonté du Guide suprême.

- **Des signes évidents de détente**

Les conférences qui se sont tenues respectivement aux mois de septembre et de novembre 2013 à Genève illustrent l'assouplissement de la position iranienne sur le dossier nucléaire. Téhéran a fini par accepter une limitation du processus d'enrichissement de l'uranium, ainsi qu'un durcissement du régime de contrôle exercé par l'agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). La réouverture par l'Iran et le Royaume-Uni de leurs ambassades respectives constitue par ailleurs un symbole marquant de cette amorce de normalisation des relations qu'entretient Téhéran avec les principales capitales occidentales. Après dix ans de blocage diplomatique au sujet des questions nucléaires, l'image d'Hassan Rohani est désormais associée directement à une politique iranienne renouée.

Cette détente intervient à un moment où la conjoncture internationale favorise le régime iranien. En effet, Barack Obama trace actuellement les lignes directrices de son second mandat, aspirant à des succès tangibles au grand Moyen-Orient², à la suite des déconvenues américaines dans les tentatives de stabilisation de l'Irak et de l'Afghanistan. De ce fait, des opportunités se présentent au régime iranien, qui lui imposent d'assouplir son image sur la scène internationale. À ce titre, le résultat des conférences de Genève est encourageant. Il est toutefois nécessaire de rappeler que dès 2003, alors qu'Hassan Rohani était responsable des négociations sur le dossier nucléaire, l'Iran avait déjà signé un protocole additionnel de vérification, mais ces espoirs d'un *modus vivendi* durable s'étaient ensuite évanouis³. Hassan Rohani avait alors subi les critiques acerbes du camp conservateur pour sa naïveté, critiques d'ailleurs largement reprises lors de la dernière campagne présidentielle. Ainsi, non seulement le nouveau président ne remettra pas en cause le cœur de la politique iranienne de puissance, mais il contribuera plutôt à la légitimer.

- **Sur le fond, le maintien d'une politique de puissance régionale**

Même si les signes de détente évoqués précédemment appellent à davantage d'optimisme, la position de puissance régionale dominante revendiquée par l'Iran reste sa priorité absolue. Cette politique de puissance, que le nouveau président va contribuer à asseoir, repose clairement sur deux axes.

Le premier de ces axes est la recherche d'une influence accrue au Levant et au Moyen-Orient. Deux exemples soulignent de manière emblématique cette politique d'influence. Il s'agit en premier lieu de l'entrisme iranien dans les affaires internes irakiennes, à travers le soutien étroit apporté au Premier ministre chiite Nouri al Maliki. En second lieu, cette politique d'influence se manifeste

¹ La «tutelle du jurisconsulte», qui consacre la prédominance politique du haut clergé à travers la fonction centrale de Guide suprême, occupée actuellement par l'ayatollah Ali Khameneï.

² La conception américaine du grand Moyen-Orient est extensive et englobe notamment le Maghreb et l'Asie centrale.

³ Hassan Rohani avait obtenu du régime que le protocole soit appliqué avant même d'être ratifié au Parlement, mais l'application de l'accord ne dura pas plus d'un an et demi, du fait de la détérioration des relations diplomatiques.

par l'aide militaire et financière accordée à l'État syrien⁴ englué dans une guerre civile. À moyen terme, la politique syrienne de Téhéran vise à éviter que les forces radicales sunnites, qui haïssent l'Iran chiite, prennent davantage d'ampleur. Mais à plus long terme, l'objectif est probablement de garantir la liberté d'action et d'influence de l'Iran sur le couloir menant aux rives de la Méditerranée via l'Irak et la Syrie. Cet objectif est intéressant sur les plans économique et symbolique. Il s'inscrit dans une rivalité appelée à durer avec la Turquie, l'Arabie saoudite et, dans une moindre mesure, l'Égypte. En permettant au régime syrien de se maintenir jusqu'aux élections présidentielles de 2014, Téhéran aura alors remporté la première étape de son pari sur l'avenir.

Le deuxième axe se fonde quant à lui sur la politique nucléaire. Dans cette politique, les aspects civils et militaires du programme paraissent intrinsèquement liés, comme ils pouvaient l'être pour la France lors de la création du commissariat à l'énergie atomique. L'animosité suscitée au Moyen-Orient par la politique israélienne constitue en outre, pour le régime de Téhéran, un prétexte dans son entreprise de développement nucléaire. Thérèse Delpech écrivait ainsi en 2006 que « (...) si Israël n'est pas la cause du programme nucléaire iranien, il représente pour l'Iran une excellente explication à fournir à la région⁵ ». À travers ce programme, l'Iran souhaite acquérir des outils au service de ses ambitions régionales. De ce fait, il serait prématuré de considérer que les avancées enregistrées à Genève constituent un infléchissement durable de la position de Téhéran, d'autant que les carences techniques de l'industrie de pointe iranienne ont besoin de temps pour être comblées. De ce fait, un ralentissement du programme permet d'assouplir les sanctions internationales et de se concentrer sur la modernisation du tissu industriel national. Pour le régime, ce calcul est rationnel.

- **La politique extérieure d'Hassan Rohani, une action de mise en œuvre subordonnée aux choix du Guide suprême Ali Khameneï**

Le système politique, formalisé par la constitution de la RII et consacré par la pratique, fait du Guide suprême la seule autorité apte à définir les orientations stratégiques du pays. Ces orientations sont ensuite mises en œuvre par le gouvernement placé sous la tutelle du président, mais aussi par des hautes administrations d'État comme le conseil suprême de la sécurité nationale, dont Hassan Rohani a été le secrétaire général par le passé. La politique extérieure iranienne évolue donc lorsque le Guide suprême le décide, même si le président propose des solutions et conduit ensuite la politique élaborée au niveau supérieur. L'hebdomadaire *Al-mushahid Assiyassi*, dans un article très intéressant du mois d'août 2013 analysant les principaux défis auxquels est confronté Hassan Rohani, montre que le Guide suprême reste quoi qu'il arrive « le maître de la décision finale »⁶. Les commentaires critiques du Guide suprême au sujet de la conversation téléphonique symbolique entre Barack Obama et Hassan Rohani au mois de septembre 2013 sont là pour rappeler la hiérarchie des pouvoirs. Les critiques formulées sur le même sujet par le commandant en chef du corps des gardiens de la révolution, organisation militaire héritée de la révolution pesant à la fois sur la politique extérieure et sur les structures économiques du pays, confirment que le président iranien est soumis à des forces internes diverses qui veillent à encadrer son action.

La politique étrangère de l'ère Rohani, qui est devenue synonyme d'ouverture, concorde pour l'instant avec les intérêts du régime au plan international. Sur le plan interne, le président suscite également des espoirs importants, mais c'est à ce niveau que les risques sont les plus élevés pour la suite de son parcours politique.

Les défis d'Hassan Rohani en matière de politique intérieure, un risque élevé pour son image auprès du peuple iranien

- **Le défi économique**

En politique intérieure, le défi majeur d'Hassan Rohani réside dans le sauvetage d'une économie exsangue. Ce défi est probablement le plus important pour l'avenir du nouveau président, mais également le plus délicat, dans la mesure où l'Iran cumule des facteurs de faiblesse économique. Liée en grande partie au régime des sanctions internationales affectant le pays, cette faiblesse se traduit principalement par une inflation chronique avoisinant 40% pour l'année 2013 et une perte de valeur de la monnaie nationale, même si cette tendance pourrait favoriser les exportations à une période où un assouplissement progressif du régime des sanctions est en cours. Quoi qu'il en soit, la donnée la plus inquiétante reste peut-être celle du chômage des jeunes qui a atteint 28%⁷. Dans une société ayant achevé sa transition démographique, mais où la part des jeunes par rapport à la population globale est bien plus élevée qu'en Europe occidentale, ce facteur risque d'entamer rapidement le crédit dont bénéficie Hassan Rohani s'il n'inverse pas significativement la tendance.

Le choix de Bijan Zanganeh pour diriger le ministère du Pétrole montre que la politique économique en général et la politique énergétique en particulier figurent parmi les priorités hautes du président Rohani. En effet, Bijan Zanganeh dispose d'une solide expérience dans ce domaine. Il a servi dans différents gouvernements et a été ministre du Pétrole de Mohammad Khatami à compter de 1997. La proximité de Bijan Zanganeh avec le mouvement vert aurait pu l'empêcher d'obtenir un ministère. Mais si cette proximité lui a été reprochée par les rangs conservateurs au mois d'août 2013 – au moment où le Parlement s'est prononcé sur chacune des personnalités proposées par Hassan Rohani pour occuper un ministère⁸ – elle ne l'aura finalement pas laissé de côté. Dans le domaine énergétique, l'Iran dispose d'un immense potentiel gazier et pétrolier, dont l'optimisation se heurte actuellement à deux écueils. Le premier est celui des sanctions internationales, qui ont limité le nombre des clients du pays dont

⁴ Le corps des gardiens de révolution (*Sépah-é Pâsdârân*) met en œuvre cette aide par des actions militaires et d'influence coordonnées avec le *Hezbollah* libanais, ainsi que par un soutien logistique.

⁵ Thérèse Delpech « *L'Iran, la bombe et la démission des nations* », 2006, p.28, éditions Autrement.

⁶ *Al-mushahid Assiyassi*, Volume (17) Iss 902/11-17 août 2013, p. 24.

⁷ *Al-mushahid Assiyassi*, Volume (17) Iss 902/11-17 août 2013, p. 24.

⁸ Ce n'est pas le gouvernement en tant que bloc qui doit bénéficier d'un vote de confiance du Parlement, mais bien chaque ministre potentiel, dont la nomination est validée ou non par la représentation nationale.

le principal demeure la Chine. Le deuxième concerne le sous-développement de l'industrie de raffinage iranienne, qui contraint le pays à exporter des hydrocarbures à très faible valeur ajoutée.

- **Le défi social**

En 2007 paraissait un ouvrage de Thierry Coville intitulé «*L'Iran, la révolution invisible*» consacré aux évolutions traversant la société civile, qui est aujourd'hui bien différente de celle de 1979. Ainsi, l'auteur constate que «la légitimité démocratique remise à l'honneur par Mohammad Khatami est devenue, contrairement aux apparences, une donnée importante du système politique»⁹. La manière dont se déroulent les élections locales et dont s'est déroulée la dernière élection présidentielle confirme cette idée. Le refus d'Ali Khameneï de prendre parti pour un quelconque candidat montre qu'il a bien pris en compte la valeur du fait démocratique dans le système politique iranien contemporain. Certes, Hassan Rohani est bien «*Mister Nobody*», comme le souligne Bernard Hourcade¹⁰. Cette expression minimise la singularité de la victoire de Rohani qui, comme chacun des autres candidats, a été jugé compatible avec le système, à défaut de quoi sa candidature aurait été invalidée par le conseil des gardiens de la révolution. Cependant, la campagne présidentielle, dont le résultat s'est dessiné dans les trois derniers jours avant le scrutin, a été conforme aux canons démocratiques. Ce résultat a en outre surpris l'ensemble des analystes politiques, et probablement le Guide suprême lui-même.

Ali Khameneï a donc fait le choix de profiter de l'élan provoqué par la victoire d'Hassan Rohani pour opérer une inflexion significative de la politique étrangère du pays et pour montrer qu'il avait bien saisi les attentes et les changements d'une société iranienne lassée par les difficultés économiques. La présidence Rohani constitue dès lors un atout cardinal pour le régime, dans la mesure où elle laisse voir des qualités d'ouverture et de pragmatisme, bénéfiques aussi bien sur le plan international que sur le plan interne. En effet, la méthode Rohani change du radicalisme de Mahmoud Ahmadinejad, même si le nouveau président ne remet aucunement en cause le système. Cette alternance marquée, en tout cas du point de vue du style, intervient donc au bon moment pour l'Iran et risque paradoxalement de renforcer les bases du régime. En effet, ce régime a tiré les leçons des vagues contestatrices qui ont secoué les pays voisins. Il saura, le moment venu, imputer au président les échecs économiques et sociaux à venir.

L'élection d'Hassan Rohani à la présidence de la RII contribue à renforcer l'assise du régime en place. Profitant de l'image positive du nouveau président en Occident comme en Iran, le Guide suprême mène avec habileté les réformes indispensables au régime et à ses ambitions pour l'Iran.

Le Chef de bataillon Thomas GRASSER est issu de l'arme du génie. Il a servi comme chef de section au 2^{ème} régiment du génie ainsi qu'aux Écoles de Coëtquidan puis comme commandant de compagnie au 19^{ème} régiment du génie. Lauréat de la session 2013 du concours de l'École de guerre, il suit depuis le mois de septembre 2013 un cursus d'arabe et de persan à l'Institut national des langues et civilisations orientales.



Retour Sommaire

⁹ Thierry Coville «*L'Iran, la révolution invisible*», 2007, p. 126.

¹⁰ Bernard Hourcade a employé cette expression lors d'une conférence qui s'est tenue le 24 octobre 2013 à l'École normale supérieure.

L'influence: un outil de puissance à développer au sein des forces armées



Par le Chef de bataillon Grégory CHARVIEUX

Parler d'influence¹ dans les forces armées, c'est avoir à l'esprit «la guerre au sein des populations» ou encore la mise en œuvre de procédés pour conserver notre liberté d'action. Certains alliés utilisent aussi l'influence pour faciliter la signature de contrats économiques. De fait, l'actuel déficit commercial de la France et les opportunités offertes aux militaires en opérations pourraient entraîner le développement d'une nouvelle stratégie d'influence au sein des armées, et ce dans un cadre interministériel.

L'influence: un moyen de préserver notre liberté d'action en opérations

- **Des méthodes développées et éprouvées par de grands penseurs militaires**

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le concept de «guerre au sein des populations»² s'est ancré dans les mentalités. Ce concept consiste d'une certaine manière à influencer sur les populations locales, surtout grâce à des actions ouvertes d'aide au développement, de gouvernance et de sécurité, mais aussi grâce à des actions³ de guerre psychologique, de propagande, de désinformation. Elles sont destinées à faire adhérer les opinions à une cause, à légitimer des opérations militaires, à diaboliser l'adversaire ou encore à démobiliser le camp adverse. Deux grands chefs militaires peuvent alors être cités: d'un côté le Maréchal Gallieni, dont le principe de pénétration progressive (ou concept de la tache d'huile) est «la méthode la plus féconde qui consiste à ne gagner du terrain en avant qu'après avoir complètement organisé celui que l'on laisse en arrière»; d'un autre le Maréchal Lyautey qui insistait sur l'impérieuse nécessité de «convaincre plutôt que de contraindre».

- **Une légitimité du concept et une mise en application sur le terrain**

Depuis Gallieni, Lyautey, puis Trinquier et Galula, le corpus conceptuel et doctrinal des armées s'est consolidé par le biais de nombreuses parutions se rapportant de près ou de loin à l'influence⁴. Les principaux documents de référence sont: la doctrine interarmées (DIA 3.10.01) sur les opérations militaires d'influence (OMI) et le concept interarmées (CIA 3.10-A) sur l'influence en appui aux engagements opérationnels rédigés par le centre interarmées de concepts, de doctrine et d'expérimentations (CICDE). À l'heure actuelle, l'influence s'inscrit dans le continuum des opérations, surtout lors des phases de consolidation de l'environnement (stabilisation) et de retour à l'équilibre politique (normalisation). Selon le CICDE, «les OMI regroupent l'ensemble des activités dont l'objet est d'obtenir un effet sur les comportements d'individus, de groupes ou d'organisations (info-cibles) afin de (...) les conduire à agir en faveur de la mission ou/et les inciter à ne pas prendre des dispositions en opposition à l'action des forces armées». Dans ce cadre, afin de maximiser les effets obtenus, les OMI sont en relation avec les autres fonctions opérationnelles du domaine: APEO⁵, ciblage, COMOPS⁶ et ACM⁷.

Les forces armées utilisent donc l'influence aux niveaux tactique et opératif, mais quasiment pas au niveau stratégique. Cette

¹ Pour Patricia Adam (présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale), exercer une influence revient à modifier le comportement d'autrui, sans violence, afin qu'il agisse dans le sens voulu, consciemment ou non.

² Nouveau paradigme stratégique selon Sir Rupert Smith.

³ Ces actions sont dites «indirectes». Elles font partie de certains modes d'action des unités du COS.

⁴ PIA 03-152: *Concept interarmées des opérations d'information* - 2005

PIA 03-252: *Doctrine interarmées des opérations d'information* - 2006

PIA 3.252-1: *Doctrine interarmées de la communication opérationnelle* - 2007

DIA - 3.10.01: *Les opérations militaires d'influence* - 2008

CIA-3.10(A)_INFLUENCE(2012): *L'influence en appui aux engagements opérationnels* - 2012

AJP 3.10.1: *Allied joint doctrine for psychological operations* - 2007 (OTAN)

Concept for EU PSYOPS in EU-led military, (DR) - 2004 (UE)

⁵ Actions sur les perceptions et l'environnement opérationnel. Anciennement opérations d'information (OI).

⁶ Communication opérationnelle.

⁷ Coopération civilo-militaire.

carence est dommageable d'autant que la situation économique de notre pays est actuellement difficile et que les revers en termes de conquête de marchés économiques sur d'anciens ou d'actuels théâtres d'opérations sont reconnus.

La situation économique de notre pays intime d'aller plus loin...

- **La priorité au redressement économique**

La balance commerciale de la France est en déficit depuis près de dix ans. À ce titre, tous les ministères sont fortement impliqués pour inverser cette tendance. Le Quai d'Orsay peut être pris en exemple à travers son plan d'action diffusé le 23 août 2012. La volonté du ministère des Affaires étrangères est, entre autres, de «faire de la diplomatie économique une priorité dans l'organisation de notre outil diplomatique» et de «développer l'influence économique». Pour Monsieur Laurent Fabius⁸, «il faut créer le réflexe économique au service de l'activité en France». Cela passe par une évolution des mentalités et une redéfinition des missions à tous les niveaux hiérarchiques pour les agents travaillant en France, mais surtout pour ceux déployés à l'étranger. Cette prise de conscience est révélatrice d'une nécessité de changement afin de développer l'influence économique, former les fonctionnaires aux enjeux économiques, recruter des cadres déjà expérimentés, davantage communiquer et s'ouvrir vers les acteurs économiques, qu'ils soient français ou étrangers.

- **La nécessité d'être pragmatique et de reconsidérer l'état final recherché (EFR)**

Nos expériences permettent d'affirmer qu'une intervention majeure de la France dans un pays n'implique pas un monopole sur les contrats économiques post-conflit. Le Mali peut être pris en exemple car, au-delà du succès de l'opération Serval et des nombreux efforts consentis, la France a connu un échec économique assez important dans ce pays. En effet, sur les crédits d'environ 230 millions d'euros consentis par l'ONU pour le soutien de la MINUSMA, la France n'aurait remporté qu'une infime partie du contrat (de l'ordre de 200.000 €). Ce ratio est totalement disproportionné au regard de l'engagement consenti sur le terrain. Les marchés qui seront ouverts à court terme pour la reconstruction du pays, comme cela est le cas en Libye, engendreront très certainement de nouveaux affrontements interétatiques lors desquels la France devra se battre pour tirer son épingle du jeu.

Les guerres menées actuellement n'étant plus des «guerres totales» au sens clausewitzien, les forces armées ne cherchent plus à remporter la «bataille décisive». Elles ont pour objectif d'accéder à un EFR défini avant le déploiement des troupes et atteint par l'intermédiaire de lignes d'opérations (gouvernance, développement, sécurité par exemple). Dans ce cadre, sans chercher à transformer les militaires engagés sur les théâtres d'opérations en VRP⁹, davantage de pragmatisme pourrait être envisagé. Il consisterait à reconsidérer l'EFR en incluant la préparation à la conquête de marchés économiques dans les lignes d'opérations. Les liens privilégiés que les militaires établissent avec les autorités locales, parfois et souvent au plus haut niveau, sont des avantages indéniables.

Le redressement économique de notre pays est donc l'une des priorités majeures du gouvernement. Grâce à leurs relations privilégiées avec les gouvernements locaux, les militaires pourraient devenir des entremetteurs pour faciliter la conquête des marchés économiques que nous tentons de gagner contre une kyrielle d'États qui n'ont, de surcroît, pas nécessairement participé aux coalitions militaires. Cette nouvelle tâche doit passer par le développement d'une nouvelle stratégie d'influence au sein des forces armées, le tout dans un cadre interministériel.

... en développant une nouvelle stratégie d'influence au sein des forces armées

- **Une vision plus stratégique de l'influence chez certains de nos alliés**

La «coopétition»¹⁰ étant plus que jamais pregnante, ces derniers n'hésitent pas à faire du lobbying et à utiliser l'influence comme une arme¹¹ pour remporter des marchés économiques sur les théâtres d'opérations. Ce constat est en partie justifié par le contenu des scolarités à l'Académie militaire de *Westpoint*, à l'Académie royale militaire de *Sandhurst* et par les *backgrounds* universitaires des *cadets*. En effet, ceux-ci intègrent, dès leurs premières années sous les drapeaux, les enjeux économiques et de défense de leur pays afin d'y répondre lors de leurs futurs déploiements à l'étranger. En parallèle, la doctrine britannique amène à influencer avant d'agir. Cette stratégie indirecte prônée par Sun Tzu est un art de la guerre qui repose sur l'abandon de l'ennemi en utilisant des outils de *soft power* comme la ruse, l'influence, l'espionnage, etc. Dans son ouvrage «**Introduction à la stratégie**», le Général Beaufre exhorte lui aussi à apprendre cette forme de stratégie. Enfin, le directeur de l'École de guerre économique, Christian Harbulot, précise¹² que «les États-Unis et la Grande-Bretagne ont fait muter leur mode d'organisation depuis plusieurs décennies. Leurs armées respectives ont intégré les enjeux non militaires et participent au processus de captation des marchés [économiques]».

- **La possibilité de renforcer la formation au sein des armées et la synergie entre les ministères concernés**

Le développement d'une nouvelle stratégie d'influence dans les forces armées passe inexorablement par un élargissement de l'influence aux enjeux économiques et plus spécifiquement à des formations en intelligence économique (IE)¹³. Cette évolution

⁸ Lors de la clôture de la journée des entreprises le 9 avril 2013.

⁹ Voyageur représentant placier.

¹⁰ «Système d'acteurs qui interagissent sur la base d'une congruence partielle des intérêts et des objectifs» -Dagnino G.B., Le Roy F., Yami S. – «**La dynamique des stratégies de coopétition**» - 2007

¹¹ Général Vincent Desportes: «L'influence est une arme qu'il faut apprendre à maîtriser». www.communicationetinfluence.fr - «Opérations extérieures et opérations d'influence» - 21 janvier 2013.

¹² www.infoguerre.fr - «Les risques d'échec économique de la France au Mali» - 19 septembre 2013.

¹³ «L'intelligence économique correspond à l'ensemble des actions de recherche, de traitement, de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques en vue de son exploitation (...) Cette information utile est celle dont ont besoin les différents niveaux de décision de l'entreprise ou de la collectivité dans le but d'améliorer sa position dans son environnement concurrentiel» - *Manuel d'intelligence économique* - PUF 2012.

majeure ne pourra alors se faire sans formations conséquentes et adaptées. De prime abord, l'ajout d'un module aux Écoles de Coëtquidan semble inadapté car la très grande majorité des jeunes officiers sera initialement déployée en opérations dans un cadre tactico-opératif et non stratégique. *A contrario*, les officiers supérieurs du domaine renseignement et des ACM constitueraient un vivier approprié pour participer à cette nouvelle stratégie d'influence. Quelques pistes sont alors envisageables:

- formation en IE des officiers supérieurs du CIAE¹⁴;
- à l'instar de certains officiers titulaires d'un diplôme technique (DT), formations spécialisées en IE pour les brevetés de l'École de guerre;
- renforcement des OMI dans les forces spéciales;
- création de parcours de carrières dans l'IE pour des officiers du domaine renseignement.

En parallèle, le développement de cette nouvelle stratégie d'influence dans les armées ne peut être réellement efficace sans synergie avec les acteurs des autres ministères. En effet, sur un théâtre d'opérations, la signature de contrats économiques est élaborée par des protagonistes extérieurs au ministère de la Défense. Une augmentation du nombre de postes en mobilité extérieure (MOBEX) au ministère des Affaires étrangères et au ministère de l'Économie et des finances permettrait d'esquisser les traits d'une coordination efficiente entre fonctionnaires de l'État.

En définitive, pour répondre aux défis économiques de notre pays, le gouvernement tend à revoir certaines prérogatives, en particulier au sein du ministère des Affaires étrangères. Du côté des forces armées, le développement d'une nouvelle stratégie d'influence semble incontournable. En effet, le personnel du ministère de la Défense peut, sans aucun doute, tenir sa place sur l'échiquier des affrontements interétatiques autres qu'armés. Il est engagé en première ligne sur les théâtres d'opérations où la signature d'importants contrats se joue lors des phases de stabilisation et de normalisation. Ainsi, certains officiers supérieurs pourraient, grâce à des formations adaptées, devenir des facilitateurs auprès des plus hautes autorités locales. Ils prépareraient alors le terrain pour les agents des autres ministères qui viendraient initier et finaliser la signature de contrats économiques. Cette évolution majeure dans nos modes d'action passe irrémédiablement par l'entendement de l'influence comme un outil de puissance nationale.

Saint-cyrien de la promotion du «Bicentenaire de Saint-Cyr» (1999 - 2002), le Chef de bataillon CHARVIEUX a servi dix années dans le domaine du renseignement. Il suit actuellement un master spécialisé en stratégie d'intelligence économique à l'École de guerre économique dans le cadre d'un diplôme technique filière sciences humaines et sociales (SHS).



[Retour Sommaire](#)

¹⁴ Centre interarmées des actions sur l'environnement. Il est né de la fusion, le 1^{er} juillet 2012, du groupement interarmées des actions civilo-militaires (GIACM) et du groupement interarmées des opérations militaires d'influence (GIOMI).

Le numérique au quotidien du ministère de la Défense



Par le Chef d'escadron Hugues HELIE

Le ministère de la Défense, dont le rôle prépondérant en termes de cybersécurité a une nouvelle fois été souligné dans le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, doit bien veiller à prendre en marche le train de la révolution numérique, notamment en matière de traitement de l'information. Ceci permettra notamment de gagner en efficacité dans les missions quotidiennes, avec pour finalité de compenser pour partie les réductions de format en cours par des gains en performances obtenus à l'aide d'exploitation d'outils numériques. Un savant dosage devra ainsi être trouvé entre sécurité et liberté d'action dans l'utilisation de ce qu'il convient d'appeler les «plate-formes numériques», lieux d'échanges, de partage et d'innovation au cœur de la révolution numérique.

La valorisation des données numériques (ou *Big Data*) fait partie des sept priorités du rapport «Innovation 2030» remis par Madame Anne Lauvergeon au président de la République en octobre 2013. Ce point capital du rapport, qui vise principalement à développer des ambitions industrielles fortes reposant sur des innovations majeures, qui est donc à des fins essentiellement économiques, peut amener les décideurs du ministère de la Défense à s'interroger sur les applications du numérique dans leur fonctionnement quotidien.

À partir d'exemples concrets d'innovations qui pourraient être mises en place au sein du ministère, tant dans le domaine organisationnel qu'opérationnel, avec pour but de bien montrer les enjeux et les potentialités de développement liés aux applications numériques, seront dégagées des pistes qui pourraient être mises en œuvre au sein du ministère telles que la mise en place de plate-formes participatives, la création d'un datamasse (*Big Data*) global de ses administrés, ou l'utilisation de jeux de simulation d'entreprise, ce qui pourrait lui permettre de jouer un des tous premiers rôles dans une révolution en marche depuis deux décennies déjà et qui pourrait se révéler déterminante dans les trois prochaines.

*
* *

Vers une organisation numérique du ministère

Les réformes en cours au sein du ministère de la Défense, fruits du nouveau Livre blanc et de la loi de programmation militaire 2014-2019, conduisent à une nouvelle remise en cause du mode de fonctionnement du ministère. Afin de faire remonter les attentes et les propositions des administrés, mais surtout de les faire adhérer plus facilement au projet, le ministère a pour la première fois mis en place au cours de l'été 2012 une plate-forme participative visant à collecter les nombreuses idées qui pouvaient germer parmi les 285.000 employés du ministère, souvent très prompts à donner leurs avis sur les réformes en cours dans les nombreux blogs spécialisés. Cet effort de *crowd-sourcing*¹, se basant sur un modèle de développement coopératif, tout comme par exemple sont mis en place dans chaque grande société des plate-formes «coopératives d'innovations», n'a finalement rencontré qu'un succès en demi-teinte (seulement 4.000 propositions de 1.450 agents inscrits, peu d'information sur leur utilité et leur mise en œuvre). Sans tomber dans l'excès du système mis en place aux États-Unis sur le site challenge.gov, qui rémunère avec parfois des prix importants les réponses les plus perspicaces à des défis politiques et technologiques, il aurait été intéressant d'offrir à chaque salarié du ministère de se voir mettre en avant pour une proposition pertinente dans le cadre de sa participation. De plus, le fait que cette plate-forme n'ait pas été ouverte vers l'extérieur – et ne s'adressait donc d'emblée qu'à une population certes vaste mais finalement assez homogène – n'a sûrement pas permis d'obtenir les pistes les plus novatrices d'amélioration car forcément «bridées» par l'existant. En effet, nul n'est mieux à même que l'œil extérieur pour apporter un éclairage selon un angle d'approche différent de l'angle conventionnel. Cet effort de *crowd-sourcing* de la part du ministère mérite donc d'être

¹ Développement avec la participation de nombreux utilisateurs

développé dans l'avenir pour obtenir de réelles plus-values. De plus, il ne doit pas se contenter de répondre ponctuellement à un besoin identifié mais doit constituer aussi un incubateur de bonnes pratiques, permettant au quotidien de proposer de nouvelles solutions pragmatiques et efficaces aux décideurs. Sa transformation à court terme en plate-forme coopérative du ministère permettrait d'atteindre cet objectif.

Dans le même cadre, les réorganisations en cours ont pour objectif de rationaliser la masse salariale du ministère en supprimant 24.000 postes supplémentaires par rapport aux objectifs de la précédente réorganisation. Ces 24.000 postes doivent, pour 10.000 d'entre eux, provenir des forces et pour le reste des unités de soutien. Si les premières mesures de réorganisation au sein des forces viennent d'être annoncées par le ministre de la Défense, le reste des unités et organismes à réorganiser est toujours à l'étude. De nombreux choix, difficiles mais surtout structurants pour l'avenir de notre défense, restent encore à faire. Pour appuyer ces choix et, notamment, mieux prévoir leurs conséquences, l'apport de la simulation pourrait être capital. Si la simulation est actuellement un domaine en plein développement dans les domaines tactiques, son aide pour modéliser et tester l'organisation du ministère pourrait être déterminante sur le plan stratégique. Ainsi, la modélisation des processus de fonctionnement du ministère pourrait permettre, en s'appuyant sur les outils numériques d'optimisation des organisations, de discriminer les différents chemins critiques organisationnels (typiquement les organisations stratégiques du ministère) des organisations ayant des rôles secondaires. Le numérique pourrait aussi, en analysant les différentes «traces» que chacun laisse dans le cadre de ses activités, déterminer les autoroutes de l'information propres à notre organisation (et donc à préserver) des éléments en doublon ou totalement inutilisés qui n'apportent rien au système. Un effort de rationalisation pourrait ainsi être porté objectivement sur les organisations secondaires, voir non productives, tout en préservant les organisations identifiées comme primordiales. Pour vérifier la cohérence de la nouvelle organisation, une confrontation de la future organisation à un cas réel (en s'appuyant sur les outils de simulation de type *Serious Game*² appliqués par les entreprises menant des opérations de réorganisation) pourrait permettre de valider *a priori* les choix retenus.

Enfin, un instrument organisationnel doit absolument être mis en œuvre rapidement au sein du ministère: le *Big Data*³. Celui-ci consisterait au regroupement au sein d'une unique base de données (et d'un support numérique associé) de l'ensemble des informations propres à chaque employé du ministère. En effet, de par sa mobilité, le personnel militaire notamment (mais aussi civil) est amené à changer d'organisme très régulièrement. Il peut paraître surprenant de devoir à chaque mutation passer quasiment une journée à devoir faire le tour du GSBDD, des unités, des services pour remplir dans chaque entité sa propre feuille «administrative», sa demande de nouveau laissez-passer, de carte permettant d'avoir accès au mess, sa demande d'accréditation... La mise en place d'une vraie base de données, *a minima* interarmées mais pouvant très bien englober le personnels civil de la défense, prenant en compte tant les aspects RH (et donc dépassant de loin les études sur la mise en place d'un SIRH commun), les aspects administratifs (passeport, carte d'identité, certificat médical d'aptitude, accréditation, carte SNCF) que les aspects matériels (accès à l'ordinaire ou au mess, accès aux différents organismes, carte d'habillement) permettrait de gagner, d'une part, en interopérabilité, d'autre part, en efficacité par les gains temporels et organisationnels réalisés. Cela suppose bien sur un effort de réorganisation important dans un premier temps pour ensuite engranger les bénéfices sur le long terme. Cela suppose aussi de prendre le temps de créer un système fiable et robuste pour éviter de retomber dans les déboires du système de paie Louvois.

*
* *

La valeur ajoutée opérationnelle du numérique

Si le numérique peut apporter une réelle plus-value sur le plan organisationnel au sein du ministère, il peut de même être l'un des éléments moteur qui permettra de gagner en efficacité opérationnelle au sein des forces armées, afin de pallier les réductions d'effectif en cours. Ces solutions protéiformes peuvent avoir de nombreux débouchés tant dans le domaine de l'instruction, l'entraînement, l'acquisition et l'appropriation de nouveaux équipements que dans le domaine purement tactique.

L'instruction pourrait ainsi être le domaine initial où, en s'appuyant sur ce qui est en train de se mettre en place dans le système scolaire, les améliorations pourraient être extrêmement rapides à mettre en œuvre tout en se révélant particulièrement productives. La généralisation des plate-formes d'enseignement à distance (de type *MOOC*⁴) offrirait de nombreuses opportunités pour permettre de développer un système d'instruction de qualité à tous les niveaux. Il serait ainsi possible d'uniformiser l'ensemble de la formation (par la mise en ligne de cours préparés par les écoles de formation), de la faire réaliser au plus près de l'administré (en se basant sur un référent ou un spécialiste responsable de la formation), et de suivre l'évolution de la formation individuelle de chaque administré (en se basant sur un système de suivi inséré dans le *Big Data* de l'administré). Une des évolutions majeures réalisable dans un second temps serait alors de faire évoluer le processus de formation d'un système habituel vertical vers un système participatif et collaboratif prenant en compte les remontées d'information (qu'elles soient formelles comme par exemple un retour d'expérience de fin de mission mais surtout informelles de la part de l'ensemble des administrés) par la mise en place de plate-formes de discussions visant à l'agrégation de l'ensemble des bonnes pratiques de chaque utilisateur. L'instruction et la formation des militaires du ministère gagneraient ainsi encore plus en réactivité et en performance, par le biais d'un système vertueux de partage de l'information.

Selon le même principe, l'entraînement et la préparation opérationnelle de chaque militaire pourraient gagner en efficacité avec les nouveaux outils numériques. La mise en place du *Big Data* et du système de suivi associé permettrait de réaliser un entraînement réellement différencié et personnalisé, faisant notamment ressortir les phases d'entraînement déjà réalisées et

² Jeux sérieux

³ Masse de données

⁴ Massive Open Online Course

celles restant à réaliser, voire à recommencer si les objectifs ne sont pas atteints. En regroupant par unité le degré d'entraînement de chacun, mais aussi en y rajoutant les résultats de l'entraînement collectif de l'unité, une cartographie immédiate du taux d'entraînement des forces armées pourrait être réalisée, permettant de mieux piloter l'entraînement des forces. Un suivi plus fin des résultats de chaque individu pourrait être obtenu par la mise en place d'un système mobile d'acquisition des résultats (système sécurisé à l'aide d'un chiffrement présent dans le support du *Big Data* de l'intéressé), permettant d'introduire en temps réel par exemple les résultats de tirs mais aussi les performances physiques de l'intéressé. Des solutions simples existent d'ailleurs déjà (de type *Runkeeper*® pour le travail d'endurance), et permettraient ainsi par exemple au bureau des sports d'une formation d'adapter l'entraînement physique de chacun à ses performances réalisées quotidiennement.

Enfin, dans le domaine des nouveaux équipements, les difficultés rencontrées dans des organismes comme la STAT (section technique de l'armée de Terre) concernent, d'une part, l'expression du besoin et, d'autre part, l'appropriation des nouveaux équipements par les forces. Ces difficultés pourraient être surmontées à l'aide de moyens numériques cherchant à mettre encore plus les forces dans la boucle de la définition de nouveaux matériels. En s'appuyant sur des plate-formes de partage, permettant notamment la co-conception, les équipes en charge des programmes d'armement pourraient ainsi, tout en conservant les données d'entrée formelles des états-majors et de la chaîne de commandement, interagir avec l'ensemble des administrés (ou *a minima* des référents au sein de chaque organisme identifié) pour veiller à prendre en compte toutes les bonnes pratiques et besoins opérationnels dans les travaux d'état-major. Cette méthode participative permettrait de plus l'appropriation plus rapide de son nouveau matériel par le militaire, qui aurait le sentiment d'avoir participé à sa réalisation et d'avoir vu son besoin pris en compte.

*
* *

Le ministère de la Défense a déjà fait les efforts nécessaires pour rejoindre le train du numérique dans ses applications tactiques. Il peut faire de même dans ses missions courantes, qu'elles soient opérationnelles ou organisationnelles. Le numérique pourrait ainsi devenir un catalyseur et un démultiplicateur d'effets positifs au profit du ministère, permettant un gain en efficacité conséquent sur le long terme. Certes, de nombreux obstacles pourraient venir perturber cette marche en avant, au premier rang desquels la nécessité de protéger les bases de données du ministère. Gageons que le personnel en charge de la sécurité des systèmes d'informations trouvera l'ensemble des mesures pratiques permettant la sécurisation des données tout en donnant suffisamment de flexibilité d'utilisation à ceux ayant à les manipuler.

Issu de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, le Chef d'escadron HELIE est officier de l'arme du train, spécialisé dans le transport et la projection par voie maritime. Diplômé de l'École de guerre, il suit actuellement une scolarité à Supélec en management de projet et ingénierie système.



[Retour Sommaire](#)

Chronos, dieu de la guerre?



Par le chef de bataillon Geoffroy RONDET

«Le moment est le dieu de la guerre, c'est lui qui y décide de tout»

Le temps est une donnée relative et irréversible. C'est pourquoi sa gestion demande une véritable réflexion de la part du décideur afin d'être maîtrisée et d'être ainsi un facteur de domination de l'adversaire.

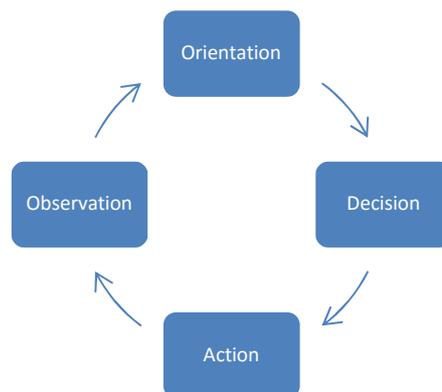
Contrairement à Mao, Che Guevara pensait que les idées révolutionnaires triompheraient sans tenir compte des circonstances. Le succès du premier et l'échec du deuxième montrent l'influence du temps sur l'action. D'ailleurs, pour le Général Yakovleff, «la maîtrise du temps – ennemi et ami – est donc l'essence de l'art militaire»¹.

Bien que relatif et irréversible, le temps demande une véritable réflexion de la part du décideur afin d'être maîtrisé et d'être ainsi un facteur de domination de l'adversaire.

Pour s'imposer, le décideur doit chercher à maîtriser le temps en disposant d'un système de décision réactif, en imposant son rythme à l'adversaire et en appréhendant le temps de manière globale. Mais pour être totalement efficace, cette réflexion doit intégrer le temps dans la réalité du champ de bataille, notamment en s'appuyant sur les notions de réserve de temps, de relativité et d'opportunité.

Maîtriser le temps pour dominer l'adversaire

La réactivité du système de décision est capitale pour dominer l'autre. Cette idée repose sur la théorie développée par John Boyd selon laquelle le processus décisionnel peut être modélisé sous la forme d'un cycle appelé boucle OODA (observation, orientation, décision, action)².



Or Clausewitz définit la guerre comme une interaction entre deux camps. Lorsqu'un adversaire agit, son ennemi peut réagir à tout moment. Cela risque alors de rendre caduque la décision ou l'action. De plus, le Général Desportes affirme que la guerre «demeure

¹ Général Yakovleff, «Tactique théorique», *Économica*, 2007, p 137.

² John Boyd, *Patterns of conflict*.

le royaume de l'incertitude»³. De ce fait, chaque étape du cycle risque d'être imparfaite (observation incomplète, décision fautive...). Cette interaction avec l'adversaire et cette incertitude obligent à ajuster en permanence les choix qui sont faits en fonction de l'évolution de la situation et à recommencer une boucle OODA.

Celui qui a le cycle de décision le plus rapide pourra ainsi affiner ses choix plus vite que l'adversaire. Il pourra même rendre inutiles les actions de l'ennemi si ce dernier prend des décisions en chaîne trop tardives. Ce fut le cas en mai 1940, lorsque les contre-attaques françaises tombèrent dans le vide parce qu'elles avaient été déclenchées trop tard. À propos de la rupture du front de la Meuse par les Allemands, le Général Weygand conclut que «la rapidité et la violence de cette exploitation paralysent les efforts tentés pour ressouder le front rompu; les contre-attaques échouent ou ne peuvent même pas être montées»⁴.

Le décideur doit ensuite définir le rythme de déroulement de son action, de façon à maximiser le potentiel de ses forces tout en minimisant le potentiel de l'adversaire. La modification de la vitesse d'exécution de l'action est en effet un levier à double action. La première action consiste à rendre l'effort ami plus efficace. À titre d'exemple, lors d'une mission offensive en zone urbaine, le chef pourra tirer parti d'une alternance de rythme. Après la saisie d'un quartier par une unité, il prévoira une phase de reconstitution de son potentiel (ravitaillement, réorganisation) avant de renouveler l'opération dans un quartier suivant. La pertinence de cette adaptation du rythme a été démontrée par les Américains lors de la bataille de Falloujah⁵.

La deuxième action permet de diminuer l'efficacité de l'adversaire voire d'entraîner sa dislocation. Jeu tactique, le rugby illustre parfaitement cette idée. Dans ce domaine, la France fait porter son effort sur les phases statiques et l'épreuve de force. À l'inverse, l'Australie a développé un style très dynamique sur toute la durée du jeu. Or, parce qu'ils imposent leur tempo, les Australiens parviennent à faire craquer physiquement l'équipe de France et dominant depuis dix-sept ans.

Ainsi, comme cela est précisé dans *The Battle Staff* de l'US Army, «controlling or altering that rate is necessary to retain the initiative»⁶. À l'instar du terrain et des forces ennemies, le temps doit faire l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer les faiblesses de l'adversaire et de les exploiter.

Le chef doit aussi penser le temps dans sa globalité. En effet, l'homme est capable d'appréhender les trois temps – passé, présent, futur – car il est doué de facultés telles que la mémoire et l'imagination.

Cette capacité permet au décideur de se projeter dans l'avenir et d'anticiper les problèmes et les actions possibles de l'adversaire. À partir de différentes hypothèses, le chef imaginera les réponses à apporter. Il faut «considérer l'action sous la forme d'une série d'actes dont chacun peut être mis en échec par les réactions adverses. Le problème ne consiste pas seulement à prévoir le cas d'échec, mais surtout à prévoir les contre-réactions qui pourraient être opposées à l'adversaire pour maintenir l'action dans le sens voulu»⁷. Ce travail d'anticipation va faire gagner du temps au chef lorsque la difficulté va surgir. Il va aussi diminuer l'effet de surprise dont les conséquences sont souvent désastreuses pour une troupe.

L'homme peut aussi chercher à déceler dans le présent les indices d'événements à venir. Le présent contient les causes ou les signes avant-coureurs des choses futures. «Lorsque j'aperçois l'aurore, je prévois aussitôt que le soleil va se lever: ce que j'aperçois est présent, et ce que je prédis est à venir»⁸.

Appréhender le temps de manière globale évite de se retrouver enfermé dans le moment présent et donc dans l'éphémère. Cela donne à l'homme une profondeur temporelle, une nouvelle dimension où il peut anticiper les coups et retrouver une marge de manœuvre.

Cependant, cette approche théorique et chronologique du temps est insuffisante pour rendre totalement compte de la réalité. C'est notamment pour cette raison que les armées occidentales ne parviennent pas systématiquement à dominer leurs adversaires bien qu'elles possèdent le cycle de décision le plus rapide. Pour être efficace, la réflexion sur le temps doit tenir compte des circonstances.

Intégrer le temps dans la réalité du champ de bataille

L'une des réalités du champ de bataille est la friction qui fait que rien ne se déroule comme prévu. Il s'agit alors moins de décider plus vite que l'adversaire que de décider plus juste.

Dans le cadre d'une force composée de plusieurs unités, différentes étapes sont nécessaires. Cela suppose tout d'abord d'évaluer de façon précise la durée nécessaire à une unité pour accomplir une tâche. À partir de là, il convient de synchroniser les tâches de chaque unité afin d'obtenir une action d'ensemble cohérente et de maximiser le travail de chacun. Cela demande ensuite d'intégrer la notion de friction dans son calcul du temps nécessaire à l'action, car malgré la précision des calculs, l'exactitude n'existe pas. En effet, ainsi que l'expose Clausewitz dans «**De la guerre**», le général ne doit pas «escompter une précision d'horlogerie là où précisément elle est impossible à cause des frictions»⁹. Le chef doit dès lors intégrer dans son étude les retards possibles. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une réserve de temps au même titre que le chef doit disposer d'une réserve

³ Général Desportes, «**Comprendre la guerre**», *Économica*, 2001.

⁴ Général Weygand, «**Histoire de l'armée française**», Flammarion, 1961, p. 400.

⁵ *Les fantômes furieux de Falloujah*, CDEF. «Le GTIA 3-5, en limite ouest, résiste à la tentation de la vitesse et préfère avancer de manière très méthodique de ligne en ligne [...] La progression s'arrête tous les jours vers 16h00 afin de tirer des enseignements «à chaud» de la journée, de planifier précisément celle du lendemain et de permettre aux hommes de se reposer. Après un repas chaud, les compagnies s'installent en positions défensives pour la nuit et n'effectuent pas de patrouilles à pieds. Ce bataillon a finalement eu moins de pertes que les autres».

⁶ US Army, *The Battle Staff*, The Lightning Press, p 1-19.

⁷ Général Beaufre, «**La stratégie de l'action**», *L'Aube*, p. 114.

⁸ Saint Augustin, «**Les confessions**», Garniériste Frères, 1865, p 455.

⁹ Clausewitz, «**De la guerre**», *Tempus*, 2011, p. 105.

de force pour réagir à l'imprévu. Ces marges temporelles prévues dans la manœuvre permettront de s'adapter à la réalité. Elles éviteront de dérégler la synchronisation des unités au moindre retard. De ce point de vue, le temps est considéré comme une ressource qu'il faut gérer.

Finalement, pour pouvoir mener à bien son action malgré les imprévus, il faut disposer de trois réserves: une réserve de force, une réserve logistique et une réserve de temps.

De plus, le temps est une notion relative. Décider plus vite s'avère parfois inutile (notamment lorsque les deux adversaires n'ont pas le même type de cycle de décision).

Or le temps des amis ne sera pas forcément le temps de leurs adversaires. C'est typiquement le cas de l'Afghanistan, où le temps de la coalition n'est pas le temps de l'insurgé. Alors que l'action alliée s'inscrit dans le temps court, celle des insurgés s'inscrit dans le temps long. Cela leur permet de créer une asymétrie temporelle pour contrebalancer l'asymétrie matérielle.

Oublier cette notion de relativité fait courir le risque d'être déconnecté de la réalité. Pour éviter cela, il est nécessaire de déterminer le référentiel où l'on se situe et celui où se situe l'adversaire. Ce référentiel sera fonction de nombreux paramètres tels que l'espace, la culture, le système politique... Il permettra de prendre en compte la relativité du temps et d'éviter de prendre des décisions ne contribuant pas à atteindre le but fixé.

Il s'agit aussi de décider au bon moment, lorsque les circonstances sont favorables.

Une fois de plus, il est possible que la rapidité de la décision ne soit plus l'unique critère de qualité. Hervé Coutau-Bégarie, dans son «**Traité de stratégie**», donne ainsi l'exemple du Maréchal Pétain qui, lors de la première guerre mondiale, sut attendre le moment favorable: «J'attends les Américains et les chars». Ici encore, cette capacité à attendre le bon moment pour agir permet de s'adapter à la réalité du champ de bataille.

Cette idée rejoint la notion grecque de kairós, c'est-à-dire du temps de l'occasion opportune. Le kairós est une dimension du temps différente de la dimension chronologique. Le temps n'est alors pas considéré comme linéaire et régulier mais comme une suite de moments plus ou moins favorables. Vu sous cet angle, le rôle du décideur est alors de réussir à saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Temps politique, temps militaire: l'action politique est caractérisée par l'immédiateté tandis que l'action militaire s'inscrit dans la durée. Dès lors, le soldat est le plus souvent limité à l'inutilité tactique ou contraint à la guerre éclair.

Inutilité tactique lorsque le déploiement militaire constitue un signe politique suffisant ou que l'emploi de la force s'avère contre-productif. La vertu de prudence, au sens aristotélicien, aidera alors le chef à discerner si l'action militaire est efficace ou s'il doit se résigner à l'inaction sur le plan tactique.

Guerre éclair afin de quitter la scène médiatique grâce à un succès tactique rapide et symbolique. N'étant plus dans le temps politique, il est alors possible de continuer la guerre dans ce qu'elle a de long et de difficile. Ce type d'action a été mené par les Américains lors de la deuxième bataille de Falloujah. La phase de conquête de la ville ne dura qu'une semaine et fit l'objet de toute l'attention du gouvernement américain. La phase de nettoyage dura un mois mais elle se déroula dans un cadre médiatique moins contraignant¹⁰.

Penser l'action au travers du prisme du temps politique impose donc au chef militaire l'immobilisme ou la vitesse extrême. Dans les deux cas, le caractère, vertu des temps difficiles selon le Général de Gaulle¹¹, est indispensable.

Saint-cyrien de la promotion «de la France combattante», le Chef de Bataillon RONDET a servi comme chef de section et commandant d'unité au 3^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Dans ce cadre, il a participé à plusieurs missions de courte durée au Gabon et en Nouvelle-Calédonie, à une intervention en République démocratique du Congo et à deux missions en Afghanistan. Il a également servi au 2^{ème} régiment de parachutistes d'infanterie de marine de la Réunion et au détachement d'assistance opérationnelle pour la préparation des unités partant en Afghanistan. Il est breveté de la 12^{ème} promotion du CSEM.



[Retour Sommaire](#)

¹⁰ Retour d'expérience du Colonel GOYA.

¹¹ Général de Gaulle, «**Le Fil de l'épée**», Berger-Levrault, 1944.

La protection de la force en contre-insurrection: un impératif stratégique peut-il mener à une impasse opérationnelle?



Par le Capitaine Blaise SEGUIN

Pour les armées occidentales engagées en contre-insurrection, le concept de protection de la force doit s'appuyer sur un processus d'actions globales et dynamiques afin d'assurer le nécessaire, mais fragile équilibre entre impératif de protection et préservation de la liberté d'action.

À Beyrouth, en octobre 1983, l'attentat contre le cantonnement français d'une compagnie du 1^{er} RCP¹ provoque l'effondrement de l'immeuble Drakkar et la mort de 58 parachutistes. Frappant les militaires pendant leur repos, cette attaque d'un camion piégé traumatise l'armée française et l'opinion publique. Ces victimes ne sont pas réellement des pertes au combat, en l'absence de réels combats.

Cette attaque contre des forces de l'ONU et le nombre de tués, inégalé depuis, eurent des conséquences stratégiques. En mars 1984, le gouvernement français décida le retrait des forces françaises au Liban. De plus, cet épisode tragique démontra l'importance de la protection d'une force déployée en opération et l'impact psychologique des attaques indirectes.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 souligne le contexte actuel: «Rapproché du durcissement des conflits, le critère du nombre nécessite de poursuivre l'effort sur **la protection et la capacité offensive des forces françaises afin qu'elles conservent leur liberté d'action**».

La protection de la force est définie dans le *Concept interarmées de protection de force* (PIA-03.102), inspiré par la doctrine OTAN (AJP-3.14)²: «La protection recouvre l'ensemble des voies et moyens, hors action de combat, pour minimiser la vulnérabilité du personnel, des installations, du matériel, des opérations et de l'image d'une force engagée dans la gestion d'une crise, face à tous les dangers et en toutes circonstances». Ainsi, les opérations de combat sont exclues: les unités de combat engagées assurent alors elles-mêmes leur sûreté.

Cette définition soulève néanmoins l'écueil du souci excessif de sécurité. Certes, la préservation de la liberté d'action et la capacité opérationnelle de la force imposent de prendre des mesures. Or ces mesures consomment des ressources qui manqueront au chef pour les actions de combat.

Il s'agit donc d'assurer la protection de la force sans contraindre de manière durable et excessive la liberté de manœuvre du chef, ni faire de la protection une fin en soi. Ce qui reviendrait à privilégier définitivement la «cuirasse au boulet» et à mesurer la réussite d'une opération au faible volume des pertes (héritage du concept «zéro mort»), plutôt qu'à la réalisation d'opérations sur le terrain et contre l'adversaire. Quel prix peut-on consacrer à protéger une force en opération? Comment évaluer un seuil acceptable? Protection et actions de combat sont-elles antinomiques?

Le propos se concentrera sur les opérations récentes menées par les armées occidentales, les plus touchées par ce phénomène de préservation de la ressource du fait d'un outil militaire compté et exposé. De plus, la phase de stabilisation en contre-insurrection demeure au cœur du sujet, caractérisée pour les insurgés par une stratégie d'évitement des combats directs.

Processus globaux et dynamiques

Pour les armées occidentales engagées en contre-insurrection, la protection de la force doit s'appuyer sur un processus d'actions globales et dynamiques afin d'assurer le subtil équilibre entre impératif de protection et préservation de la liberté d'action

- **La protection de la force: contexte doctrinal et historique.**

La protection de la force n'est pas un phénomène nouveau. Au II^{ème} siècle avant J.C, le stratège chinois Sun-Tzu privilégie dans «**L'art de la guerre**» la tromperie pour mener à la victoire. «En tuer un pour effrayer un millier» demeure valable, comme le montrent les réactions à la mort du consul américain de Benghazi au mois d'octobre 2012. Les Grecs, sortant du mythique cheval de Troie, massacrent des soldats affaiblis par «les vapeurs du vin et la paix du sommeil». Dans la Rome antique, la construction d'un camp fortifié ou *castrum* permet de protéger les légions romaines derrière des fortifications.

¹ Régiment de chasseurs parachutistes

² *Allied joint doctrine for force protection*

Néanmoins, si la protection de la force est demeurée une préoccupation permanente, la « bataille », affrontement entre armées ennemies sur un « champ de bataille », a dominé les campagnes militaires jusqu'au concept de guerre totale lors des deux guerres mondiales. La généralisation de la guérilla au XX^{ème} siècle remet en lumière le mode d'action indirect. Les insurgés des guerres de décolonisation attaquent les soldats en dehors des actions de combat. Ainsi, l'attaque du PC divisionnaire français par le Vietminh le 3 décembre 1953 à Thai Binh fut une leçon qui coûta cher aux Français: vingt tués et cinquante blessés.

L'armée de Terre a souligné un enjeu majeur de la protection dans son document de doctrine FT 01 *Gagner la bataille, conduire la paix*: « L'action au sein des populations et l'absence de ligne de front multiplient les formes d'agression et font évoluer le concept même de protection qui concerne désormais l'ensemble de la force ».

Dans la doctrine OTAN, une nouvelle fonction est apparue à chaque échelon tactique: le *Force Protection Officer* (FPO). Cette fonction transverse doit maintenant s'imposer dans la chaîne de commandement. Ainsi dans l'état-major du CRR-FR³, le FPO est rattaché à la chaîne opérationnelle, et plus particulièrement au centre des opérations (*Joint Operations Center*). Il participe ainsi aux travaux de planification et est un acteur indispensable pour de nombreux groupes de travail.

- **La protection de la force, talon d'Achille des armées occidentales**

« Protéger une force est non seulement un impératif humain, mais aussi une nécessité stratégique » indique le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008.

Le combat asymétrique mené par les insurgés utilise les possibilités d'un combat technologique du « faible au fort ». Le refus d'un combat direct, perdu d'avance, laisse place à un combat sur les arrières. Les insurgés exploitent leur supériorité dans la maîtrise du milieu (terrain et population), favorisée par l'imbrication avec la population, l'absence de distinction entre combattants et non combattants. « Comme un poisson dans l'eau » (Mao Tze Toung), les insurgés attaquent les maillons faibles de la force déployée: les forces stationnées dans un camp, les mouvements logistiques, les formateurs occidentaux, les unités ACM ou CIMIC⁴ d'aide à la population, les patrouilles au milieu de la population, les forces de sécurité locales... Ils exploitent le caractère lacunaire d'un combat d'insurrection, sans véritables lignes de front. En 1997, le Général Krulak (Corps des *Marines*) décrivait les opérations modernes comme des « *three block war* »: simultanément, la force combat dans un quartier, distribue de l'aide humanitaire dans un autre et mène des missions de police dans un troisième. Le tout évoluant sans cesse.

De plus, l'insurgé utilise le panel des vulnérabilités adverses et de ses moyens pour frapper la force et générer ainsi chaos et désordre. Le spectre des menaces n'a pas de limites: attentats (véhicules ou hommes-suicide), bombardements sur les camps ou lors de missions d'aide à la population, ciblage sur des personnalités locales influentes, sabotage de moyens militaires, piégeage d'habitations ou de cadavres, manifestations avec enfants et hommes armés, soldats déguisés en soldats locaux (« *green on blue* »), attaque de convois logistiques, pose d'IED⁵ sur les routes... Les insurgés s'adaptent en permanence aux dispositifs de protection afin de les contourner. Ainsi, l'utilisation de brouilleurs électromagnétiques pousse les insurgés à privilégier les IED déclenchés par moyens électriques. Leur objectif est le maintien d'un climat d'insécurité parmi la force et la population, propice au stress, aux erreurs d'appréciation et, *in fine*, à l'escalade de la violence. En 2004, l'armée américaine engagée en Irak subit 400 attaques-suicide, davantage que le nombre d'attaques directes. Ce climat de peur peut aboutir à des massacres, comme celui de 347 civils dans un village au Vietnam par une unité américaine en 1968 (My Lai).

L'engagement des armées occidentales en contre-insurrection est marqué par une sensibilité accrue aux pertes (blessés et tués), liée au format réduit des armées et au contexte des engagements. Les armées professionnelles possèdent des ressources humaines et matérielles limitées. La phase de stabilisation des conflits monopolise pendant plusieurs années des troupes (à relever régulièrement), des matériels chers et comptés. L'opinion publique et les médias expriment régulièrement leur impression d'enlèvement.

De plus, les insurgés connaissent les réactions face aux attaques hors des combats, et utilisent l'impact médiatique pour gagner la bataille de l'information. Les opinions publiques des pays occidentaux, la raison cédant le pas à l'émotion, influencent les perceptions des gouvernants et remettent en cause l'engagement de la force après chaque tragédie. À Mogadiscio en 1993, l'émotion suscitée par la mort de dix-neuf soldats américains et les images des cadavres des soldats traînés dans la rue entraîna le retrait des troupes américaines de Somalie.

L'offensive du Têt des forces Viêt-Cong contre les forces américaines au Vietnam en février 1968 est emblématique. Défaite tactique, elle fut une victoire stratégique: elle retourne l'opinion publique américaine, choquée par l'ampleur de la puissance de l'insurrection Viêt-Cong après quatre ans de conflit.

Les soldats sont les bénéficiaires de la revendication accrue de la population pour la sécurité. Dans un combat de contre-insurrection d'une force qui cherche à gagner « les cœurs et les esprits », la protection de cette force devient un impératif stratégique. Cette tendance légitime entraîne des contraintes financières parfois lourdes et pèse sur les décisions et les risques à consentir dans les domaines organiques comme opérationnels.

- **La « bunkerisation » ou le danger de l'inaction**

³ Corps de réaction rapide-France

⁴ ACM: action civile militaire (FR) ou CIMIC: *Civil Military Cooperation* (GB)

⁵ IED: *Improvised Explosive Device* (GB) ou EEI: engin explosif improvisé (FR)

«En première approche, un repli sur soi-même pourrait sembler être le meilleur moyen de garantir sa protection»⁶.

Voulant préserver la force à tout prix, la tentation est vive de s'enfermer dans des camps retranchés et perdre toute capacité opérationnelle vis-à-vis de la population, enjeu majeur des opérations de contre-insurrection.

Face aux harcèlements des insurgés, la force réagit en première approche par une manœuvre défensive de protection. Les camps militaires sont «physiquement» renforcés: amélioration de la résistance des enceintes et des points d'entrée, restrictions d'accès des camps, contrôle des civils plus étroit. Ensuite, les missions parmi la population sont restreintes, le volume des patrouilles augmente, les convois logistiques sont renforcés. À moyen terme, un niveau d'alerte supérieur est imposé: port permanent de gilets pare-balle, retour des véhicules blindés, zones interdites, tirs de semonce autorisés, agressivité lors des convois. À long terme, les équipements et matériels de protection sont privilégiés: véhicules sur-blindés, brouilleurs, armement télé-opéré... Les industriels le savent: la devise de l'industriel RTD⁷ est: «*vehicles offer the best protected land force mobility*»⁸.

Ce surcroît de protection influence la conception des ordres et les modes d'action. Ainsi, les effectifs et matériels dédiés à la protection des convois, des camps ou des autorités restreignent la ressource disponible pour les opérations tactiques. Le stress et la pression induits par ces mesures créent une distance entre les autorités locales et les troupes alliées, plus méfiantes. Une force qui «se cache», évitant les villes et progressant de nuit, ne débarquant plus de ses véhicules, se «recroquevillant» dans ses camps et derrière le blindage des véhicules, délivre un message anxiogène aux populations qu'elle doit protéger ou aux autorités qu'elle doit soutenir. Au lieu de vivre au milieu des Irakiens, les unités américaines se sont installées en 2003 en dehors des villes, dans des bases d'opérations avancées (FOB: *Forward Operating Bases*). Un effort y est fait pour apporter des conditions de vie agréables. Par contraste, cet effort rend plus choquantes les conditions de vie des habitants.

La protection risque de devenir alors un véritable frein à la liberté d'action dans l'emploi de la force. La capacité de réaction et d'initiative est sacrifiée. Le volume de force consacré à la protection devient prédominant. La capacité de réaction est restreinte par la lourdeur des procédures et des contraintes sécuritaires. Les besoins de la population et les opérations conjointes avec les forces locales sont délaissés. Craignant de subir des pertes, la force laisse progressivement le terrain aux insurgés: l'insurrection s'étend. Le retrait du poste de Cao-Bang en 1950 en Indochine ne pouvait se faire dans de bonnes conditions car la route RC 4 reliant les postes, surnommée la «route du sang», n'était pas sécurisée.

Ainsi, en réaction face aux attaques hors des combats, la tentation est de s'enfermer dans une sorte de «*panic-room*»⁹ en abandonnant le terrain et la population aux insurgés. La force perd alors la perception de l'environnement. Cette «*bunkerisation*» s'inscrit donc dans un mouvement de repli sur soi: le *bunker*, lieu de protection maximale, est également celui à partir duquel on n'a qu'une vision parcellaire au travers de meurtrières. Un IED a tué six casques bleus espagnols le 24 juin 2007 au Liban lors d'une patrouille sur un axe. Le Hezbollah préfère que l'ONU ne cherche pas à contrôler le terrain.

Protéger la force à tout prix n'est pas une fin en soi. Il s'agit de faire la synthèse entre le souhaitable et le possible pour mettre en œuvre une protection adaptée à la mission.

- **La protection efficace, juste équilibre entre impératif et liberté d'action**

«L'instrument premier du combat de contre-guérilla est le fantassin, dont il faut faire à la fois un agent de renseignement, un agent d'influence auprès de la population et un servent d'armes»¹⁰.

Afin d'assurer les conditions optimales permettant de réaliser la mission, il s'agit de concevoir puis mettre en œuvre un système de protection adaptable, proportionnel et réversible.

La protection doit d'abord se concevoir comme une démarche itérative qui s'adapte à la menace dans un cycle d'analyse simplifié. Les études sur l'environnement en amont permettent d'appréhender et d'évaluer la menace: modes d'action, probabilité d'occurrence, alliés et neutres, objectifs des insurgés... Une cellule devra suivre et mettre à jour cette menace. Des indicateurs et outils statistiques pourront permettre d'appréhender les évolutions prévisibles.

Ensuite, les actions proposées au commandement devront agir face à la menace sur tout le spectre de la protection. Le renforcement des équipements, matériels et véhicules utilisés en constitue le volet technique. La formation doit répondre aux modes d'actions ennemis avant, mais également pendant la mission. De plus, les mesures actives ne doivent pas être négligées. Il s'agit de contrôler le milieu afin de prévenir le risque d'attaque par la recherche du renseignement élargi et des actions ciblées sur les insurgés les plus dangereux; tout en affirmant ostensiblement sa force.

Enfin, une gestion du risque respectant le principe de «juste suffisance» doit réaliser un compromis satisfaisant. Elle est formalisée par des ordres du chef tactique éclairé par une étude de son état-major sur son environnement actualisé. En effet, la protection complète et garantie étant une chimère, elle doit être constamment adaptée en fonction des facteurs d'environnement: période de l'année, villages traversés, type de terrain, population, cultures, forces locales. Le nombre et le type de missions et les moyens

⁶ *Concept interarmées de protection de la force* (PIA-03.102)

⁷ Renault Trucks Défense.

⁸ les véhicules offrent la meilleure force mobile terrestre protégée.

⁹ pièce d'une habitation destinée à servir de refuge en cas d'agression.

¹⁰ Colonel Goya, dans «*Irak: Les armées du chaos*»

alloués doivent évoluer en fonction de la situation sécuritaire. La réversibilité entre différents niveaux de protection est obligatoire et nécessite maîtrise des savoir-faire, rapidité d'exécution et visibilité.

Conclusion

En réponse à une situation insurrectionnelle et dans le respect du droit international, le décideur politique peut être amené à déployer une force pour atteindre un objectif sur le théâtre d'opération. Compte tenu du contexte actuel (opinion publique et outil militaire), la protection demeurera un impératif stratégique majeur. Cependant, l'envoi d'un contingent expose les soldats pendant et en dehors des combats. Les moyens doivent être suffisants pour la mission.

Les chefs militaires doivent assurer la protection de la force sans obérer la capacité à remplir la mission. Ils s'appuient sur une analyse environnementale pour conserver la capacité à remplir les missions de contrôle du milieu et «gagner» la population. La protection, pour être efficace, doit rester adaptée, globale, active et réversible, seules conditions pour assurer le délicat équilibre entre une protection impérative et une liberté d'action sanctuarisée.

Cependant, la meilleure protection en contre-insurrection est assurée par le nombre de soldats engagés, la qualité ne compensant pas entièrement la quantité. Le ratio conseillé pour le contrôle du milieu dans le FT 02 *Tactique générale* est d'un soldat pour 20 habitants. En 2011 en Afghanistan, le ratio était d'un soldat de la coalition pour 227 habitants (132.000 soldats pour 30 millions d'habitants). Le volume des «forces amies» engagées reste incontestablement un facteur décisif pour assurer la protection de la force.

Appartenant à la promotion «Bicentenaire de Saint-Cyr» (1999-2002), le Capitaine Blaise SEGUIN est affecté au 31^{ème} régiment du génie en 2003 comme chef de section, officier adjoint puis commandant d'unité en compagnie de combat. Durant cette période, il est projeté en mission en Côte d'Ivoire en 2004, en Afghanistan en 2008, au Liban en 2009 puis à la Réunion en 2010. Il est ensuite affecté à la SIMMT à Versailles comme officier pilote du soutien des programmes d'armement des blindés du génie.



[Retour Sommaire](#)

La compréhension culturelle, multiplicateur d'efficacité



Par le Chef de bataillon Emmanuel LE ROUX

Au regard des opérations de contre-insurrection de la décennie passée, le besoin de connaissance culturelle est aujourd'hui une idée largement acceptée chez les militaires. La capacité d'assimiler le facteur culturel est un élément de plus en plus décisif et un réel multiplicateur de force, même si elle a apporté une complexité supplémentaire dans l'espace du champ de bataille.

La nécessité d'utiliser la connaissance culturelle est aujourd'hui une idée largement répandue chez les militaires. Les opérations en Irak et en Afghanistan l'ont parfaitement montré. La capacité d'intégrer le facteur culturel efficacement est un élément de plus en plus décisif. Au regard des probables conflits du XXI^{ème} siècle, comprendre les sociétés adverses et recruter des experts ou conseillers culturels apporteront une aide à l'effort de guerre.

Bien que l'omniprésence des effets de la culture ait apporté une complexité supplémentaire dans l'espace de bataille, la compréhension culturelle est un multiplicateur de force qui pourra atténuer la longueur et le coût des conflits. Elle renforce l'aptitude et la capacité à opérer profondément dans les failles des adversaires et peut contribuer à produire des stratégies plus adaptées et plus efficaces.

Intégrer la connaissance culturelle

Alors que les futurs engagements impliqueront fort probablement des opérations sur tous les spectres, comment la connaissance culturelle peut-elle aider à la réalisation de la mission? Pour bien comprendre le potentiel qu'elle représente dans l'espace de bataille, il faut en saisir la signification et savoir comment l'intégrer au niveau militaire et stratégique.

Définir la culture n'est pas chose aisée car il n'y a pas de culture unique. Elle est présente à tous les niveaux au sein d'une société, d'un peuple, et plus encore au sein de plusieurs groupes dans une même société. Chacun de ses membres partage le même référentiel de croyances, de valeurs, de comportements et d'habitudes. De plus, la culture présente certaines caractéristiques qui permettent de mieux la comprendre. Tout d'abord, elle n'est pas figée, contrairement à ce qu'on pourrait penser en première approche. Elle est évolutive au gré des interactions sociales et suit un processus qui relie de façon complexe le passé et le présent. Naturelle pour les personnes d'une même société, elle est également arbitraire. La perception du bien et du mal peut être différente d'une société à une autre. Par exemple, là où la vengeance est interdite par les systèmes juridiques occidentaux, elle est admise par le *pachtounwali*¹. La culture peut ainsi être interprétée comme étant un code propre à un groupe, plus ou moins déchiffrable par des individus extérieurs. Mais le plus important est que la culture influence les personnes et les peuples sur leur façon de penser et d'agir, ce qui a donc des conséquences directes sur l'environnement dans lequel le soldat opérera et sur la façon dont seront appliquées les stratégies et les politiques.

La décennie passée a vu les forces armées occidentales s'engager dans des projections lointaines où la réussite de la mission dépendait significativement de l'interface avec les populations locales. Cette interaction est devenue si importante dans les opérations militaires que le succès est souvent marqué par la capacité du soldat à agir au sein de populations aux cultures différentes. La réussite repose donc en partie sur la connaissance culturelle du milieu. À ce niveau, c'est un véritable challenge qui requiert davantage de finesse, de diplomatie et de communication que d'utilisation directe de la force. À défaut de connaissance culturelle, la sensibilisation est indispensable. Elle consiste en l'application pratique de la connaissance culturelle sur le théâtre (*cultural awareness*). Son usage est devenu important et incontournable en contre-insurrection. La sensibilisation culturelle traitera davantage des gestes et actions à faire et à ne pas faire, des bases de la langue et des coutumes locales, améliorant ainsi l'adaptation des forces déployées dans leur environnement. Il faut l'intégrer dans la préparation avant projection et s'assurer de son adaptation sans tomber dans des clichés, car un entraînement inadapté peut être contre-productif. Certains soldats engagés en Afghanistan croyant que les Afghans étaient très fidèles aux principes de l'islam ne leur ont plus montré de respect quand ils ont découvert qu'ils consommaient de l'alcool.

¹Le *pachtounwali* est le code coutumier des différentes tribus pachtounes réparties de part et d'autre de la frontière afghano-pakistanaise. Transmis par voie orale d'une génération à l'autre, basé sur l'honneur et la fierté, il régit le droit tribal en mesurant les peines et les compensations aux offenses.

La connaissance culturelle qui est requise au niveau tactique est bien différente de celle requise pour formuler une stratégie ambitieuse. Ces différents niveaux de connaissance sont interconnectés et parfois se complètent. Ainsi, une stratégie saine reposant sur une profonde compréhension historique et sociale de l'adversaire engendrera des opérations adaptées et donc plus efficaces. La pensée stratégique reposant sur plusieurs bases comme l'identité nationale et régionale, la culture politique et stratégique, les systèmes politiques, la mondialisation, force est de constater que l'étude de l'histoire est un dénominateur commun fondamental. L'histoire est à la fois agent et processus qui déterminent les différentes formes de culture. En tant qu'instrument de culture, l'histoire et la mémoire historique peuvent être déformées et utilisées pour servir des causes contemporaines. Le succès de l'occupation du Japon après la Deuxième Guerre mondiale (1945-1952) est un excellent exemple illustrant comment la connaissance culturelle a contribué aux objectifs américains sur le long terme en Asie². Au contraire, l'administration Bush n'a pas mesuré la façon dont les groupes extrémistes sunnites se sont appropriés et ont réinterprété les textes islamiques et les systèmes traditionnels de croyance pour justifier leur propre idéologie radicale. Un dangereux amalgame a été fait, semant l'incompréhension dans le monde musulman, et qui ternira pour quelques années encore l'image et l'action des États-Unis.

Dominer l'adversaire

Si la guerre est un affrontement des volontés, elle est aussi un affrontement de cultures. Dans les milieux insurrectionnels souvent très complexes, l'apport principal de la connaissance culturelle contribue à une meilleure compréhension des sociétés et des adversaires qu'elles ont pu engendrer. Le renseignement et la formation dans leur dimension culturelle sont des appuis pour tous les niveaux de décision et participent directement à la domination des adversaires.

Il convient d'abord de souligner que le manque de compréhension culturelle peut exacerber des problèmes, conduire à des impasses ou à des solutions contre-productives. L'imposition de règles et normes étrangères seront difficilement comprises et présenteront le risque de conforter l'insurrection. Une leçon essentielle de l'histoire des conflits et crises du XX^{ème} siècle est qu'il faut s'adapter à la culture locale, utiliser les systèmes préexistants et ne pas imposer ses propres solutions, sans quoi la force intervenante risque d'être perçue rapidement comme une force d'occupation. L'ignorance culturelle peut également mettre en danger tant les civils que les militaires. Là où un soldat occidental identifie un drapeau blanc comme un signe de reddition, il identifie le drapeau noir comme ayant le sens contraire, alors que ce n'est qu'un simple symbole religieux aux yeux d'une catégorie de musulmans³. Souvent cité en référence par les spécialistes des guerres insurrectionnelles, le FM 3-24 (*US Army and Marine Corps Field Manual Counterinsurgency*)⁴ est un des principaux documents doctrinaux qui souligne l'aspect fondamental de la connaissance culturelle et sociale dans de tels environnements. Il propose de voir la culture comme une entité influençant les actions humaines, sa compréhension permettant d'adapter les modes d'action de la force intervenante et ainsi obtenir de meilleurs résultats sur l'adversaire.

L'utilisation du facteur culturel accélère la prise d'ascendant sur l'adversaire.

«Je consultais la mauvaise carte. J'aurais dû regarder la carte des tribus, pas la carte géographique. Où que nous soyons dans le monde, il nous faut tenir compte de la culture». *Brigadier général* David Fraser, commandant la brigade multinationale du commandement régional sud (Kandahar, Afghanistan) en 2006.

Convaincre la population de la légitimité de la force et de ne pas soutenir les groupes insurgés nécessite avant tout de la persuasion, impossible à mettre en œuvre sans l'établissement préalable de relations de confiance. En effet, il semble difficile de persuader une personne dont on ne connaît ni la langue, ni les aspirations, ni les peurs. Dans ce cadre, la compréhension culturelle est un élément clé. Elle va permettre de distinguer les alliés des ennemis et d'identifier les leviers sur lesquels il faut faire pression pour «gagner les cœurs et les esprits» efficacement. C'est grâce à une telle compréhension que, durant la Première Guerre mondiale, le Colonel T.E. Lawrence a pu gagner la confiance de tribus arabes et organiser leur révolte contre les Turcs, préparant ainsi le terrain à la campagne des alliés en Syrie. Aujourd'hui, en Afghanistan, l'OTAN conduit des opérations de stabilisation de villages (*Village Stability Operations*) dont le concept vise à offrir plus de sécurité, de développement et de gouvernance en accroissant le lien entre la population et les autorités légitimes. La mise en œuvre repose sur de petites unités autonomes des forces spéciales immergées dans les villages et s'appuyant sur les policiers locaux. Atteindre de tels objectifs n'est possible qu'en établissant des relations de confiance pour lesquelles il faut disposer d'une capacité à surmonter les barrières culturelles.

Si la technologie apportera toujours une plus-value dans la conduite des opérations, en contre-insurrection le renseignement social et culturel a pris le pas sur le renseignement technologique. Il est plus difficile de fournir des analyses détaillées sur les mouvements terroristes agissant au Mali que de compter les chars et les avions d'un «ennemi vermillon». Les opérations en Irak puis en Afghanistan ont réveillé les militaires sur le fait que la culture de l'adversaire importait et qu'une confiance excessive

²La décision de préserver le système impérial japonais en refusant de juger l'empereur Hirohito comme criminel de guerre a permis aux occupants de réécrire le nouveau rôle de l'empereur qui est miraculeusement passé du statut de chef militaire figurant parmi les plus brutaux de l'époque à celui d'innocente victime mise en place et manipulée par des militaristes extrémistes. L'étonnante et rapide transition démocratique du Japon ne s'est pas faite par l'imposition des normes et valeurs démocratiques américaines mais par une manipulation des significations et symboles culturels et historiques.

³Le drapeau noir ou *Al-Raya* est considéré par les chiites duodécimains comme le futur étendard de l'islam. Certaines habitations irakiennes sur lesquelles flottait l'étendard ont été identifiées comme ennemies et traitées comme telles.

⁴Publié en décembre 2006, le FM 3-24 constitue le document doctrinal de l'armée américaine en matière de contre-insurrection. La mise en œuvre de cette doctrine en Irak par l'un de ses contributeurs, le Général David Petraeus, expliquerait la baisse du niveau de violence en 2007. Le document fait cependant l'objet de certaines critiques et interrogations.

était accordée au renseignement technologique. Se confrontant à un ennemi profondément ancré dans l'histoire et la théologie, les forces armées américaines ont dû radicalement changer d'approche et adopter une vision d'anthropologue pour comprendre que ce ne sont pas les États, mais les cultures qui déterminent les structures de base de la vie politique. Cette bascule d'intérêt a été une révolution pour l'armée américaine. Elle a entièrement revu son approche des opérations en augmentant considérablement sa capacité à prendre en compte la dimension culturelle. Elle a collaboré avec des anthropologues pour créer des «centres d'excellence» dédiés à la culture et aux langues⁵. Ceux-ci sont chargés de disséminer la compréhension culturelle des différentes régions ou zones d'intervention à tous les niveaux hiérarchiques, de la formation initiale à la préparation avant projection. En parallèle, le programme *Human Terrain System* (HTS) a été développé pour appuyer le commandement: des linguistes, des spécialistes des régions concernées et des sociologues sont intégrés aux équipes militaires.

Principes de la guerre et stratégie

L'art de la guerre et de la stratégie ne peut se faire sans une compréhension détaillée de la nature des conflits et du contexte spécifique dans lequel la force militaire doit intervenir. Dans les contextes d'insurrection, il semble intéressant de réexaminer les principes de la guerre et de la stratégie à travers le prisme de la compréhension culturelle.

Pouvant être définis comme des lois qui régissent les confrontations entre les forces armées, les principes permettent aux commandants militaires de dresser les plans ayant les plus grandes chances de succès. Élaborés depuis l'Antiquité, ils n'ont que très peu évolué en plus d'un demi-siècle. Leur persistance semble être à première vue la preuve d'une nécessité de les réexaminer, à laquelle s'ajoutent les changements de nature de l'adversaire (asymétrie) et de l'espace de bataille (intégrant les populations comme acteurs actifs). Hier il s'agissait de vaincre, aujourd'hui il faut convaincre de l'inutilité de poursuivre le combat. Les principes ont pour fondement liberté d'action, concentration des efforts et économie des moyens selon Foch, mais d'autres stratégies appuient leur thèse sur l'effet de surprise, la persistance du but, le soutien du moral, l'unicité du commandement, etc. La liberté d'action permet de s'adapter aux circonstances du combat, et en particulier à l'inconnu qu'est forcément l'ennemi. Il s'agit de protéger celle du chef mais aussi d'en accorder aux subordonnés. Cela reste particulièrement difficile en contre-insurrection, car la force intervenante est limitée par ses règles d'engagement alors que les mouvements adverses n'en ont pas ou peu. Ils ont donc davantage d'initiative et peu de limites pour mener leurs actions subversives. Il est alors primordial de pouvoir comprendre les schémas que pourra suivre la pensée des décideurs adverses, d'anticiper leurs réactions, de connaître leurs limites et ce qu'ils sont capables d'accepter. Au même plan, la capacité à concentrer ses efforts sur ses faiblesses, tout comme la capacité à économiser ses moyens, sont dépendantes de la compréhension des adversaires et de leur culture. Sans cela, toutes ces capacités sont altérées. L'unicité du commandement demande aussi de la compréhension partagée de ce que le commandant en chef veut réussir et comment il a l'intention d'y parvenir. Elle est d'autant plus difficile à partager dans le cadre de coalitions internationales ou d'alliances. Elle passe alors quasi-systématiquement par le consensus, qui a l'effet pervers de ralentir les prises de décision, voire de n'atteindre qu'une partie de l'objectif, autrement dit de limiter la liberté d'action. C'est pourquoi il ne peut y avoir de but commun sans une vraie compréhension culturelle mutuelle. Pour construire une alliance réussie, il s'agit de connaître ses partenaires, d'établir des relations de confiance et de savoir jusqu'où ils acceptent d'aller dans leur engagement. Dans *«L'Art de la guerre»*, Sun Tzu écrit: «connais ton ennemi et connais-toi toi-même; eussiez-vous cent guerres à soutenir, cent fois vous serez victorieux». Il montre que le stratège qui connaît sa force et ses limites, qui connaît l'environnement et son adversaire se dote des capacités pour une victoire quasi assurée. À ce point de l'analyse, la connaissance profonde et intime de l'adversaire est peut-être le plus vieux des principes de la guerre et finalement celui qui se situe *primus inter pares*⁶.

Les idées novatrices que la connaissance culturelle a apportées au niveau opérationnel n'ont pas produit les mêmes innovations sur les buts stratégiques. Pourtant, la connaissance culturelle est un solide appui pour élaborer des stratégies plus précises et plus efficaces. Repenser la guerre comme étant un affrontement de sociétés est la première étape logique. Ensuite, il s'agit d'analyser comment isoler les adversaires – diviser pour vaincre. En identifiant leurs différences culturelles et en exploitant leurs contradictions internes, il est alors plus facile de les contraindre à agir dans la sphère criminelle ou politique. Un autre facteur important est la construction d'un soutien fort parmi les États amis ou alliés en tenant compte de leur culture. Comprendre leur façon d'évaluer les risques, de percevoir les menaces et de définir leur propre sécurité ne peut qu'apporter une contribution positive à cette réalisation. L'intégration de l'anthropologie dans la conception des politiques de sécurité nationale et étrangère est là encore un atout supplémentaire. Enfin, il est nécessaire d'obtenir un soutien parmi les leaders civils et la population. Les pouvoirs civil et militaire doivent se coordonner et se compléter. C'est encore plus vrai en contre-insurrection car elle fait appel en grand partie à la coopération interministérielle. Dans ce sens, la connaissance culturelle mutuelle entre les institutions civiles et militaires est donc vitale pour rendre cette coordination effective. Enfin, les citoyens doivent être informés et connaître leurs forces armées (leurs capacités, leurs valeurs, leur rôle historique, présent et futur), en d'autres mots, la culture de leur armée!

*

* *

La connaissance culturelle et la guerre sont inextricablement liées.

«Quant au Vietnam, nous nous trouvâmes en train de définir une politique pour une région qui était *terra incognita*. Pire, notre gouvernement manquait d'experts que nous aurions pu consulter pour compenser notre ignorance»⁷.

⁵L'USArmy dispose du *TRADOC* (*Training and Doctrine Command*) *Cultural Center* et l'*US Marines Corps* du *Center for Advanced Operational Culture Learning* –CAOCL.

⁶ Le premier entre les égaux.

⁷ Robert McNamara, *«La Tragédie et les leçons du Vietnam»*

Le changement de nature des conflits et des opérations nécessite une compréhension plus profonde de la culture de l'adversaire. Plus il sera non conventionnel et éloigné des normes des cultures occidentales, plus nous aurons besoin de comprendre sa société et ses dynamiques culturelles de base. En nous armant de connaissance culturelle, une stratégie perspicace pourra le contraindre et l'étouffer.

Si la contre-insurrection n'est qu'un challenge parmi d'autres au XXI^{ème} siècle, ces challenges demanderont aux politiques de fournir une nouvelle vision stratégique pour la sécurité. Une politique étrangère conçue sur une profonde compréhension des forces du nationalisme, de l'identité et de la mémoire collective de nos adversaires n'est-elle pas un outil puissant pour modeler leurs comportements?

Elève officier de réserve au 3^{ème} régiment d'infanterie de marine, le chef de bataillon LE ROUX a rejoint le corps des officiers de carrière par le recrutement 15.3. À l'issue de sa formation à l'école d'application de l'infanterie en 2001, il sert au régiment de marche du Tchad comme chef de section mécanisée. En 2004, il est affecté au régiment d'infanterie de marine du Pacifique Nouvelle-Calédonie où il est chef du détachement de base de Nandaï. De 2006 à 2009, il commande la compagnie d'éclairage et d'appui du régiment de marche du Tchad. Durant cette période, l'auteur bénéficie d'une riche expérience opérationnelle incluant des projections en Afghanistan à deux reprises, en Côte d'Ivoire et au Liban. Après une affectation comme instructeur à l'École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger, il a servi comme officier traitant au sein du Supreme Headquarters Allied Powers in Europe (SHAPE). Il est actuellement stagiaire à l'École de guerre.



[Retour Sommaire](#)

Devoir de mémoire, besoin d'oubli



Par l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU

Le concept de devoir de mémoire s'est imposé depuis quelques années comme incontournable. Tout en reconnaissant l'importance du passé pour toute société, il s'agit de ne pas s'y laisser enfermer au risque de tourner le dos à son avenir. Il faut donc savoir oublier les détails du passé pour n'en retenir que les enseignements utiles.

Lors des cérémonies du 11 novembre dernier, monsieur Kader Arif¹ s'exprimait ainsi: «Tous les combattants de ce conflit dont l'année prochaine marquera le début du centenaire sont désormais disparus. La Grande Guerre est passée de la mémoire à l'histoire». C'est bien tout l'enjeu des événements dramatiques qui marquent les sociétés que de se transformer, le moment venu, en passant dans l'histoire collective. Cependant, ces dernières années, le concept de devoir de mémoire s'est imposé comme une obligation morale des peuples à revivre les drames du passé. Mais peut-on envisager l'avenir en se focalisant sur le passé? S'il est primordial de se souvenir du passé qui constitue la base de toute société, il est également indispensable d'en oublier une partie pour construire l'avenir. Après avoir dressé un état des lieux des notions relatives au devoir de mémoire, il s'agira d'identifier quelques pistes de réflexion permettant de valoriser le passé sans en devenir l'otage consentant.

État des lieux

- **Le concept du devoir de mémoire et son application en France**

Comme souvent, le sens des mots est subjectif. Selon que vous êtes militaire, militant ou historien, le devoir de mémoire revêt une signification différente.

Pour le militaire, il est principalement lié à la commémoration des morts pour la Patrie. Honorer les morts est non seulement un acte de gratitude tourné vers le passé mais aussi une manière de promouvoir les valeurs défendues par ces héros. «Le devoir de mémoire est d'utiliser tous les moyens pour que s'inscrivent dans les actions menées l'hommage, la reconnaissance à ceux qui nous ont devancés et ont accompli des vies exemplaires, recherches, exploits, sacrifices ...»²

Mais le devoir de mémoire ne se limite pas à cette conception patriotique. Il est décrit par ses défenseurs comme un devoir moral attribué à un État d'entretenir le souvenir des souffrances subies dans le passé par certaines parties de la population, surtout s'il en porte la responsabilité. Il passe d'abord par la reconnaissance de l'état de victime d'un groupe. En découlent alors des mesures concrètes dont l'objectif est de fournir une réparation, matérielle ou non, pour permettre à la catégorie concernée de dépasser son passé.

La notion de devoir de mémoire apparut en France dans les années 1990. La première loi sur le sujet fut la loi Gayssot (13 juillet 1990), qui fit de la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité un délit. Le premier thème abordé au nom du devoir de mémoire fut la responsabilité de l'État français dans les persécutions et la déportation des juifs pendant l'occupation allemande de la Seconde Guerre mondiale. Le 16 juillet 1995, le président Chirac reconnut ainsi la responsabilité de l'État français dans la persécution des juifs entre 1940 et 1944³. Ce devoir de mémoire s'est ensuite étendu à d'autres causes. Cela a été le cas notamment avec la loi Taubira du 21 mai 2001 par laquelle la France a reconnu comme crimes contre l'humanité la traite négrière et l'esclavage, imposant aux programmes scolaires et de recherche d'accorder à ces sujets la place conséquente qu'ils méritent. Au nom du devoir de mémoire, des mesures surprenantes ont également été adoptées. Citons par exemple cette proposition du président Sarkozy en février 2008⁴ d'effectuer un devoir de mémoire envers les juifs de France en demandant à chaque enfant du cours moyen «d'adopter un enfant juif du même âge, mort en déportation». Cette mesure n'a quasiment pas été appliquée, tant pour des raisons pratiques que polémiques.

- **Un sujet qui fait débat**

¹ Ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants.

² Extrait de l'article du Lieutenant-colonel (H) R Taurand. Source: site internet de l'ANOCR/témoignages

³ Discours du 16 juillet 1995 au Vélodrome d'hiver à l'occasion de la commémoration de la rafle effectuée par les nazis le 16 juillet 1942.

⁴ «Discours de Nicolas Sarkozy au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008», lemonde.fr

Outre l'idée anecdotique et peu pertinente du binôme avec un enfant juif déporté, le devoir de mémoire provoque des oppositions ou au moins des interrogations.

Tel qu'il est utilisé actuellement, il pose tout d'abord un problème de légitimité: la mémoire doit-elle être imposée par la loi? Les historiens sont généralement assez réticents à l'égard du concept de devoir de mémoire. Ils y voient parfois un risque d'instauration d'une vérité historique dictée par des visées électoralistes des hommes politiques suite à des revendications communautaires. Des groupes d'opposants se sont ainsi constitués pour dénoncer le risque de récupération de l'histoire à des fins partisans. À titre d'exemple, l'association des professeurs d'histoire et de géographie réclamait en mai 2005 que chacun des acteurs reste à sa place: «Il appartient aux historiens d'écrire l'histoire et aux enseignants de l'enseigner»⁵.

Le devoir de mémoire est d'autant plus contestable qu'il est difficile d'en définir le champ d'application. Qui peut se voir reconnaître des souffrances subies? Comment les évaluer? Quelle est leur part dans la situation contemporaine? Une fois la boîte de Pandore ouverte, de nombreuses communautés ont réclamé des compensations, des reconnaissances publiques de la responsabilité d'États, voire des passe-droits au nom des souffrances subies par leurs ancêtres. Non seulement rien ne permet de définir les conditions qui ouvrent le droit au devoir de mémoire, mais il est souvent difficile d'effectuer des recherches en l'absence de sources d'informations fiables. Cela favorise ainsi l'apparition de revendications communautaristes qui ne contribuent en rien à la pacification, ou encore de manœuvres politiques instrumentalisant les souffrances du passé. Au nom du devoir de mémoire et en vue de faire pression sur la diplomatie française, le président algérien Abdelaziz Bouteflika assimilait ainsi en 2006 la colonisation de l'Algérie à un génocide⁶.

Enfin, le concept tel qu'il est appliqué de nos jours comporte le risque d'entretenir ou de faire apparaître des frustrations. En effet, se remémorer sans cesse les souffrances subies peut pousser les populations concernées à cultiver leurs frustrations et ne pas s'autoriser à conjuguer leur histoire collective au présent puis au futur. Comme l'affirme Esther Benbassa⁷, «À la longue, le culte de la mémoire enferme ceux qui s'en réclament et leur fait tourner le dos à l'avenir»⁸. Par ailleurs, la culpabilisation permanente d'une génération qui n'a pas vécu à l'époque des faits peut amener un rejet du devoir de mémoire. C'est le cas au Japon où la repentance nationale liée aux actions de l'empire nippon, particulièrement en Chine, a créé une profonde exaspération et un courant révisionniste fort. Le seul fait d'appartenir à une nation ayant commis des crimes de masse par le passé ne rend pas chaque individu d'aujourd'hui coupable de ces crimes. Le devoir de mémoire atteint là ses limites car il peut provoquer un effet strictement opposé à celui souhaité.

Le devoir de mémoire est donc une notion floue, à la légitimité contestée, sans règle établie sur les conditions de son application et dont les conséquences peuvent être contre-productives.

Perspectives

Sans pour autant rejeter en bloc le devoir de mémoire, il s'agit de déterminer des principes permettant à ce dernier de remplir sa fonction pacificatrice plus sereinement.

- **Pistes de réflexion**

Le souvenir est aujourd'hui considéré comme une obligation et l'oubli comme une erreur, voire une faute. Ce dernier est pourtant inéluctable, notamment compte tenu de la capacité humaine à se souvenir. Il est aussi salutaire pour s'autoriser à envisager l'avenir. Le principal est de choisir ce que l'on souhaite se remémorer et ce que l'on accepte d'oublier.

Même en cherchant à conserver une grande partie de leur histoire, les sociétés doivent tenir compte des capacités humaines limitées à se remémorer tous les événements du passé. Puisqu'on ne peut tout retenir précisément, il est raisonnable d'oublier les détails des événements trop anciens qui ont peu de sens pour la population vivante, en se concentrant plutôt sur les enseignements à en tirer. En l'espèce, cultiver le souvenir spécifique d'un conflit ancien n'a guère de résonance dans le présent et contribue peu à cimenter une nation pour affronter les défis du présent ou de l'avenir. La bataille de Bouvines⁹ fut par exemple l'une des premières grandes batailles françaises face à des étrangers. Et pourtant, malgré l'ampleur de ses conséquences sur la destinée de notre pays, il ne viendrait aujourd'hui à personne l'idée de la commémorer à l'échelle nationale.

Il est néanmoins important de préserver la «mémoire utile», celle qui rend les sociétés meilleures. Contrairement à la citation attribuée à Confucius, selon laquelle «l'expérience est une lanterne que l'on porte sur le dos qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru», le passé – y compris les événements dramatiques – peut leur servir pour guider leur avenir. Il s'agit toutefois de sélectionner les souvenirs qui peuvent servir à ne pas voir resurgir les mêmes drames. La création de l'organisation des Nations unies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale procède de ce principe. Bien que les conflits soient encore trop nombreux, cette organisation a réussi à en éviter ou limiter un bon nombre.

En complément de cette mémoire utile, il est nécessaire d'oublier les griefs que les peuples peuvent avoir eu au fil de leur histoire. Le désir de vengeance ne favorise que l'escalade de la violence. Casser cette ascension aux extrêmes suppose que l'une au moins des parties accepte d'oublier son ressentiment. Refuser la haine n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'il s'agit de crimes de masse, et paraît plus facile à prêcher qu'à pratiquer. S'il fallait que les Français soient en guerre avec tous les peuples avec lesquels ils se sont opposés, nous serions retranchés dans notre hexagone sans aucune possibilité d'échange et de

⁵ Réf: site de la ligue des droits de l'homme, rubrique loi du 23 février 2005, motion adoptée par l'association des professeurs d'histoire et de géographie adoptée et publiée le 22 mai 2005.

⁶ Libération.fr, 18 avril 2006.

⁷ Directrice d'études à l'école pratique des hautes études, Sorbonne. Spécialiste d'histoire des juifs. Site personnel: estherbenbassa.net

⁸ Article «La guerre des mémoires - La polémique autour de l'héritage colonial français libère les revendications mémorielles» du 5 janvier 2006, Libération.fr

⁹ En 1214, Philippe Auguste, roi de France est face à l'empereur allemand Othon et quelques vassaux révoltés.

développement. La rencontre Mitterrand-Kohl à Douaumont le 22 septembre 1984, où les deux hommes ont célébré la réconciliation de leurs nations main dans la main, est le symbole de la capacité à sublimer les oppositions du passé.

Une autre piste de réflexion consisterait à rechercher une meilleure visibilité aux commémorations: le regroupement d'événements qui se ressemblent. La multiplicité des dates de commémorations noyant en effet chacune dans un magma informe, cela permettrait de mieux les identifier. Chaque manifestation aurait également une plus grande représentativité. En effet, un micro-événement sur une catégorie limitée de personnes peut difficilement mobiliser une nation. Il s'agirait donc de favoriser le regroupement des commémorations pour les rendre plus universelles en les plaçant dans une problématique plus vaste.

- **Deux propositions concrètes**

Pour éviter la multiplicité des commémorations de crimes de masse, il serait pertinent de définir des catégories mémorielles. En effet, il ne doit pas être fait de distinction entre les souffrances subies, quelle que soit la population concernée et quel que soit le nombre de victimes: il n'est pas plus grave de persécuter un juif en Europe en 1940 que de persécuter un chrétien au Moyen-Orient en 2013. Le message transmis aux nouvelles générations doit en effet rassembler et ne pas discriminer les causes car la dignité humaine ne varie pas selon la population victime de souffrances. Pour exemple, il serait possible de regrouper les victimes de génocides (les Tziganes, les Arméniens), les victimes politiques (les déportés du régime nazi d'Hitler ou du régime communiste de Staline...), les victimes religieuses (les juifs, les catholiques, les coptes), les victimes économiques (traite négrière). Il s'agira ainsi de ne pas limiter un devoir de mémoire à une catégorie de population mais à un type de préjudice subi. Ceci éviterait notamment le militantisme communautariste qui favorise la division d'une société. Le devoir de mémoire permettrait alors une défense des valeurs humaines au-dessus de tout clivage.

Dans le cadre d'une plus grande lisibilité des actions liées à la mémoire militaire, nous pourrions profiter de la disparition des derniers poilus pour réformer en profondeur les cérémonies d'hommage aux morts pour la France. Il faudrait alors poursuivre selon la démarche entamée par la loi votée sur le sujet¹⁰ sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2012, fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France. Il s'agirait, d'une part, de fixer une autre date que le 11 novembre. En effet, cette date chargée d'histoire éclipse tous les autres conflits qui sont censés être commémorés en même temps. Il faudrait d'autre part ne conserver aucune autre date de commémoration nationale pour conférer à cette manifestation l'unité nationale autour des citoyens tombés pour la Patrie.

La mémoire de tous nos morts pourrait alors être honorée sans se focaliser sur les deux conflits mondiaux qui, bien qu'ils soient les plus significatifs, ne sont pas les seuls où des Français sont morts au champ d'honneur. Le choix d'une seule date constituerait dans les faits un symbole fort en remplaçant au même rang tous les soldats qui se sont battus pour la France. Cela permettrait de rendre enfin hommage à ces militaires, appelés du contingent ou engagés, morts au nom du peuple français, sur les ordres du gouvernement, dans nos anciennes colonies ou sur les théâtres d'opérations extérieures. Un soldat ne choisit pas la guerre qu'il mène au nom de la Patrie et aucun des morts pour la France depuis 1945 ne mérite le silence qui pèse sur leur tombe.

Alliant unité nationale, portée symbolique sans pour autant privilégier un conflit en particulier, le 14 juillet paraît une solution plausible. Cette solution permettrait notamment de redonner du sens à notre fête nationale en rendant hommage à ceux qui ont défendu la Patrie ou combattu en son nom loin de ses frontières. Le défilé militaire prendrait alors un sens plus profond en remplaçant notamment les pas des jeunes générations dans les traces de leurs héroïques anciens.

*

De même que les feuilles mortes se transforment en humus pour fertiliser le sol et permettre le développement de nouveaux végétaux, les drames de l'histoire doivent être valorisés pour permettre l'avènement de jours meilleurs. Figer le passé est non seulement illusoire mais aussi dangereux par la menace de crispation que cela fait peser. Sans chercher à remplacer le devoir de mémoire par un «devoir d'oubli» aussi peu pertinent, il s'agit donc de commémorer utilement pour rendre la société meilleure, selon une grille de lecture moins attachée au détail mais plus universelle. Le devoir de mémoire devrait donc lui-même respecter un devoir: celui de favoriser la paix en diffusant un message vierge de toute manipulation communautariste, idéologique ou politique.

Envisager la mémoire avec raison et non avec passion, vaste programme!

Saint-cyrien de la promotion «de la France Combattante» (1997-2000) l'Ingénieur principal Benoît BOUZEAU a effectué une première partie de carrière dans l'infanterie et en tant que formateur aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Ayant choisi de servir dans le service d'infrastructure de la défense, il est actuellement à l'EMSST en formation à l'École du génie d'Angers.



[Retour Sommaire](#)

¹⁰ Loi n°2012-273 du 28 février 2012

Nouvelles d'Amérique



La composante réserve de l'US Army

Par le lieutenant-colonel Paul GUYOT

En cette période troublée de restrictions budgétaires drastiques, l'US Army, à l'image du reste du Department of Defense, est amenée à s'interroger sur l'avenir qu'il faut donner à sa réserve. La question est sensible à de nombreux points de vue et révèle une situation qui est difficilement comparable avec celle de la France.

Les forces de réserve de l'Army sont composées de deux entités aux caractéristiques bien distinctes: la Réserve, fédérale, aux ordres du président des États-Unis et la National Guard, aux ordres des gouverneurs des États. Ces deux composantes sont passées, en moins d'un quart de siècle, d'un statut exclusif de réserve stratégique à une force opérationnelle expérimentée reconnue qui veut conserver ce nouveau statut.

Pour bien comprendre cette problématique, il est nécessaire de brosser un rapide historique de l'armée de terre des États-Unis au sein de laquelle les réserves ont joué un rôle essentiel. Un aperçu de la situation actuelle précédera ensuite l'exposé du défi qui attend l'Army au travers de l'emploi de ses réserves dans les années à venir.

P réambule

Le *National Defense Act* du 4 juin 1920 organise les forces armées américaines en trois composantes: une armée régulière (d'active), une armée de réserve (appelée *Organized Reserve* jusqu'en 1950) et la *National Guard*. Déclinée au niveau de l'armée de terre, la *component 1* est la force d'active, la *component 2* est l'ARNG (*Army National Guard*) et la *component 3* est la *Reserve*, réserve fédérale que le lecteur prendra soin, grâce aux italiques et à la majuscule, de ne pas confondre avec la composante réserve.

Avant de brosser les origines de la *National Guard* et de la *Reserve* des États-Unis, et pour la bonne compréhension de la situation, il faut savoir que l'armée d'active américaine est restée très longtemps réduite à sa plus simple expression. Créée en 1775 pour s'opposer aux Britanniques dans la guerre d'Indépendance, elle monte en puissance ponctuellement, en particulier pour la guerre de Sécession (un million d'hommes mobilisés) et décroît tout aussi vite (effectifs un an après la fin de cette même guerre: 11.000!). C'est aussi le cas pour la guerre hispano américaine (1898), où la mobilisation s'effectue là aussi de façon chaotique.

À l'époque de la conquête de l'Ouest et des guerres indiennes, seuls 25.000 hommes servent sous les drapeaux. Ils ne sont pas plus de 75.000 (chiffre à rapporter à l'échelle d'un continent) lorsque les États-Unis entrent dans la Première Guerre mondiale.

Ce concept a été formalisé comme l'«*expansible army*» du *Major General Emory Upton* en 1904: une force composée d'actifs relativement petite, associée à la confiance dans les milices et dans le volontariat dès que la situation exige une montée en puissance des effectifs.

Un peu d'histoire

- **La *National Guard***
 - ***Un nom qui fleure bon la France***

Salem, petite ville de 40.000 habitants dans le Massachusetts, n'est pas célèbre que par ses sorcières, c'est aussi depuis le 10 janvier 2013 le berceau officiel de la *National Guard*. En effet, même si les origines de la NG peuvent remonter jusqu'aux milices des différents pays du vieux continent au début du XVI^{ème} siècle, la création de la *Guard* est communément datée en décembre 1636 au moment de la guerre contre les Indiens Pequots. La *Massachusetts Bay Colony* organise alors ses milices (les *minute men*) en trois régiments, celui du Nord, celui de l'Est et celui du Sud. La date du premier rassemblement effectif des troupes n'est pas connue, mais l'appartenance à ces unités requérait un entraînement par semaine et une mission de veille toutes les nuits pour prévenir toute attaque indienne.

Par la suite, plus de 12 unités similaires sont répertoriées avant même la naissance des États-Unis. Ces unités prennent part à tous les conflits qui se déroulent sur le continent nord-américain, incluant la guerre de Sept Ans (1754-1763), appelée aux USA the *French and Indian War*, que ce soit aux cotés des Anglais ou des Français.

L'appellation «*National Guard*» elle-même remonte à la visite du marquis de Lafayette à New York City en 1824. Il reçut les honneurs de la part du 2^{ème} bataillon du 11^{ème} régiment d'artillerie qui, en souvenir de la Garde nationale de 1789, s'est alors nommé le *Battalion of National Guards*.

- **Vers un emploi fédéral**

Presque cent ans plus tard, le *National Defense Act* de 1916 officialise cette dénomination et étend le rôle de la *NG* à la défense du pays, marquant un grand pas dans l'immixtion de l'état fédéral dans l'entraînement, le financement, l'équipement, l'emploi et les missions de la *Guard*. Cette dernière reste cependant l'outil des gouverneurs dans la limite de leurs États.

Le *National Guard Status Act* de 1933 fait suite à l'envoi de 17 divisions (sur un total de 43) en Europe en 1917, et donne un statut permanent à l'ARNG comme partie intégrante des forces américaines en temps de paix comme en temps de guerre. Il introduit une différence dans la subordination à l'État fédéral en créant une *National Guard* d'État – uniquement aux ordres des gouverneurs – et une *Guard* fédérale, *the US National Guard*, qui devient donc officiellement une composante de la réserve de l'US Army et peut être activée soit sur ordre du gouverneur de l'État dont fait partie l'unité soit sur ordre du président¹.

1940 voit la mobilisation entière de la *NG*. 18 divisions participent aux combats, réparties de manière égale entre l'Europe et le Pacifique. À noter qu'à la fin de la guerre, la composante aérienne, soit 29 escadrons d'observation, s'est largement étoffée, et les 84 escadrons de vol en activité en 1945 formeront le noyau de l'*Air National Guard* quand l'*Air Force* sera créée en tant qu'armée distincte en 1947².

À la différence de la guerre de Corée, la *NG* ne participe pas à la guerre du Viêt-Nam, absence due à la décision politique de ne pas effectuer de mobilisation de la réserve pour le conflit. C'est seulement après l'offensive du Têt en 1968 qu'un petit nombre d'unités de la *NG* est utilisé, le plus souvent comme unités d'appui ou de soutien.

En 1991 (*Desert storm*), la majorité des unités d'appui et de soutien appartiennent à la composante réserve. Les premières unités de la *National Guard* mobilisées sont des unités de transport, de quartier général et de police militaire. L'artillerie ensuite fera son apparition.

Plus récemment, les opérations en Bosnie, au Kosovo et sur le Mont Sinaï sont des opérations armées exclusivement par du personnel appartenant à la *National Guard*.

- **La Réserve**

- **Une création plus récente**

La naissance officielle de la *Reserve* remonte à 1908, avec la création du *Medical Reserve Corps*.

Mais le concept de forces de réserve non affiliées à un État est beaucoup plus ancien et apparaît pendant la guerre de Sept Ans. Plus tard, durant la guerre d'Indépendance, l'unité du Général Washington ne se revendique pas comme appartenant à un État et Washington défend ensuite le fait qu'en période de paix, une réserve bien gérée peut permettre l'économie d'une importante composante d'active.

En 1912, la réserve n'est plus exclusivement médicale et s'étend aux autres spécialités avec la création de l'*Officers Reserve Corps* et de l'*Enlisted Reserve Corps*. Le lecteur intéressé peut se reporter à l'article écrit à ce sujet par le Colonel Roux dans le mensuel³ de septembre 2013. Mais c'est surtout 1916 qui voit les effectifs de la *Reserve* prendre de l'importance. Les raisons sont multiples: situation en Europe, troubles à la frontière du Mexique alors que croît la défiance à l'encontre des milices des États considérés comme peu compétentes et surtout impossibles légalement à engager en dehors des frontières.

À l'occasion de la Seconde Guerre mondiale, les USA mobilisent 26 divisions appartenant à la *Reserve* (200.000 soldats).

La guerre de Corée et l'activation de 240.000 réservistes conduisent le Congrès à effectuer des modifications importantes dans la structure et le rôle de la *Reserve*, donnant ainsi le jour à l'*United States Army Reserve*, divisée en *Ready Reserve*, *Stand by Reserve* et *Retired Reserve*. Ces notions seront expliquées plus loin.

En 1973, le Congrès instaure la *Total Force Policy*, qui précise le rôle de la *Reserve* comme force stratégique de l'armée, force dont l'emploi est d'abord prévu pour une guerre de grande ampleur.

Quinze ans plus tard, avec les années 90, la *Reserve* commence une transition qui l'amène à devenir une composante à part entière des forces opérationnelles et à consolider son rôle en tant que fournisseur d'unités d'appui et de soutien. Après 2011, l'évolution s'accélère vers une force expéditionnaire solide et opérationnelle dotée de ses propres états-majors projetables et d'une culture militaire bien ancrée dans les mentalités.

- **Aujourd'hui**

Actuellement, la *Reserve* est un ensemble d'unités et d'individus en mesure de fournir la capacité de *surge* dans le cycle *ARFORGEN* (le cycle qui régit l'emploi des unités *US*). Mais ce n'est pas seulement un réservoir stratégique.

L'intérêt réside dans le fait que les qualifications des réservistes, souvent différentes de celles de leurs camarades d'active, sont nécessaires à l'*Army* pour répondre à la complexité des environnements des guerres du XXI^{ème} siècle.

Ainsi, l'apport de la *Reserve* au système prend deux formes différentes:

- L'*Army Reserve Operating Force*: la *Reserve* est donc structurée de manière à être en tout temps en mesure de fournir des forces pour toute opération (*full spectrum*) à l'extérieur et toute mission à l'intérieur du pays;

- L'*Army Reserve Generating Force*: les unités de réserve assurent la montée en puissance et l'activation des réservistes en armant et en mettant sur pied les unités d'instruction (instruction initiale ou spécialisée) et les unités de soutien. La *Reserve* semble bien calibrée pour cette mission étant donné ses structures, sa répartition géographique et l'expérience acquise par le personnel. Cette *Generating Force* est aussi utilisée dans des fonctions plus opérationnelles dans le cadre de l'instruction d'armées étrangères ou d'appui – si le niveau fédéral est engagé – à la gestion de catastrophes sur le territoire national.

¹ Il ne sera question dans cette étude que de cette *US National Guard*.

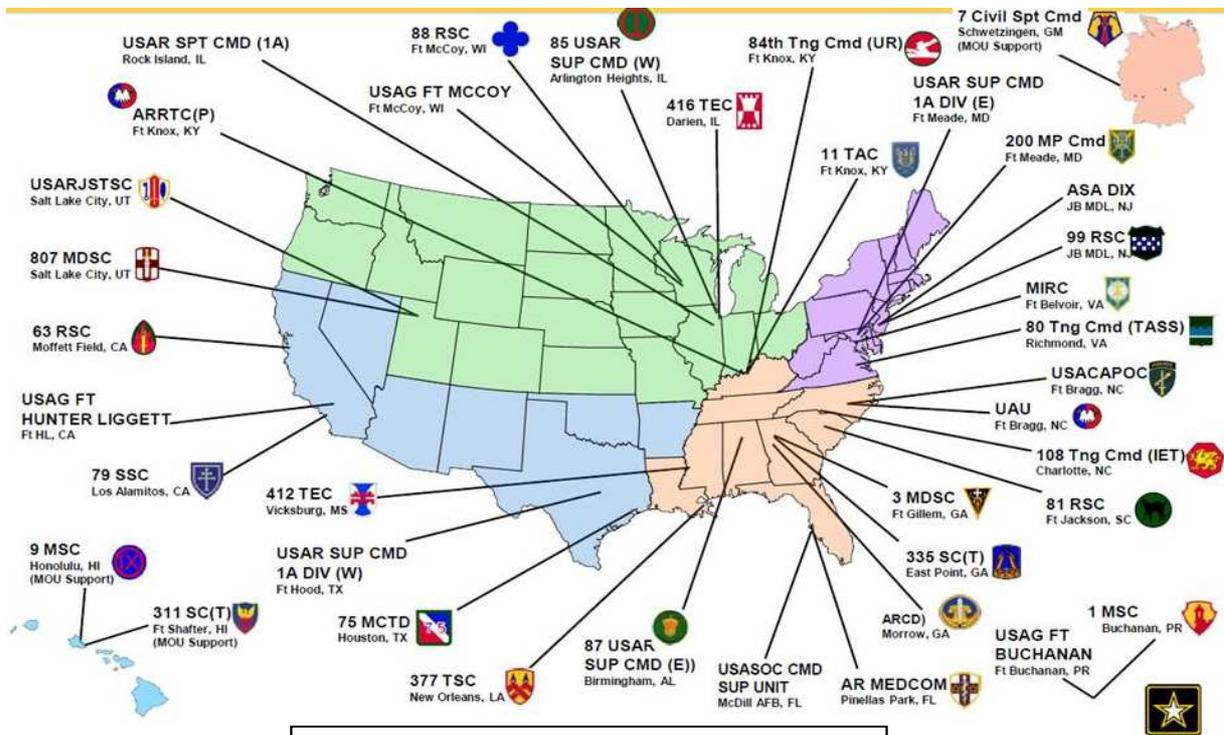
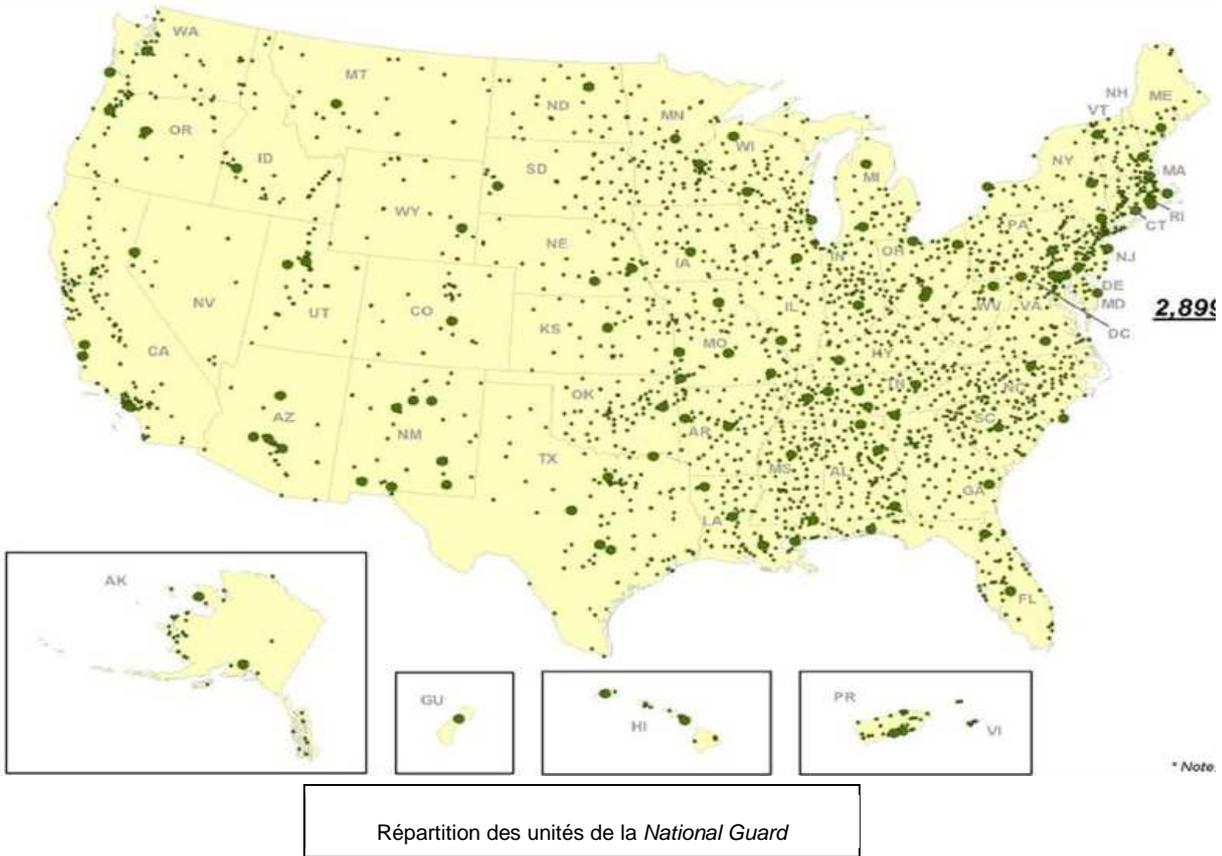
² La *National Guard* n'existe que pour l'*Army* et l'*Air Force*.

³ Revue des officiers de liaison aux États-Unis

• **Quelle différence actuellement?**

De nombreuses caractéristiques différencient les deux *components* de la réserve de l'Army.

D'abord, la répartition géographique n'est pas la même, les cartes ci-dessous montrent que les unités de la *National Guard* sont présentes partout sur le territoire américain et ne sont pas concentrées seulement dans les zones historiquement peuplées.



Localisation des principales unités de la *Reserve*

De plus, sans parler effectifs qui se rassemblent pas qualitativement. La *Reserve* assume son passé médical en armant en priorité des unités d'appui (*Combat Support*) et de soutien (*Combat service Support*). La *Reserve* ainsi assure l'ossature du corps médical de l'Army, mais aussi des *Civil Affairs*, des *Military Information*

Support Operations et du transport, pour ne citer que les principaux. L'US Army n'est pas en mesure d'armer ces capacités sans l'apport de sa Reserve.

Le profil de l'ARNG, quant à lui, se rapproche plus de celui de l'Army d'active avec, en particulier, huit divisions de combat et 28 BCT. Il est à noter l'existence de deux Special Force Groups qui font partie intégrante de l'USASOC (Special Operations Corps).

Enfin, et c'est peut être le plus important, la subordination différente (unique pour la réserve fédérale, duale pour l'ARNG) influe sur l'emploi des unités. La National Guard, sous les ordres des différents gouverneurs, est beaucoup plus fréquemment employée parce qu'appelée à intervenir sur le territoire américain, le plus souvent en premier échelon en réponse à des situations d'urgence, qu'elles soient naturelles, technologiques ou terroristes. Elle retrouve là ses origines avec les Minute Men du Massachusetts. Les deux entités sont d'ailleurs activées par des textes différents: le titre 10 du code US, code qui englobe la plupart des lois concernant les forces armées, prévoit pour la Reserve de fournir en temps de guerre, d'urgence nationale, ou plus simplement quand la situation sécuritaire du pays le requiert, des unités entraînées et des personnes qualifiées disponibles pour une activation.

Le titre 32, lui, précise juste que la National Guard peut être mise sous commandement fédéral aussi longtemps qu'il est nécessaire, du moment que le Congrès estime que c'est nécessaire.

De l'importance relative de la composante réserve

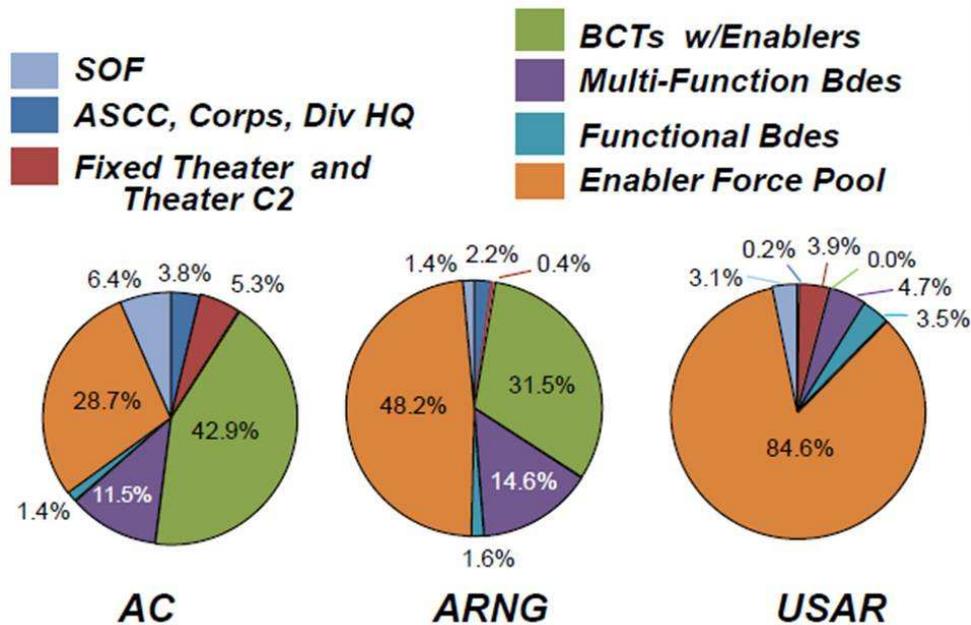
Même si, depuis le début du XX^{ème} siècle, la proportion de l'active component n'a cessé de croître au sein de l'Army, la composante réserve n'en demeure pas moins cruciale par ses effectifs tout autant que par les capacités complémentaires apportées à l'active.

Les explications sont variées et les aspects culturels semblent être primordiaux pour expliquer l'importance de la composante réserve dans la culture militaire et civile US.

SOF: Special Operation Forces.

ASCC: Army Service Component Command (états-majors de zone comme AFRICOM).

BCT: Brigade Combat Teams (brigades interarmes).



Functional brigades: brigades spécialisées (ART, GEN, etc.).
Multi Function Brigades: brigades regroupant des unités appartenant à diverses spécialités.
Enablers: le reste des forces, le plus souvent non combattantes pour la plupart: transmetteurs infra, transport infra, mais aussi EOD, etc.

• Importance numérique

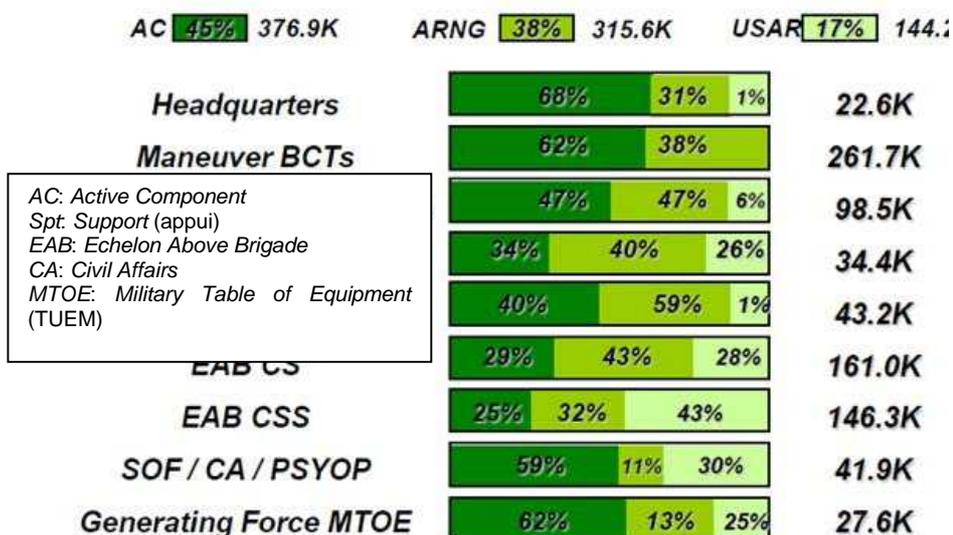
Actuellement, la National Guard et la Reserve représentent respectivement 32% et de l'Army, le reste étant

18% représenté par l'Active.

Le tableau suivant présente une vue générale des différentes capacités apportées par les réserves US à l'Army. Les données sont de janvier 2012.

	Army Special Operations	Infantry	Stryker	Heavy (Armored / Mechanized)
Active Component	<ul style="list-style-type: none"> • 5 Special Forces Groups • 1 Ranger Regiment • 1 Special Operations Aviation Regiment (SOAR) • 2 Civil Affairs Brigades • 1 Psychological Operations (PSYOP) Group 	20 Infantry BCTs	8 Stryker BCTs	17 Heavy BCTs
	82 Support Brigades, 10 Division HQs, 4 Corps HQs, 8 Army Service Component / Functional Commands			
Reserve Component	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Special Forces Groups • 9 Civil Affairs Brigades • 2 PSYOP Groups 	20 Infantry BCTs	1 Stryker BCT	7 Heavy BCTs
	147 Support Brigades, 8 Division HQs			
Totals	<ul style="list-style-type: none"> • 7 Special Forces Groups • 1 Ranger Regiment • 1 SOAR • 11 Civil Affairs Brigades • 3 PSYOP Groups 	40 Infantry BCTs	9 Stryker BCTs	24 Heavy BCTs
	229 Support Brigades, 18 Division HQs, 4 Corps HQs			

L'importance de la contribution de la composante réserve aux unités de l'armée de terre ainsi que la différence de cette contribution selon les spécialités sont mises en valeur dans le graphique ci-dessous.



AC: Active Component
 Spt: Support (appui)
 EAB: Echelon Above Brigade
 CA: Civil Affairs
 MTOE: Military Table of Equipment (TUEM)

• **La réalité des chiffres**

Mais ces chiffres ne traduisent pas une réalité un peu plus compliquée. En effet, la composante réserve est en fait composée de trois groupes selon le degré de préparation et de disponibilité du personnel concerné:

▪ **La Ready Reserve**

Ce groupe correspond aux effectifs immédiatement mobilisables pour une question de degré de préparation ou de législation. Il est lui-même subdivisé en trois groupes:

- **The Selected Reserve**, composée de personnel considéré comme indispensable à la défense par leur qualification ou leur expérience. Il s'agit donc des membres des unités constituées de la *Reserve* ou de la *Guard (Troop program Unit ou TPU)* ou qui sont placés en situation d'activité (*Active Guard Reserve* ou *AGR*). Les *Individual Mobilization Augmentees (IMA)* sont des individus très qualifiés affectés, en cas de rappel, dans des postes considérés comme cruciaux au sein d'un état-major ou d'un organisme fédéral;

- Le personnel de la *Selected Reserve* est bien entendu à jour de ses périodes d'instruction (deux semaines par an au minimum et un week-end par mois);

- *The Individual Ready Reserve* et l'*Inactive National Guard* sont des catégories qui concernent le personnel de la *Ready Reserve* qui ne peut être classé dans la *Selected Reserve*, soit parce qu'ils n'est pas à jour au niveau périodes d'instruction, soit pour de multiples autres raisons, comme l'éloignement du centre de rattachement qui rend les délais de mobilisation incompatibles avec ceux de la *Selected Reserve*.

Il faut noter que ce sont la plupart du temps les effectifs de la *Ready Reserve* qui sont pris en compte dans les statistiques et les présentations. Ils représentent plus des 2/3 des effectifs de la réserve en général.

- **La Stand by Reserve**

Le personnel concerné possède tous les sacrements pour appartenir à la *Ready Reserve*, mais, pour des raisons de santé, des raisons personnelles graves, ou encore pour des motifs professionnels (fonctionnaires aux responsabilités clés comme les juges fédéraux, membres du congrès ou étudiants), il ne peut pas être mobilisé sauf en cas de situation d'urgence dûment déclarée. Son importance numérique n'est pas significative.

- **La Retired Reserve**

Cette catégorie concerne le personnel qui a acquis le droit d'être réserviste (et qui en a fait la demande), après 20 années ou plus dans la réserve (*Reserve* et *NG*). Ce sont donc les retraités auxquels on associe les retraités de l'active. Et ce jusqu'à la trentième année de service. Le personnel concerné n'est pas assujéti aux entraînements et ne peut être mobilisé qu'en cas de guerre ou d'urgence nationale.

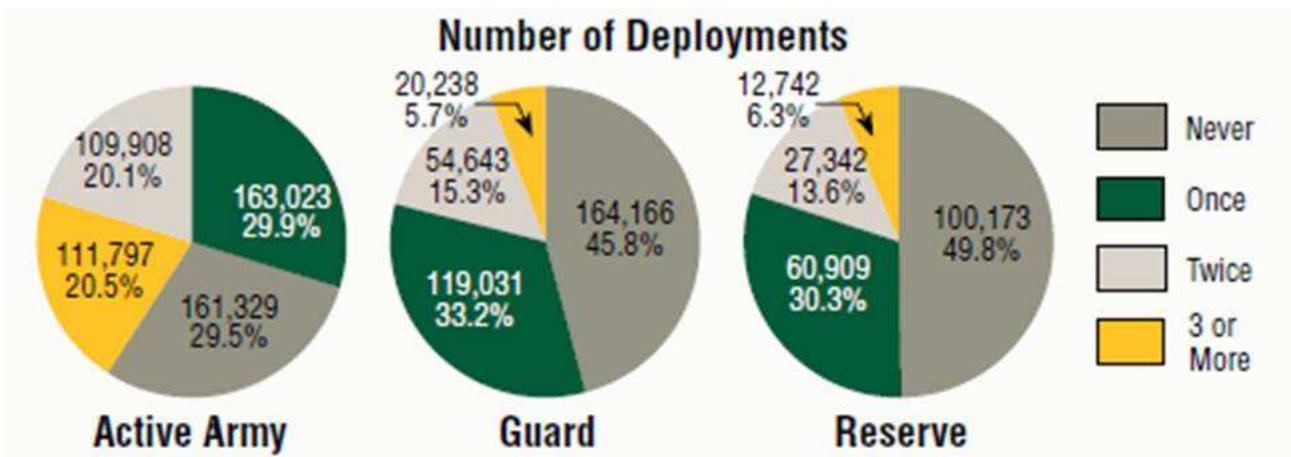
La *Retired Reserve* représente 1/3 des effectifs.

Le débat actuel

- **La réserve est une force opérationnelle**

La bascule de la composante réserve d'une réserve stratégique – destinée à accroître les effectifs et le nombre d'unités – à une force opérationnelle a commencé il y a une trentaine d'années, mais les deux derniers conflits majeurs d'Irak et d'Afghanistan ont largement contribué à accélérer le mouvement. Personne, que ce soit dans les unités comme en haut lieu, ne nie cette évolution. Le chiffre de 860.000 réservistes projetés pour une mission dans ces deux pays est généralement avancé, ce qui représente selon les périodes entre 30 et 40% des postes sur le théâtre.

Les figures ci-dessous donnent une idée du taux de projection des réservistes par rapport à celui du personnel d'active.



En octobre 2008, un texte de base, le *Department of Defense White Paper* intitulé «*Managing the Reserve components as an Operational Force*» stipule que le ministère de la Défense doit s'adapter à un changement significatif de la manière dont est utilisée la composante réserve comme partie intégrante de la force: «*The Department is faced with a significant change in how the Reserve components are being used as part of the total force. This change is not temporary; it is not business as usual. Rather, it reflects a fundamental shift from the past. As such, a new approach to management is needed – one that also reflects a new way of doing business for the future. Incremental changes at the margin will no longer be enough*».

La composante réserve est donc une entité expérimentée, opérationnelle, employée, qui a montré son importance primordiale pour l'Army et à la défense US.

La fin des interventions extérieures et la nécessité de restrictions budgétaires drastiques font surgir de nouveaux défis. Après dix années d'engagement total aux côtés de l'active, le combat actuel des responsables de la réserve est double : il s'agit de ne pas faire les frais des inévitables dissolutions et remaniements provoqués par la contraction des budgets de la défense. Mais il s'agit aussi et surtout de conserver cet emploi opérationnel et de ne pas voir le retour d'une réserve peu employée et donc peu considérée.

- **Ne pas faire les frais des restrictions budgétaires**

En effet, beaucoup de hauts responsables d'active voudraient bien voir la réserve encaisser le gros des coupes en personnel demandées par les restrictions budgétaires. Ils s'appuient sur le fait que la structure de la *Reserve* est issue de la guerre froide et qu'une division de réserve n'a plus beaucoup de sens aujourd'hui.

Ils s'appuient aussi plus particulièrement sur le fait que l'*Army*, voulant s'inscrire dans une logique d'emploi expéditionnaire, veut renforcer son aptitude à être projetée sur court préavis. Cette capacité requiert des unités immédiatement disponibles, donc appartenant au service actif.

Mais en cette période où chaque dollar est compté, la composante réserve a de sérieux arguments à opposer. Le principal d'entre eux est que les militaires à temps partiel représentent un moyen abordable pour conserver la capacité de réaction de l'armée.

Plusieurs études ont en effet montré que les troupes appartenant à la réserve sont moins chères à entretenir, non seulement quand elles sont en période d'entraînement, mais aussi quand elles sont mobilisées à temps plein, en partie parce que les retraites des réservistes sont plus maigres que celles du personnel d'active et que la réserve n'est pas assujettie au rythme des mutations des militaires d'active (une mutation tous les deux ans dans la plupart des cas).

C'est cette même logique financière qui est mise en avant par les défenseurs des brigades mixtes, c'est-à-dire des unités composées de personnel d'active et de réserve. De récentes études avancent le coût annuel d'un militaire d'active à \$384.000, contre \$123.000 pour un réserviste, ce qui fait que la composante réserve, qui représente 38% des effectifs du *DoD* consomme moins de 20% du budget. 10.000 transformations de poste de plein temps à temps partiel représentent donc \$2.6 milliards d'économies⁴.

Dans ce combat, la *Reserve*, et surtout la *National Guard*, peuvent compter sur un appui politique de poids, puisque la répartition géographique des unités implique en tout premier plan les élus du Congrès, prêts à défendre contre les décisions du Pentagone la vie économique et l'activité de leur circonscription⁵. Pourtant, selon les responsables financiers du Pentagone, les coupes dans la réserve, même si cette dernière a l'oreille du politique, seront nécessaires. L'argument avancé est l'équité et l'équilibre.

- **Vers une fusion de la composante réserve?**

La *Reserve* et la *National Guard* sont donc des entités bien distinctes, créées à des moments distincts pour répondre à des besoins distincts. Aujourd'hui, après quinze ans d'opérations extérieures, les deux composantes fournissent un service que l'on pourrait qualifier d'équivalent avec des capacités identiques. Elles se retrouvent d'ailleurs souvent en situation de concurrence dans beaucoup de domaines.

Les programmes de recrutement sont complètement indépendants. En outre, les exemples ne manquent pas de situation où, à un moment donné, deux unités co-localisées, l'une appartenant à la *Reserve* et l'autre à l'*ARNG*, ont effectué la même mission, mais sans être capable de mutualiser ni l'équipement ni les installations ni les procédures d'état-major. De cette duplication naît une certaine forme de concurrence en ce qui concerne les financements, les équipements, le recrutement et l'attribution des missions.

Il y a donc un problème d'efficacité autant que d'économies à réaliser. Et l'argument a son poids en cette période de vaches maigres.

Certaines réflexions avancent donc la solution de la fusion de la *NG* et de la *Reserve*.

Elle est en effet loin, l'inquiétude réelle – et fondée à l'époque – des dirigeants de l'armée d'active du début du XX^{ème} siècle sur le niveau de préparation opérationnelle des unités de la *NG*. Cette défiance avait conduit à renforcer l'importance de la réserve fédérale. Maintenant que la *Guard* a prouvé sa capacité à mener à bien toutes les missions, y compris des opérations de guerre à l'extérieur du pays, et maintenant que les lois fédérales traitant de la mobilisation de la composante réserve sont les mêmes pour la *Reserve* et la *NG*, les raisons de faire une distinction sont de plus en plus difficiles à trouver.

La différence première entre les deux entités réside dans la caractéristique de la mission, qu'elle soit unique pour la *Reserve* (mission fédérale), ou double pour la *Guard* (fédérale et étatique [*state*]).

Cette différence joue maintenant essentiellement sur la subordination, et les gouverneurs des États – via leur *adjutant general* – peuvent disposer sur le champ d'une troupe entraînée et équipée par les moyens fédéraux pour faire face à des catastrophes naturelles ou technologiques, actes de terrorisme compris.

L'intervention de la *Reserve*, elle, est dans ces cas là soumise à des conditions et procédures fédérales assez rigoureuses, voire restrictives.

Donc, fusionner les deux composantes et convertir toutes les unités concernées en unités *dual purpose* créerait des moyens supplémentaires de *first response* à la disposition du gouverneur et représenterait un atout considérable dans le cadre de la protection du citoyen et des biens sur le territoire national.

L'idée n'est pas tout à fait nouvelle. Une étude du Congrès en 1997 a établi que la fusion entraînerait une économie supérieure à \$500 millions par an. Pour certains, il est temps de mettre cette idée à exécution. Le Pentagone n'a pas la main à ce niveau. C'est au Congrès de lancer le processus et de modifier la section 8 de l'article 1 de la constitution.

Mais sans attendre la modification de la constitution, le mouvement est déjà lancé. La preuve la plus flagrante est la *Total Force Concept*, concept initié par l'*Army Total Force Policy*, signé en septembre 2012. Ce dernier document fait suite à une directive du *DoD* éditée en octobre 2008 et met en place la politique d'intégration de la composante réserve dans la composante active de l'*Army* ... sans distinction aucune entre la *Reserve* et la *National Guard*.

⁴ voir à ce sujet la brève de l'auteur dans le mensuel d'avril 2013.

⁵ cf la brève de l'auteur dans le mensuel d'octobre 2013

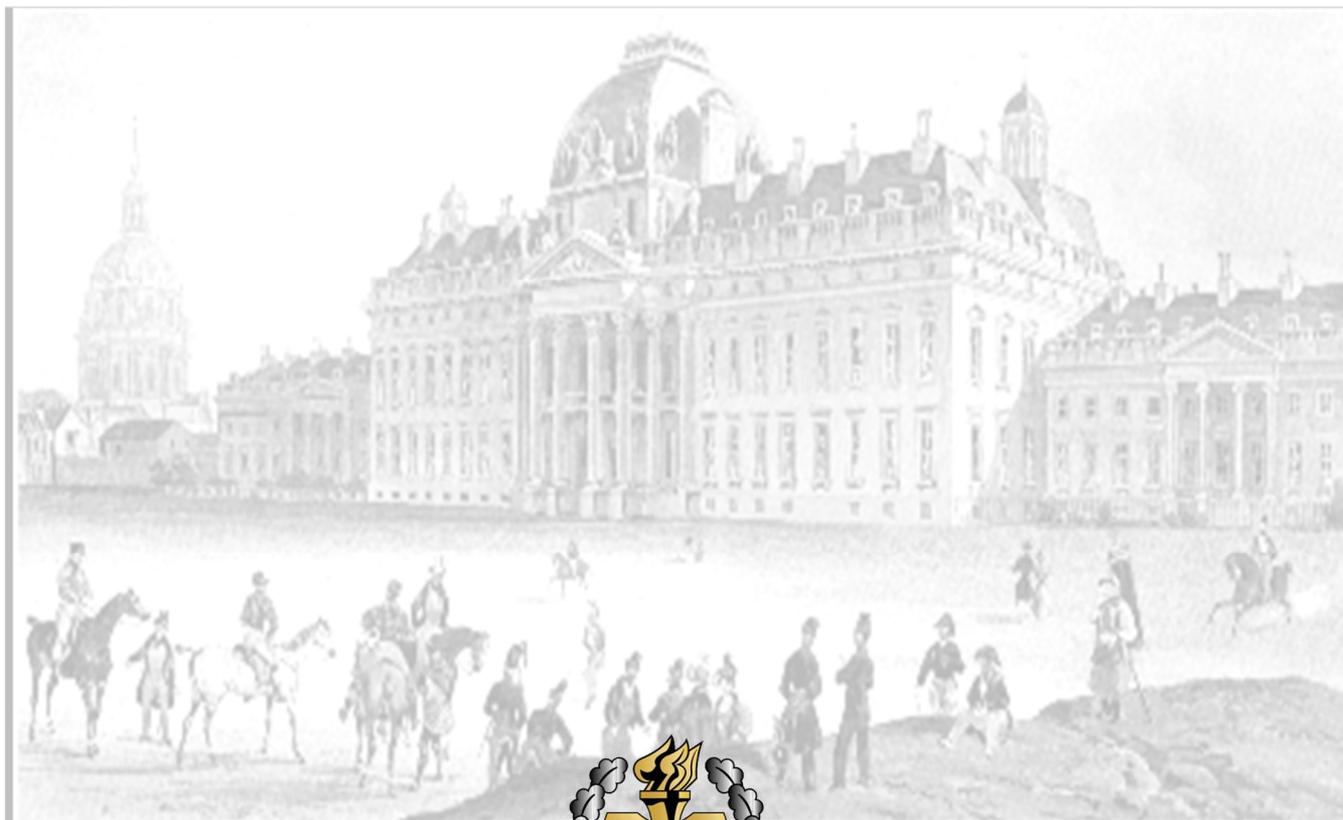
Les forces de réserve de l'Army, composées de la *Reserve*, fédérale aux ordres du président et de la *National Guard*, aux ordres des gouverneurs, sont passées en moins d'un quart de siècle, d'une mission exclusive de réserve stratégique à une force opérationnelle expérimentée reconnue qui veut conserver ce nouveau statut dans un environnement budgétaire contraint.

Le Lieutenant-colonel Paul GUYOT a choisi l'arme du génie à sa sortie de Saint-Cyr en 1991. Il a servi durant la plus grande partie de sa carrière dans des unités de la Légion étrangère, 4^{ème} RE, puis 6^{ème} REG comme chef de section, commandant de compagnie, officier supérieur adjoint et officier traitant au bureau opérations instruction. Il a participé à de nombreuses opérations extérieures, FORPRONU puis FRR à Sarajevo en 1995, mission d'instruction au Cambodge puis en Afghanistan en 2004 (Enduring Freedom), Côte d'Ivoire en 2006, MINURSO au Sahara occidental en 2010. Il est diplômé de l'École d'état-major, et sert depuis trois ans comme officier de liaison à Fort Leonardwood auprès de l'école du génie de l'US Army.



[Retour Sommaire](#)

On a aimé



Le Service de santé 1914-1918¹

De Marc MORILLON² et Jean-François FALABREGUES³

*Préface du Médecin général des armées Jean-Marc Debonne,
directeur central du Service de santé des armées*

Ce livre, bien au-delà de l'histoire du Service de santé militaire, évoque toutes les professions de santé mobilisées au cours de la Grande Guerre. Avec plus de quatre cents images dont la plupart sont inédites, l'ouvrage illustre la guerre des médecins, pharmaciens, dentistes, officiers d'administration, brancardiers, infirmières et aumôniers, tous dévoués au secours des blessés. Il permet de suivre et de comprendre le parcours des soldats depuis leur relèvement sur le champ de bataille jusqu'aux hôpitaux de l'arrière. Il sera utile à tous ceux qui, amateurs de la grande histoire ou simplement curieux de leur histoire familiale, voudront décoder les photographies et documents laissés par un aïeul, que celui-ci ait été soignant ou blessé.

Les photographies d'époque, les objets et les uniformes ainsi que les peintures et dessins dus à des artistes combattants permettent d'appréhender ce qui fut le quotidien de ces hommes et de ces femmes pendant plus de quatre années.

Un tel panorama démontre à quel point la Grande Guerre a été une rupture entre deux époques historiques. Commencé dans le style et le costume des armées du XIX^{ème} siècle, le conflit se termine sur de grands changements.

Forcés par la nécessité, les progrès de la médecine et des techniques de soins ont été considérables. Même s'ils furent prolongés par d'autres importantes améliorations au cours du siècle qui a suivi, nous y retrouvons aujourd'hui des notions intangibles de la médecine et de la chirurgie de guerre.

À l'occasion du centenaire du déclenchement de la guerre de 1914 et à l'intention d'un large public, ce livre rend hommage à tous ceux dont le dévouement a permis de sauver des vies, d'atténuer les souffrances et, enfin, de rendre une vie sociale à tous ces soldats meurtris.

Un extrait du livre est en ligne sur le site : www.bgedition.com



¹ Bernard Giovanangeli éditeur. 35€

² Marc Morillon est médecin général inspecteur (2S). Après un début de carrière comme médecin dans les troupes de marine, il a servi pendant vingt-quatre ans comme médecin biologiste dans les hôpitaux militaires et à l'Institut Pasteur. Il a été directeur de l'Institut de médecine tropicale du Service de santé des armées du Pharo à Marseille. Professeur agrégé du Val-de-Grâce, il a participé à la rédaction de plusieurs ouvrages historiques sur le Service de santé et l'histoire militaire.

³ Jean-François Falabrègues est chirurgien-dentiste en chef de réserve. Il a participé à trois opérations extérieures et a travaillé au recrutement d'infirmières de réserve. Sa collection a permis d'illustrer des articles et des ouvrages sur les uniformes de l'armée française de la III^{ème} République.

De l'Algérie à l'Afghanistan, après Tazalt, avons-nous pacifié Tagab?⁴

(Préface du Général Georgelin)

Du Lieutenant-colonel GAILLOT⁵

L'auteur se réfère au livre de Jean-Yves Alquier «*Nous avons pacifié Tazalt*»⁶ pour faire un parallèle entre les missions de pacification de la guerre d'Algérie et celles d'Afghanistan, campagne à laquelle il a participé. Ce livre, à la fois factuel et conceptuel, montre que «plus que jamais, l'histoire doit éclairer le présent», comme l'écrit le Général Dary, ancien gouverneur militaire de Paris, dans sa préface de la réédition de l'ouvrage de J.-Y. Alquier.

L'ouvrage comprend trois parties:

- Algérie et Afghanistan: un contexte d'engagement des troupes françaises radicalement différent;
- Algérie et Afghanistan: des tactiques comparables;
- Enseignements: missions remplies mais conséquences différentes pour l'armée.

«Avons-nous pacifié Tagab» permettra aux anciens acteurs de Kapisa de revivre une aventure mêlant les difficultés et les joies, la tension des combats et la satisfaction du devoir accompli.

Ce livre parle clairement de la réalité, sans oublier ni les aspects humains ni de rendre un hommage émouvant aux soldats français.

L'ouvrage est instructif mais aussi formateur car il permet de prendre du recul pour tirer des enseignements d'un conflit récent difficile et complexe qui a suscité beaucoup de questions.

Au final, l'auteur tente de démontrer que, malgré des contextes différents, les Américains n'avaient pas entièrement tort de s'intéresser aux écrits de théoriciens français de l'époque algérienne comme Galula et Trinquier.



⁴ Collection Nuvis (juin 2013, 225 pages, 35 photos), 27€

⁵ L'auteur, issu de l'École militaire interarmes (promotion Schaffar 1995-1997), a servi environ vingt-deux ans dans les troupes de marine, dans les Balkans, en Afrique et en Afghanistan. Il a commandé une compagnie d'élèves (promotion Segrétain 2006-2009) de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Actuellement affecté au 13^{ème} bataillon de chasseurs alpins à Chambéry, il a écrit de nombreux ouvrages, notamment un historique du bataillon de Sidi-Brahim, un mémoire de maîtrise sur les Alpes militaires entre 1920 et 1940 ainsi qu'un mémoire de DEA «Pacification en Algérie au travers de la revue Bled»

⁶ Journal de marche d'un officier parachutiste en Algérie de mai 1956 à août 1957, réédité par le centre de doctrine et d'emploi des forces.

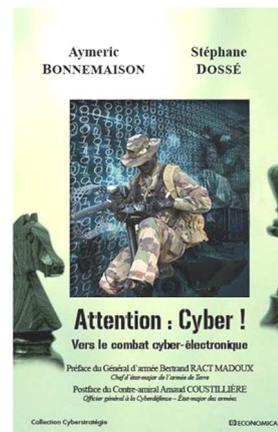
Attention: Cyber! Vers le combat cyber-électronique⁷⁸

Par Stéphane DOSSÉ⁹ et Aymeric BONNEMAISON¹⁰

Les télécommunications puis l'informatique ont révolutionné les sociétés humaines et l'art de la guerre depuis deux siècles. La conflictualité dans le cyberspace n'est que la dernière évolution d'une longue succession de combats dans, pour et contre les réseaux. Le cyber s'impose actuellement comme un cinquième milieu de confrontation, après la terre, la mer, l'air et l'espace. Sans changer la nature de la guerre, il oblige parfois à penser autrement l'engagement des forces et permet d'agir différemment.

Cet ouvrage dépasse les vulgarisations ou les théories hors-sol, hors-temps et hors pratique opérationnelle qui fleurissent dans les littératures stratégiques et techniques récentes. Il propose une description synthétique du combat cyber-électronique contemporain, avec une mise en perspective historique et prospective concrète. Ce combat ne permet pas à lui seul de gagner la guerre, mais dès maintenant, perdre dans le cyber, c'est perdre tout court!

C'est tout cela que les auteurs, Saint-cyriens, officiers des transmissions de l'armée de Terre et brevetés de l'École de guerre, spécialisés dans le domaine de la maîtrise de l'information, s'appuyant sur une riche expérience opérationnelle en zone de conflit, vous proposent de découvrir.



L'espoir meurt en dernier¹¹

Du Colonel Bernard GRUÉ¹²

Jeune officier au 3^{ème} régiment étranger d'infanterie stationné en haute-région du Tonkin, Bernard Grué parcourra la RC4 de Langson à Cao-Bang de 1949 à 1950. Il repoussera l'attaque de son poste 41 est avant de rejoindre Dong-Khé. Chargé de tenir l'un des points névralgiques de la citadelle avec un canon de 57, il résistera aux pilonnages et aux attaques du Viêt-Minh pendant deux jours et deux nuits. Le 18 septembre 1950 au matin, une nouvelle fois blessé, inconscient, au milieu de ses légionnaires morts ou blessés, il tombe aux mains des attaquants.

Commencent alors quatre longues années de captivité dans la jungle et de «ré-éducation» à la chinoise par les commissaires politiques Viêts. Le récit qui en est fait n'est jamais haineux à l'égard des populations et des gardiens, mais toujours teinté d'humour et d'optimisme courageux. Il apparaît comme une leçon de survie, d'espérance et d'humanisme.



[Retour Sommaire](#)

⁷ Vient de paraître aux éditions Économica (www.economica.fr). Le CEMAT et l'OG cyber de l'EMA ont respectivement rédigé la préface et la post-face.

⁸ (attentioncyber.blogspot.fr).

⁹ Le Lieutenant-colonel Stéphane Dossé est ingénieur, titulaire d'un mastère spécialisé en architecture des réseaux de Télécom Paris Tech et d'un master de droit en sécurité internationale et défense de l'université de Grenoble (UPMF). Auteur de nombreuses publications sur la stratégie, notamment dans le cyberspace, il est également adhérent de Minerve.

¹⁰ Le Colonel Aymeric Bonnemaïson est ingénieur, titulaire d'un DEA de géostratégie et identités régionales de l'université de Nantes et d'une licence d'histoire de la Sorbonne, et doctorant en sciences politiques-relations internationales, à l'université catholique de Louvain (CECRI –UCL–Belgique). Il a écrit de nombreuses publications sur les conflits asymétriques et la stratégie du «mobile».

¹¹ Aux Éditions du Rocher (*Lignes de feu*)

¹² Saint-Cyrien de la promotion «Nouveau Bahut» (1945-1947), il rejoint le 3^{ème} REI en Indochine en mai 1949. Diplômé de l'École des Langues orientales en Persan et de l'École de guerre iranienne, il est adhérent de Minerve l'Association de l'enseignement militaire supérieur scientifique et académique.